

كتاب التوحيد

Le Livre du monothéisme

Le Livre du monothéisme

qui est le droit d'Allah sur les serviteurs

Rédaction de cheikh Al Islâm

Muhammad Ibn 'Abd Al Wahhâb At-Tamîmî

1206 de l'Hégire

Soin apporté :

Abd Al 'Azîz Ibn Dâkhil Al Mutayrî

Au nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux , Le Très Miséricordieux.

La louange revient à Allah et qu'Allah prie sur Muhammad, sa famille et ses Compagnons et qu'Il le salue.

Le livre du monothéisme

La parole d'Allah, le Très-Haut :

{وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنْسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ}

{Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.} [Sourate : Ceux qui éparpillent / Verset : 56]

Et Sa parole :

{وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنْ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا
الطَّاغُوتَ}

Et certes, Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager [pour leur dire] : " Adorez Allah et écarterez-vous du Tâghût. " }. [Les Abeilles : 36].

Et Sa parole :

{وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا إِمَّا يَبُلُغَنَّ
عِنْدَكَ الْكَبَرَ أَحَدُهُمَا أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُلْ لَهُمَا أَفٍّ وَلَا تَنْهَرُهُمَا
وَقُلْ لَهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا، وَاخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ الذُّلِّ مِنَ الرَّحْمَةِ
وَقُلْ رَبِّ ارْحَمْهُمَا كَمَا رَبَّيَانِي صَغِيرًا }

{Et ton Seigneur a décrété : « N'adorez que Lui et [faites preuve de] bienfaisance envers vos deux parents. Et si l'un d'eux, ou tous les deux, atteignent auprès de toi le grand âge, alors ne leur dis point : « Fi (de vous) ! » Et ne les rabroue pas, mais dis-leur [plutôt] des mots gentils. Et abaisse vers eux l'aile de l'humilité en guise de miséricorde. Et dis : « Seigneur ! Fais leur miséricorde tout comme ils m'ont élevé tout petit ! » } [Le Voyage Nocturne : 23-24].

Et Sa parole :

{وَاعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا }

{Adorez Allah et ne Lui associez rien !} [Les Femmes : 36]

Et Sa parole :

{قُلْ تَعَالَوْا أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبِّي عَلَيْكُمْ أَلَّا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا
وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا وَلَا تَقْتُلُوا أَوْلَادَكُمْ مِنْ إِمْلَاقٍ نَحْنُ نَرْزُقُكُمْ
وِإِيَّاهُمْ وَلَا تَقْرَبُوا الْفَوَاحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَمَا بَطَّنَ وَلَا تَقْتُلُوا
النَّفْسَ الَّتِي حَرَّمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ ذَلِكَمْ وَصَاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ
(151) وَلَا تَقْرَبُوا مَالَ الْيَتِيمِ إِلَّا بِالَّتِي هِيَ أَحْسَنُ حَتَّى يَبْلُغَ
أَشُدَّهُ وَأَوْفُوا الْكَيْلَ وَالْمِيزَانَ بِالْقِسْطِ لَا نَكْلِفُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا
وَإِذَا قُلْتُمْ فَاعْدِلُوا وَلَوْ كَانَ ذَا قُرْبَىٰ وَبِعَهْدِ اللَّهِ أَوْفُوا ذَلِكَمْ
وَصَاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ (152) وَأَنْ هَذَا صِرَاطِي
مُسْتَقِيمًا فَاتَّبِعُوهُ وَلَا تَتَّبِعُوا السُّبُلَ فَتَفَرَّقَ بِكُمْ عَنْ سَبِيلِهِ ذَلِكَمْ
وَصَاكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ}

{Dis : « Venez donc que je vous récite ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien, traitez avec bonté vos deux parents, ne tuez point vos enfants sous prétexte de pauvreté. C'est Nous Qui pourvoyons à votre subsistance et à la leur. N'approchez pas des turpitudes, qu'elles soient visibles ou cachées. N'ôtez point la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à juste titre. Voilà ce qu'Il vous a recommandé, peut-être comprendrez-vous.(151)

Et n'approchez les biens de l'orphelin que de la manière la plus convenable, le temps qu'il atteigne sa majorité. Soyez justes lorsque vous établissez la mesure et le poids. Nous ne chargeons une âme que selon ce qu'elle peut supporter. Et lorsque vous parlez, alors soyez

juste dût-il s'agir d'un proche parent. Et honorez vos engagements envers Allah. » Voici ce qu'Il vous recommande, peut-être vous en souviendrez-vous.(152)

Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc ! Et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie ! " Voilà ce qu'Il vous enjoint. Peut-être atteindrez-vous la piété}. [Les Bestiaux : 151-153].

Ibn Mas'ûd [qu'Allah l'agrée] a dit : " Quiconque veut voir le testament de Muhammad (paix et salut sur lui) sur lequel il a apposé son sceau, alors qu'il lise la parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{قُلْ تَعَالَوْا أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ أَلَّا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا}

{Dis : " Venez donc que je vous récite ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien...} jusqu'à Sa parole :

{وَأَنَّ هَذَا صِرَاطِي مُسْتَقِيمًا} الْآيَةَ.

{Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude.}
Le verset.

Et d'après Mu'âdh Ibn Jabal (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'étais assis en croupe derrière le Prophète (paix et salut sur lui) sur un âne, alors il m'a demandé :

" يَا مُعَاذُ أَتَدْرِي مَا حَقُّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ، وَمَا حَقُّ الْعِبَادِ عَلَى اللَّهِ ؟ "

" Ô Mu'âdh ! Sais-tu quel est le droit d'Allah sur les serviteurs et quel est le droit des serviteurs sur Allah ? " J'ai répondu : " Allah et Son Messager sont plus savants. " Il continua :

" حَقُّ اللَّهِ عَلَى الْعِبَادِ أَنْ يَعْبُدُوهُ وَلَا يُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا، وَحَقُّ الْعِبَادِ عَلَى اللَّهِ أَنْ لَا يُعَذِّبَ مَنْ لَا يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا "،

" Le droit d'Allah sur les serviteurs est qu'ils L'adorent sans rien Lui associer. Et le droit des serviteurs sur Allah est qu'Il ne châtie pas quiconque [parmi eux] ne Lui a rien associé. " J'ai demandé : " Ô Messager d'Allah ! Puis-je annoncer cette bonne nouvelle aux gens ? " Il répondit :

" لَا تُبَشِّرْهُمْ فَيَتَكَبَّرُوا "

" Ne leur annonce pas la bonne nouvelle car ils se reposeraient sur cela. " Rapporté dans les deux recueils [de hadiths] authentiques.

Les points à retenir :

Premier : La sagesse dans la création des djinns et des hommes.

Deuxième : L'adoration représente le monothéisme car la dispute concerne ce sujet.

Troisième : Quiconque ne vient pas avec le monothéisme n'adore pas Allah [comme il se doit] En effet, ceci est la signification de Sa parole : {Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore}.

Quatrième : La sagesse de l'envoi des prophètes.

Cinquième : Le message [du monothéisme] a englobé toutes les communautés.

Sixième : La religion des prophètes est unique.

Septième : Le sujet majeur est : l'adoration d'Allah ne se réalise qu'à condition de mécroire au " Tâghût ". Ceci est la signification de Sa parole :

{فَمَنْ يَكْفُرْ بِالطَّاغُوتِ وَيُؤْمِنَ بِاللَّهِ {الآيَةِ.

{Donc,quiconque mécroît au " Tâghût ' tandis qu'il croit en Allah} Le verset.

Huitième : Le " Tâghût " englobe tout ce qui est adoré en dehors d'Allah.

Neuvième : L'importance, auprès des prédécesseurs (" As-Salaf "), des trois versets clairs sans équivoque de la sourate les Bestiaux qui contiennent dix enseignements dont le premier est l'interdiction du polythéisme.

Dixième : Les versets sans équivoque de la sourate le Voyage Nocturne qui contiennent dix-

huit enseignements, dans lesquels Allah a débuté par Sa parole :

{لَا تَجْعَلْ مَعَ اللَّهِ إِلَهًا آخَرَ فَتَقْعَدَ مَذْمُومًا مَخْذُولًا}،

{N'assigne point à Allah d'autre divinité sinon tu seras méprisé et abandonné.} Et Il a terminé par Sa parole :

{وَلَا تَجْعَلْ مَعَ اللَّهِ إِلَهًا آخَرَ فَتُنْفَلِيَ فِي جَهَنَّمَ مَلُومًا مَذْهُورًا}

،

{N'assigne point à Allah d'autre divinité sinon tu seras jeté dans l'Enfer, blâmé et repoussé.} Allah, Glorifié soit-Il, a attiré notre attention sur l'importance de ces enseignements à travers Sa parole :

{ذَلِكَ مِمَّا أَوْحَى إِلَيْكَ رَبُّكَ مِنَ الْحِكْمَةِ}.

{Tout cela fait partie de ce que ton Seigneur t'a révélé de la Sagesse}.

Onzième : Le verset de la sourate les Femmes surnommé : " Le verset des dix droits " qu'Allah, Elevé soit-Il, a débuté par Sa parole :

{وَاعْبُدُوا اللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا}.

{Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé.}

Douzième : L'attention portée à propos du testament du Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) au moment de sa mort.

Treizième : La connaissance du droit d'Allah, Elevé soit-Il, sur nous.

Quatorzième : La connaissance du droit des serviteurs sur Lui dès lors où ils se sont acquittés de Son droit.

Quinzième : La plupart des Compagnons ne connaissent pas ce sujet.

Seizième : La permission de dissimuler la science en cas d'intérêt [prépondérant].

Dix-septième : La recommandation d'annoncer une bonne nouvelle qui rend joyeux le musulman.

Dix-huitième : La crainte de se reposer sur l'immensité de la miséricorde divine.

Dix-neuvième : La parole de la personne interrogée sur ce qu'elle ne sait pas : " Allah et Son Messenger sont plus savants. "

Vingtième : La permission de particulariser la science à certaines personnes en dehors d'autres.

Vingt et unième : Sa modestie (paix et salut sur lui) en montant sur un âne avec une personne assise [en croupe] derrière lui.

Vingt-deuxième : La permission de faire monter une personne derrière soi sur une bête.

Vingt-troisième : Le mérite de Mu'âdh Ibn Jabal.

Vingt-quatrième : L'immense affaire de ce sujet.

Chapitre : Explication du mérite du monothéisme et des péchés qu'il expie.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{الَّذِينَ ءَامَنُوا وَلَمْ يَلْبِسُوا إِيمَانَهُمْ بِظُلْمٍ أُولَٰئِكَ لَهُمُ الْأَمْنُ وَهُمْ مُهْتَدُونَ}

{Ceux qui ont cru et n'ont point troublé [la pureté de] leur foi par quelque iniquité, ceux-là ont la sécurité et ce sont eux les bien-guidés.} [Les Bestiaux : 82].

Et d'après 'Ubâdah Ibn As-Sâmit (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

"مَنْ شَهِدَ أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ وَأَنَّ مُحَمَّدًا عَبْدُهُ وَرَسُولُهُ، وَأَنَّ عِيسَى عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ، وَكَلِمَتُهُ أَلْقَاهَا إِلَى مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِنْهُ، وَالْجَنَّةَ حَقٌّ، وَالنَّارَ حَقٌّ، أَدْخَلَهُ اللَّهُ الْجَنَّةَ عَلَى مَا كَانَ مِنَ الْعَمَلِ"

" Quiconque atteste qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, Seul et sans associé ; et que Muhammad est Son serviteur et Messenger ; que Jésus est le serviteur d'Allah, Son messager, Sa Parole qu'Il envoya à Marie, et une âme provenant de Lui ; que le Paradis est vérité et que l'Enfer est vérité, Allah le fera entrer au Paradis quelle que soit l'œuvre accomplie. " Rapporté par Al Bukhârî et Muslim dans un hadith de 'Itbân :

"فَإِنَّ اللَّهَ حَرَّمَ عَلَى النَّارِ مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ؛ يَتَّبِعِي بِذَلِكَ وَجْهَ اللَّهِ".

" Certes, Allah a interdit au Feu [de l'Enfer] quiconque a dit : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah " recherchant à travers cela le Visage d'Allah. "

Et d'après Abû Sa'îd Al Khudrî (qu'Allah l'agré), d'après le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) qui a dit :

"قَالَ مُوسَى: يَا رَبِّ عَلِّمْنِي شَيْئًا أَذْكُرُكَ وَأَدْعُوكَ بِهِ. قَالَ: قُلْ يَا مُوسَى: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ. قَالَ: كُلُّ عِبَادِكَ يَقُولُونَ هَذَا ؟ قَالَ: يَا مُوسَى، لَوْ أَنَّ السَّمَاوَاتِ السَّبْعَ وَغَامِرَهُنَّ غَيْرِي وَالْأَرْضِينَ السَّبْعَ فِي كِفَّةٍ، وَلَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ فِي كِفَّةٍ، مَالَتْ بِهِنَّ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ"

" Moïse a dit : " Ô Seigneur ! Enseigne-moi une chose au moyen de laquelle je me souviendrai de Toi et je T'invoquerai. " Allah répondit : " Ô Moïse

! Dis : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah " Il rétorqua : " Tous Tes serviteurs disent cela ! " Alors, Allah a dit : "Ô Moïse ! Si les sept cieus et leurs occupants - mis à part Moi - et les sept terres étaient posés sur un des plateaux [de la Balance] et que la parole : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah " était posée sur l'autre plateau, alors la Balance pencherait [du côté où est posée cette parole]. " Rapporté par Ibn Hibbân et Al Hâkim qui l'a authentifié.

Et At-Tirmidhî rapporte un hadîth - qu'il a jugé bon - d'après Anas [qu'Allah l'agrée] : " J'ai entendu le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

"قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: يَا ابْنَ آدَمَ، إِنَّكَ لَوْ أَتَيْتَنِي بِقَرَابِ الْأَرْضِ خَطِيئًا، ثُمَّ لَقَيْتَنِي لَا تُشْرِكُ بِي شَيْئًا، لَأَتَيْنُكَ بِقَرَابِهَا مَغْفِرَةً".

" Allah, Elevé soit-Il, a dit : " Ô Fils d'Adam ! Si tu venais à Moi avec des péchés autant que la Terre et que tu Me rencontrerais sans rien M'associer, alors Je viendrais à toi avec autant de pardon. "

Les points à retenir :

Premier : L'immensité de la grâce d'Allah.

Deuxième : L'immense rétribution du monothéisme auprès d'Allah.

Troisième : En plus de cela, le monothéisme expie les péchés.

Quatrième : L'exégèse du verset de la sourate Les Bestiaux.

Cinquième : Méditer les cinq composantes (de l'attestation) dans le hadith de Ubâdah.

Sixième : Si tu réunis ce hadith à celui de Itbân et aux suivants, la signification de la parole : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah " t'apparaîtra clairement, de même qu'apparaîtra l'erreur de ceux qui ont été leurrés.

Septième : L'avertissement de la condition mentionnée dans le hadith de Itbân.

Huitième : Les prophètes ont [aussi] besoin d'être alerté [par Allah Lui-même] sur le mérite de la parole : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah ".

Neuvième : L'avertissement que cette parole pèse plus lourd que l'ensemble des créatures bien que beaucoup parmi ceux qui la prononcent verront leur balance être légère.

Dixième : Les terres sont au nombre de sept, comme les cieux, selon ce texte.

Onzième : Les cieux, tout comme les terres, ont des occupants.

Douzième : L'affirmation des Attributs [divins], contrairement aux Acharites.

Treizième : Si tu prends connaissance du hadith d'Anas, tu te rendras compte que la parole du Prophète dans le hadith de Itbân, à savoir : " Allah a interdit au Feu [de l'enfer] de toucher toute personne attestant qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, recherchant par là le Visage d'Allah " désigne le délaissement du polythéisme et non la [simple] prononciation de cette parole par la langue.

Quatorzième : La méditation du rassemblement de Jésus et Muhammad comme étant deux serviteurs d'Allah et deux de Ses messagers.

Quinzième : La connaissance de la spécificité de Jésus comme étant la Parole d'Allah.

Seizième : La connaissance qu'il est une âme émanant d'Allah.

Dix-septième : La connaissance du mérite de la foi au Paradis et à l'Enfer.

Dix-huitième : La connaissance de la parole [du Prophète] : " Quelle que soit l'œuvre accomplie. "

Dix-neuvième : La connaissance que la Balance a deux plateaux.

Vingtième : La connaissance de la mention du Visage [d'Allah].

Chapitre : Quiconque concrétise le monothéisme entrera au Paradis sans jugement.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{إِنَّ إِبْرَاهِيمَ كَانَ أُمَّةً قَانِتًا لِلَّهِ حَنِيفًا وَلَمْ يَكُ مِنَ الْمُشْرِكِينَ}

{Certes, Abraham était un imam parfait (littéralement : une communauté), soumis à Allah en pur monothéiste ; et il n'était pas du nombre des associateurs.} [Les Abeilles : 120].

Et Allah, Elevé soit-Il, a dit :

{وَالَّذِينَ هُمْ بِرَبِّهِمْ لَا يُشْرِكُونَ}

{Ceux qui, à leur Seigneur, n'associent rien.} [Les Croyants : 59].

D'après Husayn Ibn Abd ar-Rahmân qui a dit : " J'étais chez Sa'îd Ibn Jubayr lorsque celui-ci demanda : " Lequel d'entre vous a vu l'étoile filante hier ? " Je répondis : " Moi. " Puis, j'ajoutai : " Mais je n'étais pas en prière. En fait, j'ai été mordu par une morsure [de scorpion]. " Il me questionna : " Et qu'as-tu fait ? " Je répondis : " J'ai demandé qu'on me pratique un exorcisme (" Ar-Ruqyah "). " Il continua : " Et qu'est-ce qui ta

poussé à [accomplir] cela ? " Je répondis : " Un hadith que nous a raconté Ach-Cha'bî. " Il me demanda : " Et que vous a-t-il raconté ? " J'ai alors dit : " Il nous a raconté, d'après Buraydah Ibn Al Husayb qu'il [c'est-à-dire : le Prophète (paix et salut sur lui) a dit :

"لَا رُفْيَةَ إِلَّا مِنْ عَيْنٍ أَوْ حُمَةٍ"،

« Pas d'exorcisme (" Ar-Ruqyah ") excepté contre le mauvais œil ou le venin. " Il a dit : " Quiconque s'arrête à ce qu'il a entendu a bien agi. Toutefois, Ibn Abbâs nous a raconté que le Prophète (paix et salut sur lui) a dit :

"عُرِضَتْ عَلَيَّ الْأُمَمُ، فَرَأَيْتُ النَّبِيَّ وَمَعَهُ الرَّهْطُ، وَالنَّبِيُّ وَمَعَهُ الرَّجُلُ وَالرَّجُلَانِ، وَالنَّبِيُّ وَلَيْسَ مَعَهُ أَحَدٌ، إِذْ رُفِعَ لِي سَوَادٌ عَظِيمٌ، فَظَنَنْتُ أَنَّهُمْ أُمَّتِي، فَقِيلَ لِي: هَذَا مُوسَى وَقَوْمُهُ، فَتَنَظَّرْتُ فَإِذَا سَوَادٌ عَظِيمٌ، فَقِيلَ لِي: هَذِهِ أُمَّتُكَ، وَمَعَهُمْ سَبْعُونَ أَلْفًا يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ بِغَيْرِ حِسَابٍ وَلَا عَذَابٍ"،

" Les communautés me furent présentées. Je vis un prophète accompagné d'une poignée de personnes, un autre accompagné d'un ou deux hommes, et un autre que personne n'accompagnait. C'est alors qu'une foule immense me fut présentée, et je crus qu'il s'agissait de ma communauté mais on m'a dit : " Ceci est Moïse et son peuple. " Alors, je regardai à nouveau lorsque je vis une autre foule

immense. On m'a alors dit : " Ceci est ta communauté et avec eux il y a soixante-dix mille de ses membres qui entreront au Paradis sans jugement ni châtement. " Ensuite, il se leva et rentra chez lui. Les gens se mirent à discuter sur ces soixante-dix mille personnes. Certains dirent : " Peut-être, ce sont ceux qui ont accompagné le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) ; d'autres dirent : " Peut-être, ce sont ceux qui sont nés dans l'Islam et n'ont jamais rien associé à Allah. " Et ils évoquèrent encore d'autres choses. C'est alors que le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) sortit auprès d'eux et on l'informa du sujet de la discussion. Alors, il a dit :

" هُمُ الَّذِينَ لَا يَسْتَرْقُونَ، وَلَا يَكْتُؤُونَ، وَلَا يَتَطَيَّرُونَ، وَعَلَى رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ "

" Ce sont ceux qui ne demandent pas qu'on leur fasse d'exorcisme (" Ar-Ruqyah "), ni de cautérisation, ni ne consultent les augures et qui placent [uniquement] leur confiance en leur Seigneur. " Ukkâchah Ibn Mihsan se leva et a alors dit : " Ô Messenger d'Allah ! Invoque Allah pour que je fasse partie de ce groupe de personnes. " Alors, il a dit : " Tu fais partie d'eux. " Ensuite, un autre homme se leva et demanda : " Invoque Allah pour que je fasse [aussi] partie d'eux. " Mais, il lui a dit : " 'Ukkâchah t'a devancé. "

Les points à retenir :

Premier : La connaissance des [différents] degrés des gens concernant le monothéisme.

Deuxième : La signification de la réalisation du monothéisme.

Troisième : L'éloge d'Allah, Gloire à Lui, à Ibrâhîm du fait qu'il ne faisait pas partie du nombre des polythéistes.

Quatrième : L'éloge d'Allah aux maîtres des saints du fait de leur exemption de tout polythéisme.

Cinquième : Le délaissement de la " Ruqyah " et de la cautérisation fait partie de la réalisation du Tawhîd.

Sixième : Ce qui rassemble toutes ces caractéristiques est la confiance [en Allah].

Septième : La profondeur de la science des Compagnons qui ont compris qu'ils n'obtiendront cela qu'en œuvrant.

Huitième : Leur assiduité à faire le bien.

Neuvième : Le mérite de cette communauté, tant en quantité qu'en qualité.

Dixième : Le mérite des compagnons de Moïse.

Onzième : La présentation des communautés au Prophète (paix et salut sur lui).

Douzième : Chaque communauté sera ressuscitée (et rassemblée) seule avec son prophète.

Treizième : Peu de gens ont répondu à l'appel des prophètes.

Quatorzième : Le prophète à qui personne n'aura répondu à son appel viendra seul [au Jour de la Résurrection].

Quinzième : Le fruit de cette science est de ne pas être leurré par la quantité et de ne pas se détacher du petit nombre.

Seizième : La souplesse de la permission de la Ruqyah contre le mauvais œil et le venin.

Dix-septième : La profondeur de la science des prédécesseurs (" As-Salaf ") à travers sa parole : " Quiconque s'arrête à ce qu'il a entendu a bien agi. Toutefois, ceci et cela. " De cette parole, on a donc su que le premier hadith ne divergeait pas du second.

Dix-huitième : L'éloignement des prédécesseurs (" As-Salaf ") de tout faux compliment de la personne.

Dix-neuvième : Sa parole : " Tu fais partie d'eux. » est un signe parmi les signes de la prophétie.

Vingtième : Le mérite de 'Ukkâchah.

Vingt et unième : L'utilisation d'allusions.

Vingt-deuxième : Le bon comportement du Prophète (paix et salut sur lui).

Chapitre : La crainte du polythéisme.

La parole d'Allah, Elevé et Exalté soit-Il :

{إِنَّ اللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَنْ يُشْرَكَ بِهِ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَلِكَ لِمَنْ يَشَاءُ}

{Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui associe quoique ce soit mais Il pardonne n'importe quoi en dehors de cela à qui Il souhaite.} [Les Femmes : 48].

L'ami intime [c'est-à-dire : Ibrâhîm] (paix sur lui) a dit :

{وَأَجُنَّبُنِي وَبَنِيَّ أَنْ نَعْبُدَ الْأَصْنَامَ}

{Et préserve-moi ainsi que mes enfants que nous adorions les statues.} [Abraham : 35].

Et dans le hadith [prophétique] : " Ce que je crains le plus pour vous, c'est le polythéisme mineur. " Alors, on le questionna à ce sujet et il répondit : " Il s'agit de l'ostentation. "

Et d'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((مَنْ مَاتَ وَهُوَ يَدْعُو مِنْ دُونِ اللَّهِ نِدَاءَ دَخَلَ النَّارَ))

" Quiconque meurt en invoquant un égal en dehors d'Allah entrera en enfer. " Rapporté par Al Bukhârî. Et Muslim rapporte d'après Jâbir (qu'Allah l'agrée) que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((مَنْ لَقِيَ اللَّهَ لَا يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا دَخَلَ الْجَنَّةَ، وَمَنْ لَقِيَهِ يُشْرِكُ بِهِ شَيْئًا دَخَلَ النَّارَ)).

" Quiconque rencontre Allah sans rien Lui avoir associé entrera au Paradis ; et quiconque le rencontre en Lui ayant associé quoi que ce soit entrera en Enfer. "

Les points à retenir :

Premier : La crainte du polythéisme.

Deuxième : L'ostentation fait partie du polythéisme.

Troisième : L'ostentation fait partie du polythéisme mineur.

Quatrième : C'est la chose que le Prophète craint le plus pour les vertueux.

Cinquième : La proximité du Paradis et de l'Enfer.

Sixième : La réunion de leur proximité respective dans un même hadith.

Septième : Quiconque rencontre Allah sans rien Lui avoir associé entrera au Paradis et quiconque le rencontre en Lui ayant associé quoique ce soit entrera en Enfer, même si c'est le plus dévot des gens.

Huitième : L'immense sujet est : l'invocation d'Al Khalîl [c'est-à-dire : Abraham] de le protéger ainsi que ses enfants de l'adoration des statues.

Neuvième : La considération de l'état de la majorité des gens à travers sa parole :

{رَبِّ إِنَّهُمْ أَضَلُّنَ كَثِيرًا مِّنَ النَّاسِ}.

{Seigneur ! Elles [c'est-à-dire : les idoles, les statues, etc.] ont égaré beaucoup de gens.}

Dixième : L'exégèse de l'attestation de foi : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. " comme l'a mentionné Al Bukhârî.

Onzième : Le mérite de quiconque est préservé du polythéisme.

Chapitre : L'appel à l'attestation [de foi] : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. "

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{قُلْ هَذِهِ سَبِيلِي أَدْعُو إِلَى اللَّهِ عَلَى بَصِيرَةٍ أَنَا وَمَنِ اتَّبَعَنِي
وَسُبْحَانَ اللَّهِ وَمَا أَنَا مِنَ الْمُشْرِكِينَ}

{Dis : " Voici donc mon chemin, j'appelle à Allah en toute connaissance de cause, moi et quiconque me suit. Gloire à Allah ! Et je ne fais pas partie des polythéistes.} [Joseph : 108].

D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée), lorsque le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) envoya Mu'âdh (qu'Allah l'agrée) au Yémen, il lui a dit :

((إِنَّكَ تَأْتِي قَوْمًا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ، فَلْيَكُنْ أَوَّلَ مَا تَدْعُوهُمْ إِلَيْهِ شَهَادَةً أَنْ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ - وَفِي رِوَايَةٍ: إِلَى أَنْ يُوجِّدُوا اللَّهَ - فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوكَ لِذَلِكَ؛ فَأَعْلِمْهُمْ أَنَّ اللَّهَ افْتَرَضَ عَلَيْهِمْ خَمْسَ صَلَوَاتٍ فِي كُلِّ يَوْمٍ وَلَيْلَةٍ، فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوكَ لِذَلِكَ، فَأَعْلِمْهُمْ أَنَّ اللَّهَ افْتَرَضَ عَلَيْهِمْ صَدَقَةً تُؤْخَذُ مِنْ أَغْنِيَائِهِمْ فَتَرُدُّ عَلَى فَقَرَائِهِمْ، فَإِنْ هُمْ أَطَاعُوكَ لِذَلِكَ، فَإِيَّاكَ وَكَرَائِمَ أَمْوَالِهِمْ، وَاتَّقِ دَعْوَةَ الْمَظْلُومِ؛ فَإِنَّهُ لَيْسَ بَيْنَهَا وَبَيْنَ اللَّهِ حِجَابٌ)).

" Tu vas te rendre chez un peuple faisant partie des gens du Livre. Fais donc en sorte que la première chose à laquelle tu les appelles soit d'attester qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah - et dans une version, on trouve : qu'ils unifient Allah -. S'ils t'obéissent dans cela, alors informe-les qu'Allah leur a rendu obligatoire l'accomplissement de cinq prières, de jour comme de nuit. S'ils t'obéissent dans cela,

alors informe-les qu'Allah leur a rendu obligatoire [le versement d']une aumône prélevée sur les plus riches d'entre eux et redistribuée aux plus pauvres. S'ils t'obéissent dans cela, alors attention à ne pas prendre leurs biens les plus précieux et redoute l'invocation de l'opprimé car il n'y a pas de voile entre son invocation et Allah. " Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

Et toujours d'après eux [c'est-à-dire : Al Bukhârî et Muslim], d'après Sahl Ibn Sa'd (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit le jour [de la bataille] de Khaybar :

((لَأُعْطِيَنَّ الرَّايَةَ غَدًا رَجُلًا يُحِبُّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ، وَيُحِبُّهُ اللَّهُ وَرَسُولُهُ، يَفْتَحُ اللَّهُ عَلَى يَدَيْهِ))،

" Demain, je donnerai l'étendard à un homme qui aime Allah et Son Messenger et qui est aimé d'Allah et de Son Messenger ; et par son entremise, Allah donnera la victoire. " Les Compagnons passèrent alors la nuit à discuter au sujet duquel d'entre eux l'étendard serait remis. Le lendemain matin, ils se rendirent chez le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) et chacun d'entre eux espérait se voir confier l'étendard. Alors, il demanda :

((أَيُّنَ عَلَيَّ بَنُ أَبِي طَالِبٍ؟)).

" Où est Alî Ibn Abî Tâlib ? "

On lui répondit : " Il se plaint de ses yeux. " On envoya quelqu'un le chercher et on l'amena devant lui. Il cracha alors sur ses yeux, il invoqua [Allah] en sa faveur et il fut immédiatement guéri, comme si aucun mal ne l'avait jamais touché. Alors, il (paix et salut sur lui) lui confia l'étendard et lui dit :

((انْفُذْ عَلَى رَسَلِكَ حَتَّى تَنْزِلَ بِسَاحَتِهِمْ، ثُمَّ ادْعُهُمْ إِلَى الْإِسْلَامِ،
وَاخْبِرْهُمْ بِمَا يَجِبُ عَلَيْهِمْ مِنْ حَقِّ اللَّهِ تَعَالَى فِيهِ، فَوَاللَّهِ لَأَنْ يَهْدِيَ
اللَّهُ بِكَ رَجُلًا وَاحِدًا خَيْرٌ لَكَ مِنْ حُمْرِ النَّعَمِ)).

" Avance avec prudence jusqu'à atteindre leurs positions. Puis, appelle-les à embrasser l'Islam, et informe-les de ce qui leur incombe concernant le droit d'Allah, Elevé soit-Il, car je jure par Allah : si Allah guide par ton intermédiaire un seul homme, cela vaut mieux pour toi que de posséder des chameaux roux. "

Le verbe " Yadûkûna " signifie : discuter (" Yakhûdûna ").

Les points à retenir :

Premier : La prédication à Allah est le chemin de quiconque suit le Prophète (paix et salut sur lui).

Deuxième : L'importance de la sincérité car beaucoup de gens même s'ils appellent à [suivre]

la vérité, nombre d'entre eux appellent en réalité à suivre leur propre personne.

Troisième : La clairvoyance fait partie des obligations.

Quatrième : S'abstenir d'injurier Allah, Elevé soit-Il, est parmi les indications de l'excellence du monothéisme.

Cinquième : Parmi l'ignominie du polythéisme, il y a son caractère injurieux envers Allah.

Sixième : Et c'est un des points les plus importants : le musulman doit s'éloigner des polythéistes afin de ne pas en faire partie, même si lui-même ne commet pas d'acte de polythéisme.

Septième : Le monothéisme est la première obligation.

Huitième : Il faut commencer par le monothéisme avant toute chose, même avant la prière.

Neuvième : La signification de [l'expression] : "...qu'ils unifient Allah..." désigne [l'attestation] : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. "

Dixième : Une personne peut faire partie des gens du Livre sans la connaître [c'est-à-dire :

l'attestation de foi] ou la connaître mais ne pas la mettre en pratique.

Onzième : L'avertissement sur l'enseignement de manière graduelle.

Douzième : Le fait de commencer par ce qui est le plus important puis ce qui l'est moins.

Treizième : La manière de distribuer l'aumône légale.

Quatorzième : La dissipation des ambiguïtés de l'étudiant par le savant.

Quinzième : L'interdiction de prélever les biens les plus précieux.

Seizième : Redouter l'invocation de l'opprimé.

Dix-septième : L'information que rien ne voile cette invocation d'Allah.

Dix-huitième : La pénibilité, la faim et la calamité qui ont touché le maître des Envoyés [c'est-à-dire : le Messager d'Allah (paix et salut sur lui)] et les saints maîtres [c'est-à-dire : les Compagnons (qu'Allah les agrée tous)] font partie des preuves du monothéisme.

Dix-neuvième : Sa parole : " Demain, je remettrai l'étendard..." jusqu'à la fin, est un des signes de la prophétie.

Vingtième : Sa salive (paix et salut sur lui) dans les yeux de Alî est aussi un des signes de la prophétie.

Vingt et unième : Le mérite de Alî (qu'Allah l'agrée).

Vingt-deuxième : Le mérite des Compagnons qui ont discuté toute cette nuit pour savoir lequel d'entre eux se verrait confier l'étendard et leur préoccupation les a distraits de l'annonce de la victoire.

Vingt-troisième : La foi au destin, se manifestant par le fait que l'étendard fut confié à celui qui ne le convoitait pas, tandis que ceux qui le convoitaient en furent privés.

Vingt-quatrième : La bonne éducation à travers sa parole : " Avance avec prudence..."

Vingt-cinquième : La prédication à l'Islam précède le combat.

Vingt-sixième : Les gens peuvent toujours se convertir à l'Islam, même s'ils y ont déjà été conviés auparavant ou s'ils ont été combattus.

Vingt-septième : La prédication à l'Islam se fait avec sagesse du fait de sa parole : " Informe-les qu'Allah leur a rendu obliga-toire..."

Vingt-huitième : La connaissance du droit d'Allah, Elevé soit-Il, en Islam.

Vingt-neuvième : La rétribution de celui par l'intermédiaire duquel un homme - fût-il le seul - est guidé.

Trentième : Le juron lorsque l'on émet un décret juridique, un verdict, etc.

Chapitre : L'exégèse du monothéisme et de l'attestation qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{أُولَئِكَ الَّذِينَ يَدْعُونَ يَبْتَغُونَ إِلَىٰ رَبِّهِمُ الْوَسِيلَةَ أَيُّهُمْ أَقْرَبُ وَيَرْجُونَ رَحْمَتَهُ وَيَخَافُونَ عَذَابَهُ إِنَّ عَذَابَ رَبِّكَ كَانَ مَحْذُورًا}

{Ceux qu'ils invoquent, cherchent [eux-mêmes], à qui mieux, le moyen de se rapprocher le plus de leur Seigneur. Ils espèrent Sa miséricorde et craignent Son châtiment. Certes, le châtiment de ton Seigneur est vraiment redouté.} [Al Isrâ' : 57]

Et Sa parole :

{وَإِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمُ لِأَبِيهِ وَقَوْمِهِ إِنَّنِي بَرَاءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ (26) إِلَّا الَّذِي فَطَرَنِي فَإِنَّهُ سَيَهْدِينِ (27) وَجَعَلَهَا كَلِمَةً بَاقِيَةً فِي عَقِبِهِ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ}

{Et lorsqu'Abraham a dit à son père et à son peuple : " Certes, je désavoue totalement ce que vous adorez (26)

excepté Celui Qui m'a créé et Qui certes me guidera. (27)

Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance. Peut-être reviendront-ils ? (28)} [L'Ornement : 26 à 28].

Et Sa parole :

{اتَّخَذُوا أَحْبَارَهُمْ وَرُهَبَانَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ اللَّهِ وَالْمَسِيحَ ابْنَ مَرْيَمَ وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا إِلَهًا وَاحِدًا لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ سُبْحَانَهُ عَمَّا يُشْرِكُونَ}

{Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie - fils de Marie - comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur avait ordonné que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.} [Le Repentir : 31].

Et Sa parole :

{وَمِنَ النَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ اللَّهِ أَنْدَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ اللَّهِ وَالَّذِينَ ءَامَنُوا أَشَدُّ حُبًّا لِلَّهِ}

{Et parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, ils les aiment

du même amour d'Allah. Mais, ceux qui ont cru ont un amour d'Allah plus fort.} [La Vache : 165].

Et dans le recueil authentique, le Prophète (paix et salut sur lui) a dit :

((مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَكَفَرَ بِمَا يُعْبَدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ حَرَّمَ مَالُهُ وَدَمُّهُ، وَحِسَابُهُ عَلَى اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ)).

" Quiconque dit : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et mécroit en tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, alors sa fortune et son sang sont devenus sacrés, et son jugement incombe à Allah, Elevé et Exalté soit-Il. "

L'explication de ce sujet viendra dans les chapitres suivants.

Il s'y trouve le plus grand et le plus important des sujets qui est :

L'exégèse du monothéisme et de l'attestation de foi. Ces deux choses ont été explicitées au moyen d'éléments clairs dont :

- Le verset de la sourate Le Voyage Nocturne explique la réfutation aux polythéistes qui invoquent les hommes vertueux. Il y est démontré que cela n'est autre que du polythéisme majeur.

- Le verset de la sourate Le Repentir où il est expliqué que les gens du Livre ont pris leurs

rabbins et leurs moines comme seigneurs en dehors d'Allah. Il y est aussi montré qu'il leur avait été ordonné de n'adorer qu'une seule divinité. Pourtant, l'exégèse du verset signifie clairement qu'ils ont obéi aux savants et dévôts en désobéissant à Allah, et non pas qu'ils les ont invoqué.

- La parole de l'ami intime [d'Allah] (paix sur lui) adressé aux mécréants :

{إِنِّي بَرَاءٌ مِّمَّا تَعْبُدُونَ (26) إِلَّا الَّذِي فَطَرَنِي}

{Certes, je désavoue totalement ce que vous adorez (26),

à l'exception de Celui Qui m'a créé.} De tous les êtres adorés, il a donc exclu son Seigneur.

Et Allah - Gloire à Lui - a mentionné que ce désaveu et cette alliance est l'exégèse de l'attestation qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. En effet, Il a dit :

{وَجَعَلَهَا كَلِمَةً بَاقِيَةً فِي عَقِبِهِ لَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ}.

{Et il en fit une parole qui devait se perpétuer parmi sa descendance. Peut-être reviendront-ils ?}

- Le verset de la sourate La Vache concernant les mécréants au sujet desquels Allah a dit :

{وَمَا هُمْ بِخَارِجِينَ مِنَ النَّارِ}

{Et ils ne sortiront pas du Feu [de l'Enfer] !}
Allah a mentionné que ces mécréants éprouvent pour ceux qu'ils ont pris comme égaux [à Allah] un amour équivalent à celui qu'ils éprouvent pour Allah. Ceci prouve qu'ils aiment donc grandement Allah, mais cela ne les a pas rendus musulmans pour autant. Que dire alors de ceux qui aiment l'égal [à Allah] plus qu'il n'aiment Allah ?

Et que dire encore de ceux qui n'aiment que l'égal [à Allah], sans L'aimer, Lui !?

- Sa parole (paix et salut sur lui) :

((مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَكَفَرَ بِمَا يُعْبَدُ مِنْ دُونِ اللَّهِ حَرَّمَ مَالُهُ وَدَمُهُ وَحِسَابُهُ عَلَى اللَّهِ)).

" Quiconque dit : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah et mécroit en tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, alors sa fortune et son sang sont devenus sacrés, et son jugement incombe à Allah. "

Et ceci est un des éléments les plus importants qui explique le sens de l'attestation Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. En effet, le Prophète (paix et salut sur lui) n'a pas stipulé que le seul fait de prononcer cette parole rendait sacrés le sang et la fortune ni même le fait d'en

connaître le sens et de la prononcer, ni même le fait de reconnaître [la véracité de] cette parole, ni même le fait d'invoquer Allah, Seul, sans aucun associé. Plutôt, la fortune et le sang deviennent sacrés à partir du moment où l'on ajoute [à tout ce qui précède] le fait de mécroire en ce qui est adoré en dehors d'Allah. Par contre, si doute ou abstention il y a, alors ils ne sont plus sacrés. Existe-t-il un sujet plus immense et plus sublime !?

Ô quelle explication ! Combien est-elle claire !
Et quel argument irréfutable contre tout détracteur !?

Chapitre : Parmi le polythéisme, le fait de porter un anneau, un fil, ou ce qui y ressemble, pour ôter un malheur ou le repousser.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{قُلْ أَفَرَأَيْتُمْ مَا تَدْعُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ إِنْ أَرَادَنِيَ اللَّهُ بِضُرٍّ هَلْ هُنَّ كَاشِفَاتُ ضُرِّهِ أَوْ أَرَادَنِيَ بِرَحْمَةٍ هَلْ هُنَّ مُمْسِكَاتُ رَحْمَتِهِ قُلْ حَسْبِيَ اللَّهُ عَلَيْهِ يَتَوَكَّلُ الْمُتَوَكِّلُونَ}

{Dis : " Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ; si Allah me voulait du mal, est-ce qu'elles [c'est-à-dire : ces divinités] pourraient dissiper Son mal ? Ou s'Il me voulait une miséricorde, est-ce qu'elles pourraient retenir Sa miséricorde ? " Dis : " Allah est Mon garant et c'est

sur Lui que se reposent ceux qui placent leur confiance. "} [Les Groupes : 38].

D'après 'Imrân ibn Husayn (qu'Allah l'agrée), le Prophète (paix et salut sur lui) vit un homme portant au poignet un anneau de cuivre. Il lui demanda : « Qu'est-ce que cela ? » L'homme répondit : « C'est contre la faiblesse (Al Wâhinah). » Le Prophète lui a alors dit :

((انزِعْهَا؛ فَإِنَّهَا لَا تَزِيدُكَ إِلَّا وَهْنًا، فَإِنَّكَ لَوْ مِتَّ وَهِيَ عَلَيْكَ مَا أَفْلَحْتَ أَبَدًا))

" Enlève-le ! Cela ne t'ajoutera que de la faiblesse. Et si tu meurs en portant cet anneau, alors tu ne connaîtras jamais la réussite. " Rapporté par Ahmad avec une chaîne qui n'a aucune déficience.

Et il rapporte [aussi], d'après 'Uqbah Ibn 'Âmir d'une manière qui remonte au Prophète (paix et salut sur lui) [c'est-à-dire : " Marfû' "].

((مَنْ تَعَلَّقَ تَمِيمَةً فَلَا أَتَمَّ اللَّهُ لَهُ، وَمَنْ تَعَلَّقَ وَدْعَةً فَلَا وَدَعَ اللَّهُ لَهُ)).

" Quiconque porte une amulette, qu'Allah ne lui complète rien ! Et quiconque porte un coquillage, qu'Allah ne lui laisse rien ! " Et dans une version : ((مَنْ تَعَلَّقَ تَمِيمَةً فَقَدْ أَشْرَكَ)).

" Quiconque porte une amulette a certes commis un acte de polythéisme. "

Ibn Abî Hâtim rapporte que Hudhayfah (qu'Allah l'agrée) vit un homme porter au poignet un fil censé le protéger contre la fièvre. Hudhayfah le lui déchira et récita la parole d'Allah :

{وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُمْ بِاللَّهِ إِلَّا وَهُمْ مُشْرِكُونَ}

{Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en Lui donnant des associés.} [Joseph : 106].

Les points à retenir :

Premier : La condamnation sévère du port d'un anneau, d'un fil et ce qui y ressemble pour les raisons précitées.

Deuxième : Si le Compagnon était décédé en portant [son anneau], il n'aurait jamais connu la réussite. C'est une preuve appuyant les propos des Compagnons, sur le fait que le polythéisme mineur est plus grave encore que les péchés majeurs.

Troisième : Le Compagnon n'a pas été excusé en raison de l'ignorance.

Quatrième : L'anneau [protecteur] n'apporte rien de bénéfique dans l'immédiat. Plutôt, il est nuisible à travers sa parole [paix et salut sur lui] : " Cela ne t'ajoutera que de la faiblesse. "

Cinquième : La réprobation avec sévérité d'une personne agissant de la sorte.

Sixième : La déclaration claire que quiconque porte ce genre de chose sera abandonné à son sort.

Septième : La déclaration claire que quiconque porte une amulette a commis un acte de polythéisme.

Huitième : Porter un fil pour guérir de la fièvre fait partie de cela [c'est-à-dire : du polythéisme].

Neuvième : La récitation du verset par Hudhayfah est une preuve que les Compagnons utilisaient les versets révélés concernant le polythéisme majeur comme argument au sujet du polythéisme mineur, comme l'a évoqué Ibn 'Abbâs dans le verset de la sourate la Vache.

Dixième : Porter un coquillage (" Al Wada' ") contre le mauvais œil fait partie du polythéisme.

Onzième : L'invocation faite contre quiconque porte une amulette. Cette invocation consiste en ce qu'Allah ne permette pas aux projets de cette personne d'aboutir ; et celle faite contre quiconque porte un coquillage, consiste en ce qu'Allah ne le laisse pas goûter le repos.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les formules de conjuration (" Ar-Ruqâ ") et les amulettes (" At-Tamâ'im ").

Dans le recueil authentique, d'après Abû Bachîr Al Ansârî (qu'Allah l'agrée) qui était avec le Prophète (paix et salut sur lui) durant un de ses voyages, lorsque ce dernier envoya un émissaire à qui il a dit :

((أَنْ لَا يَبْقَيْنَ فِي رَقَبَةٍ بَعِيرٍ قِلَادَةٌ مِنْ وَتَرٍ، أَوْ قِلَادَةٌ إِلَّا قُطِعَتْ)).

" Coupez tous les colliers ou les boyaux accrochés au cou des chameaux afin qu'il n'en reste plus un. "

Et d'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

((إِنَّ الرُّقَى وَالتَّمَائِمَ وَالتَّوَلَةَ شِرْكٌ))

" Les formules de conjuration (" Ar-Ruqâ "), les amulettes (" At-Tamâ'im ") et " At-Tiwalah " sont une forme de polythéisme. " Rapporté par Ahmad et Abû Dâwud.

Les amulettes (" At-Tamâ'im ") désignent une chose que l'on accroche au [cou des] enfants pour les protéger du mauvais œil. Cependant, si l'élément accroché n'est autre que du Coran, alors certains Prédécesseurs (" As-Salaf ") l'ont

toléré. Toutefois, d'autres ne l'ont pas toléré et l'ont classé parmi les interdits, comme par exemple AbduLLâh Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée).

Les formules de conjuration (" Ar-Ruqâ') : ce sont ce que l'on appelle " Al 'Azâ'im ". Cependant, les textes font exception de celles d'entre elles qui ne comportent pas de polythéisme, car le Messager d'Allah (paix et salut sur Lui) a toléré celles [qui protégeaient] contre le mauvais œil et du venin.

" At-Tiwalah " : Il s'agit d'une chose que les gens fabriquent, en prétendant qu'elle suscite l'amour du mari pour son épouse et réciproquement.

Et d'après 'AbduLLâh Ibn 'Ukaym, remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

((مَنْ تَعَلَّقَ شَيْئًا وَكَلَّ إِلَيْهِ))

" Quiconque s'attache à quelque chose, se verra confié à cette chose. " Rapporté par Ahmad et At-Tirmidhî.

L'imam Ahmad a rapporté que Ruwayfi' a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) m'a dit :

((يَا رُوَيْفِعُ، لَعَلَّ الْحَيَاةَ سَتَطُولُ بِكَ، فَأَخْبِرِ النَّاسَ أَنَّ مَنْ عَقَدَ لِحْيَتَهُ، أَوْ تَقَلَّدَ وَتَرًا، أَوْ اسْتَنْجَى بِرَجِيعِ دَابَّةٍ أَوْ عَظْمٍ، فَإِنَّ مُحَمَّدًا بَرِيءٌ مِنْهُ)).

" Ô Ruwayfi' ! Peut-être vivras-tu assez longtemps pour informer les gens que celui d'entre eux qui tresse sa barbe, ou accroche une corde en boyau [contre le mauvais oeil], ou se nettoie [après un besoin] à l'aide d'un crottin d'animal ou d'un os, qu'il sache alors que Muhammad se désavoue de lui. "

Et d'après Sa'îd Ibn Jubayr qui a dit : " Quiconque arrache l'amulette (" At-Tamîmah ") [du cou] d'une personne, c'est comme s'il avait libéré un esclave. " Rapporté par Wakî'.

Et d'après Ibrâhîm qui a dit : " Ils détestaient toutes les amulettes, qu'elles soient faites avec des versets du Coran ou non. "

Les points à retenir :

Premier : L'explication des formules de conjuration et des amulettes.

Deuxième : L'explication de la " Tiwalah. "

Troisième : Ces trois choses [citées ci-dessus], sans aucune exception, font toutes partie du polythéisme.

Quatrième : Les formules de conjuration consistant à prononcer des paroles de vérité contre le mauvais œil et le venin ne font pas partie [du polythéisme].

Cinquième : Les savants ont divergé concernant le statut de l'amulette uniquement composée de Coran : fait-elle partie du poly-théisme ou non ?

Sixième : Accrocher des cordes en boyau au cou des montures contre le mauvais œil fait aussi partie du polythéisme.

Septième : La menace sévère qui pèse sur quiconque accroche une corde en boyau.

Huitième : Le mérite de la rétribution de quiconque arrache une amulette du cou d'une personne.

Neuvième : Les propos d'Ibrâhîm ne s'opposent pas à la divergence précitée [concernant le statut des amulettes composées de Coran], car cela désigne les élèves d'AbduLlâh Ibn Mas'ûd.

Chapitre : Quiconque recherche la bénédiction des arbres, des pierres, et ce qui y ressemble.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{أَفَرَأَيْتُمُ اللَّاتَ وَالْعُزَّىٰ (19) وَمَنَاةَ الثَّالِثَةَ الْأُخْرَىٰ (20)
 أَلَكُمُ الذَّكَرُ وَلَهُ الْأُنثَىٰ (21) تِلْكَ إِذًا قِسْمَةٌ ضِيزَىٰ (22) إِنْ
 هِيَ إِلَّا أَسْمَاءٌ سَمَّيْتُمُوهَا أَنْتُمْ وَءَابَاؤُكُمْ مَا أَنْزَلَ اللَّهُ بِهَا مِنْ
 سُلْطَانٍ إِنْ يَتَّبِعُونَ إِلَّا الظَّنَّ وَمَا تَهْوَى الْأَنْفُسُ وَلَقَدْ جَاءَهُمْ
 مِنْ رَبِّهِمُ الْهُدَىٰ}

{Avez-vous vu [les divinités] Al-Lât et Al 'Uzzâ
 (19)

et Manât, cette autre troisième (divinité) 20

Auriez-vous donc les enfants mâles et Lui les
 filles ? (21)

Voilà un partage bien injuste ! (22)

Ce ne sont que des noms que vous avez
 inventés, vous et vos ancêtres pour lesquels Allah
 n'a fait descendre aucune preuve à leur sujet. En
 vérité, Ils ne suivent que la conjecture et les
 passions de [leurs] âmes, et pourtant la guidée
 leur est venue de la part de leur Seigneur.}
 [L'Etoile : 19 à 23].

D'après Abû Wâqid Al-Laythî qui a dit : " Alors
 que nous venions récemment de nous convertir à
 l'islam, nous sortîmes en expédition avec le
 Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) pour la
 bataille de Hunayn. Les polythéistes avaient
 l'habitude de se recueillir au pied d'un jujubier aux
 branches duquel ils suspendaient leurs armes. Ils

surnommaient cet arbre : " Dhât Anwât. " Apercevant un jujubier, nous avons alors dit : " Ô Messenger d'Allah ! Désigne-nous un arbre " Dhât Anwât " semblable au leur. " Alors, le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) leur a répondu :

((اللَّهُ أَكْبَرُ، إِنَّهَا السُّنَنُ، قُلْتُمْ وَالَّذِي نَفْسِي بِيَدِهِ كَمَا قَالَتْ بَنُو إِسْرَائِيلَ لِمُوسَى: {اجْعَلْ لَنَا إِلَهًا كَمَا لَهُمْ آلِهَةٌ} قَالَ إِنَّكُمْ قَوْمٌ تَجْهَلُونَ} [الأعراف: 138] لَتَرْكِبُنَّ سَنَنَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ))

" Allah est le Plus Grand ! Voilà des traditions immuables ! Par Celui Qui détient mon âme dans Sa main, vous avez dit ce qu'on dit les Fils d'Israël à Moïse : { " Désigne-nous un arbre " Dhât Anwât " semblable au leur. " Il a dit : " Certes, vous êtes des gens ignorants. " } [Al A'râf, 7 : 138]. Assurément, vous suivrez les traditions de ceux qui étaient avant vous. " Rapporté par At-Tirmidhî qui l'a authentifié.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate l'Etoile.

Deuxième : La connaissance de la forme de l'affaire qu'ils ont demandé.

Troisième : Ils [c'est-à-dire : Les Compagnons] ne l'ont pas accompli.

Quatrième : Par leur demande, les Compagnons cherchaient à se rapprocher d'Allah

en pensant qu'il s'agissait d'une chose qu'il aimait.

Cinquième : Si les Compagnons étaient ignorants [de la gravité de cet acte], alors d'autres qu'eux sont plus à même de l'ignorer à leur tour.

Sixième : Les Compagnons ont des bonnes actions et une promesse de pardon que d'autres n'ont pas.

Septième : Le Prophète (paix et salut sur lui) n'a pas trouvé de circonstances atténuantes pour les Compagnons. Bien au contraire, il leur a répondu :

((اللَّهُ أَكْبَرُ إِنَّهَا السُّنَنُ لَتَتَّبِعَنَّ سُنَنَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ))

" Allah est le Plus Grand ! Voilà des traditions immuables ! Assurément, vous suivrez les traditions de ceux qui étaient avant vous. " Il souligna la gravité de l'acte par ces trois expressions.

Huitième : La grande affaire, et c'est ce qui est visé, le Prophète a informé les Compagnons de la similarité de leur demande à celle des Fils d'Israël lorsqu'ils dirent à Moïse : " Désigne-nous une divinité... "

Neuvième : La négation de cet acte - bien qu'elle ne leur soit pas apparue clairement et précisément - fait partie intégrante de la

signification de l'attestation qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah.

Dixième : Le Prophète a juré avant de donner son jugement. Or, il ne jure que pour un intérêt [majeur].

Onzième : Le polythéisme se divise en polythéisme majeur et mineur. En effet, les Compagnons n'ont pas apostasié [de leur religion] à travers cela.

Douzième : Leur parole : " Alors que nous venions récemment de nous convertir à l'Islam " indique que les autres Compagnons n'ignoraient pas [la gravité de] cela.

Treizième : [Il est recommandé de prononcer] La proclamation de la grandeur d'Allah (" Allah Akbar ") lors de l'étonnement contrairement à l'avis de quiconque désapprouve cela.

Quatorzième : Barrer les prétextes [menant au polythéisme].

Quinzième : L'interdiction de ressembler aux gens de la période préislamique.

Seizième : La colère lors de l'enseignement.

Dix-septième : La règle globale issue de sa parole : " Voilà des traditions immuables ! "

Dix-huitième : Cette dernière phrase est un des signes de la prophétie, car cela est arrivé comme le Prophète l'avait prédit.

Dix-neuvième : Tout ce pour quoi Allah a blâmé les juifs et les chrétiens dans le Coran nous concerne aussi.

Vingtième : Il est convenu [pour les Compagnons] que les actes d'ado-ration ne sont fondés que sur l'ordre [d'Allah ou de Son Messager]. On trouve donc dans ce hadith le rappel des trois questions posées dans la tombe. Ainsi, la question : " Qui est ton Seigneur ? " est clairement déductible du texte. Quant à la question : " Qui est ton prophète ? ", on la déduit du fait que, dans ce hadith, le Prophète informe au sujet de choses invi-sibles. Enfin, pour ce qui est de la question : " Quelle est ta religion ? ", on la déduit de la demande des Fils d'Israël : " Désigne-nous une divinité..."

Vingt et unième : La tradition des gens du Livre est blâmée comme la tradition des polythéistes.

Vingt-deuxième : Celui qui délaisse le faux auquel son cœur s'est habitué n'est pas à l'abri de ce qui peut rester de cette habitude ; c'est ce que l'on déduit des propos des Compagnons : " Alors que nous venions récemment de nous convertir à l'Islam. "

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le sacrifice pour autre qu'Allah.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ
(162) لَا شَرِيكَ لَهُ وَبِذَلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا أَوَّلُ الْمُسْلِمِينَ}

{Dis : Ma prière, ma dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, le Seigneur des mondes (162)}.

Il n'a point d'associé ! Voilà ce qu'il m'a été ordonné et je suis le premier à me soumettre (littéralement : " le premier des musulmans. ").}
[Les Bestiaux :162-163].

Et Sa parole :

{فَصَلِّ لِرَبِّكَ وَانْحَرْ}

{Accomplis donc la prière pour ton Seigneur et sacrifie}. [L'Abondance : 2].

D'après 'Alî (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) m'a raconté quatre paroles :

((لَعَنَ اللَّهُ مَنْ ذَبَحَ لِغَيْرِ اللَّهِ، لَعَنَ اللَّهُ مَنْ لَعَنَ وَالِدَيْهِ، لَعَنَ اللَّهُ مَنْ
أَوَى مُحْدِثًا، لَعَنَ اللَّهُ مَنْ غَيَّرَ مَنَارَ الْأَرْضِ))

" Qu'Allah maudisse quiconque égorge une bête pour autre que Lui, qu'Allah maudisse quiconque maudit ses parents, qu'Allah maudisse quiconque donne refuge à un criminel, qu'Allah maudisse quiconque change les délimitations de la terre. " Rapporté par Muslim.

D'après Târiq ibn Chihâb, le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((دَخَلَ الْجَنَّةَ رَجُلٌ فِي ذُبَابٍ وَدَخَلَ النَّارَ رَجُلٌ فِي ذُبَابٍ)).

" Un homme est entré au Paradis grâce à une mouche et un autre est entré en Enfer à cause d'une mouche. "

Ils [c'est-à-dire : Les Compagnons] demandèrent : " Comment cela se peut-il, ô Messenger d'Allah ? "

Il répondit : " Deux hommes cheminant rencontrèrent sur leur route un peuple qui avait une idole. Ce peuple ne permettait à personne de continuer son chemin sans offrir quoi que ce soit [comme offrande] à l'idole.

Ils dirent à un des deux hommes : " Offre quelque chose. "

Il répondit : " Je ne possède rien que je puisse offrir. "

Ils lui dirent : " Offre ne serait-ce qu'une mouche. " Il s'exécuta et on lui laissa le passage. Il entra alors en Enfer.

Ils dirent à son compagnon : " Offre [aussi] quelque chose. "

Il répondit : " Jamais je n'offrirai une chose pour autre qu'Allah. Alors, d'un coup d'épée il fut tué et il entra au Paradis. " Rapporté par Aḥmad.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse [du verset] : {En vérité, ma prière, ma dévotion...}

Deuxième : L'exégèse [du verset] : {Accomplis donc la prière pour ton Seigneur et sacrifie.}

Troisième : Il a commencé par maudire quiconque égorge une bête pour autre qu'Allah.

Quatrième : Il a maudit quiconque maudit ses parents ; ceci inclut le fait de maudire les parents de quelqu'un qui - par voie de conséquence - maudira tes parents.

Cinquième : Il a maudit quiconque donne refuge à un criminel, qui est toute personne ayant commis un acte méritant une peine prescrite, mais qui se réfugie chez quelqu'un [qui pourra l'en protéger].

Sixième : Il a maudit quiconque change les limites de la terre qui correspondent à la délimitation de ton terrain et de celui de ton voisin, et que tu changes en les avançant ou les reculant.

Septième : La différence qui existe entre la malédiction d'une personne en particulier, et la malédiction des personnes désobéissantes, de manière générale.

Huitième : Cette histoire est d'une importance capitale, à savoir l'histoire de la mouche.

Neuvième : Un des deux hommes est entré en Enfer en raison de la mouche [qu'il a sacrifiée pour l'idole] sans intention [de sacrifice] mais plutôt pour échapper à leur mal.

Dixième : La connaissance de la gravité du polythéisme dans le cœur des croyants, et comment cet homme a préféré supporter la mort, sans répondre à leur demande, bien qu'ils ne lui aient demandé qu'une œuvre apparente.

Onzième : L'homme qui est entré en Enfer était musulman, car s'il avait été mécréant, il [c'est-à-dire : le Prophète] n'aurait pas dit : " Un homme est entré en Enfer à cause d'une mouche. "

Douzième : Ce hadith authentique possède aussi un support :

((الْجَنَّةُ أَقْرَبُ إِلَى أَحَدِكُمْ مِنْ شِرَاكِ نَعْلِهِ، وَالنَّارُ مِثْلُ ذَلِكَ)).

" Le Paradis est plus près de l'un d'entre vous que le lacet de sa chaussure ; il en est de même de l'Enfer. "

Treizième : La connaissance que l'acte du cœur est l'objectif le plus important, même pour les adorateurs d'idoles.

Chapitre : On ne sacrifie pas pour Allah en un endroit où on sacrifie pour autre que Lui.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{لَا تَقُمْ فِيهِ أَبَدًا لَّمَسْجِدٌ أُسِّسَ عَلَى التَّقْوَى مِنْ أَوَّلِ يَوْمٍ أَحَقُّ أَنْ تَقُومَ فِيهِ فِيهِ رِجَالٌ يُحِبُّونَ أَنْ يَتَطَهَّرُوا وَاللَّهُ يُحِبُّ الْمُطَهَّرِينَ}

{Ne t'y tiens jamais [dans cette mosquée] ! Certes, une mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]. On y trouve des gens qui aiment se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient.} [Le Repentir : 108].

Thâbit Ibn Ad-Dahhâk (qu'Allah l'agrée) a dit :
" Un homme avait fait le vœu de sacrifier une chamelle à un endroit nommé Buwânah. Il questionna le Prophète (paix et salut sur lui) qui lui a dit :

((هَلْ كَانَ فِيهَا وَتَنٌ مِنْ أَوْتَانِ الْجَاهِلِيَّةِ يُعْبَدُ؟)).

" S'y trouvait-il une des idoles adorées dans la période préislamique ? "

Ils répondirent : " Non. "

Il continua : " Y célébraient-on une de leurs fêtes (" Îd ") [polythéistes] ? "

Ils répondirent : " Non. " Alors, le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((أَوْفِ بِذُرِّكَ، فَإِنَّهُ لَا وَفَاءَ لِذُرِّ فِي مَعْصِيَةِ اللَّهِ، وَلَا فِيمَا لَا يَمْلِكُ ابْنُ آدَمَ))

" Respecte ton vœu car on ne doit pas respecter un vœu dans une désobéissance à Allah ou concernant ce que l'on ne possède pas. " Rapporté par Abû Dâwud et dont la chaîne [de rapporteurs] remplit les conditions [d'authenticité] d'Al Bukhârî et Muslim.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse de Sa parole : { Ne t'y tiens jamais [dans cette mosquée] ! }.

Deuxième : Le péché peut avoir un effet sur un lieu. IL en est de même pour l'acte de piété.

Troisième : Faire revenir le sujet problématique au sujet évident afin de dissiper la problématique.

Quatrième : La demande de détails (et d'éclaircissements) de la part du mufti s'il a besoin de cela.

Cinquième : Il n'y a pas de mal à formuler un vœu en un lieu particulier, si rien ne s'y oppose.

Sixième : L'interdiction de ce type de vœu s'il s'agit d'un lieu où se trouvait une des idoles de la " Jâhîliyyah " même si cette idole ne s'y trouve plus.

Septième : L'interdiction de ce type de vœu s'il s'agit d'un lieu où l'on célébrait une des fêtes des païens même si cette fête n'est plus célébrée.

Huitième : Il n'est pas permis de respecter un vœu concernant un lieu [du type précité], car c'est un vœu de désobéissance.

Neuvième : La mise en garde contre la ressemblance aux polythéistes dans leurs festivités, même si ce n'est pas intentionnel.

Dixième : On ne respecte pas un vœu si cela concerne une désobéissance [à Allah].

Onzième : Le fils d'Adam n'a pas le droit de faire un vœu concernant ce qu'il ne possède pas.

Chapitre : Le vœu (" An-Nadhr ") pour autre qu'Allah fait partie du polythéisme.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{يُوفُونَ بِالْأَنذَرِ وَيَخَافُونَ يَوْمًا كَانَ شَرُّهُ مُسْتَطِيرًا}

{Ils accomplissent leu voeu et ils redoutent un jour dont le mal s'étendra partout.} [L'Homme : 7].

Et Sa parole :

{وَمَا أَنْفَقْتُمْ مِّنْ نَّفَقَةٍ أَوْ نَذَرْتُمْ مِّنْ نَّذْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ يَعْلَمُهُ}

{Quelle que soit la dépense que vous avez faite, ou le voeu que vous avez voué, certes Allah le sait.} [La Vache : 270].

Dans le recueil authentique, d'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((مَنْ نَذَرَ أَنْ يُطِيعَ اللَّهَ فَلْيُطِيعْهُ، وَمَنْ نَذَرَ أَنْ يَعْصِيَ اللَّهَ فَلَا يَعْصِهِ)).

" Quiconque fait vœu d'obéir à Allah, qu'il Lui obéisse ! Et quiconque fait vœu de désobéir à Allah, qu'il ne Lui désobéisse pas ! "

Les points à retenir :

Premier : L'obligation de respecter le vœu.

Deuxième : Sachant que cet acte est une adoration d'Allah, la vouer à autre que Lui est une forme de polythéisme.

Troisième : Il n'est pas permis de respecter un vœu de désobéissance à Allah.

Chapitre : Chercher la protection auprès d'un autre qu'Allah fait partie du polythéisme.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{وَأَنَّهُ كَانَ رِجَالٌ مِّنَ الْإِنسِ يَعُوذُونَ بِرِجَالٍ مِّنَ الْجِنِّ فَزَادُوهُمْ رَهَقًا}

{Or, il y avait parmi les humains, des hommes qui cherchaient protection auprès d'hommes parmi les djinns mais cela ne fit qu'accentuer leur détresse.} [Les djinns : 6].

D'après Khawlah Bint Hakîm (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

((مَنْ نَزَلَ مَنْزِلًا فَقَالَ: أَعُوذُ بِكَلِمَاتِ اللَّهِ التَّامَّاتِ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ، لَمْ يَضُرَّهُ شَيْءٌ حَتَّى يَرْحَلَ مِنْ مَنْزِلِهِ ذَلِكَ))

" Quiconque fait une halte à un endroit, et dit : " Je cherche protection auprès des paroles parfaites d'Allah contre le mal qu'il a créé, aucun mal ne le touchera jusqu'à ce qu'il quitte cet endroit. " Rapporté par Muslim.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate les Jinns.

Deuxième : Rechercher la protection auprès d'un autre [qu'Allah] fait partie du polythéisme.

Troisième : Le hadith cité est un argument à ce sujet. En effet, les savants l'utilisent pour prouver que les paroles d'Allah ne sont pas créées car rechercher la protection d'une chose ou un être créé est une forme de polythéisme.

Quatrième : Le mérite de cette invocation [citée dans le hadith] malgré sa concision.

Cinquième : Le fait qu'une chose entraîne un bienfait matériel comme la protection d'un mal ou l'attraction d'un bien - ne prouve pas qu'elle ne fait pas partie d'une forme de polythéisme.

Chapitre : Chercher secours ou invoquer un autre qu'Allah fait partie du polythéisme.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{وَلَا تَدْعُ مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَنْفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ فَإِنْ فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذَا مِنَ الظَّالِمِينَ (106) وَإِنْ يَمَسُّكَ اللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُ إِلَّا هُوَ وَإِنْ يُرِدْكَ بِخَيْرٍ فَلَا رَادَّ لِفَضْلِهِ يُصِيبُ بِهِ مَن يَشَاءُ مِنْ عِبَادِهِ وَهُوَ الْغَفُورُ الرَّحِيمُ}

{Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes.

Et si Allah fait qu'un mal te touche, alors nul autre que Lui ne peut le dissiper. Et s'Il te veut un bien, alors nul ne peut repousser Sa grâce. Il en gratifie qui Il souhaite parmi Ses serviteurs. Et

c'est Lui le Pardonneur, le Miséricordieux.} [Jonas : 106-107].

Et Sa parole :

{فَابْتَغُوا عِنْدَ اللَّهِ الرِّزْقَ وَاعْبُدُوهُ وَاشْكُرُوا لَهُ إِلَيْهِ
تُرْجَعُونَ}

{Recherchez plutôt la subsistance auprès d'Allah. Adorez-Le et remerciez-Le ! C'est vers Lui que vous reviendrez.} [L'Araignée :17].

Et Sa parole :

{وَمَنْ أَضَلُّ مِمَّن يَدْعُو مِنْ دُونِ اللَّهِ مَنْ لَا يَسْتَجِيبُ لَهُ إِلَى
يَوْمِ الْقِيَامَةِ وَهُمْ عَنْ دُعَائِهِمْ غَافِلُونَ (5) وَإِذَا حُشِرَ النَّاسُ
كَانُوا لَهُمْ أَعْدَاءً وَكَانُوا بِعِبَادَتِهِمْ كَافِرِينَ}

{Et qui est plus égaré que quiconque invoque en dehors d'Allah quiconque ne peut l'exaucer et cela jusqu'au Jour de la Résurrection ? Et ils sont totalement inattentifs à leur invocation.}

Et lorsque les hommes seront rassemblés [pour le Jugement], ils seront leurs ennemis et ils nieront leur adoration [qu'ils leur consacraient].} [Al Ahqâf : 5-6].

Et Sa parole :

{أَمَّنْ يُجِيبُ الْمُضْطَرَّ إِذَا دَعَاهُ وَيَكْشِفُ السُّوءَ وَيَجْعَلُكُمْ
خُلَفَاءَ الْأَرْضِ إِلَهًا مَعَ اللَّهِ}

{Qui d'autre que Lui répond à l'appel du désespéré lorsqu'il L'invoque, dissipe le mal, et fait de vous des successeurs sur la Terre ? Y a-t-il donc une autre divinité avec Allah ?} [Les Fourmis : 62].

At-Tabarânî rapporte selon sa chaîne de rapporteurs : " Du temps du Prophète (paix et salut sur lui), il y avait un hypocrite qui causait du tort aux croyants. Certains d'entre eux dirent : " Allons donc demander secours au Messager d'Allah (paix et salut sur lui) contre cet hypocrite. " Le Prophète (paix et salut sur lui) a alors dit :

((إِنَّهُ لَا يُسْتَعَاثُ بِي، وَإِنَّمَا يُسْتَعَاثُ بِاللَّهِ)).

" Ce n'est pas à moi que l'on demande secours, mais on demande secours à Allah. "

Les points à retenir :

Premier : L'adjonction de l'invocation après la demande de secours fait partie de ce qui est appelé [en linguistique] : " Adjonction du général au particulier. "

Deuxième : L'exégèse de Sa parole : { Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. }

Troisième : Ceci est le polythéisme majeur.

Quatrième : Si la plus pieuse des personnes [invoque un autre qu'Allah] pour satisfaire autrui, elle fait alors partie des injustes.

Cinquième : L'exégèse du verset qui vient après.

Sixième : Invoquer un autre qu'Allah n'est pas bénéfique en ce bas monde mais en plus c'est de la mécréance.

Septième : L'exégèse du troisième verset.

Huitième : La demande de subsistance ne doit être formulée qu'à Allah, de même qu'on ne doit demander le Paradis qu'à Lui.

Neuvième : L'exégèse du quatrième verset.

Dixième : Personne n'est plus égaré que quiconque invoque autre qu'Allah.

Onzième : [L'être invoqué en dehors d'Allah] ne prête pas attention à celui qui l'invoque et ne sait même pas qu'il l'invoque.

Douzième : L'invocation [d'un autre qu'Allah] engendre la haine et l'ini-mitié de cet autre envers celui qui l'invoque.

Treizième : On appelle cette invocation " un acte d'adoration envers celui qui est invoqué [en dehors d'Allah]. "

Quatorzième : Cette adoration engendre la mécréance de la personne invoquant [autre qu'Allah].

Quinzième : Ces affaires mentionnées sont la cause que cette personne est la plus égarée des gens.

Seizième : L'exégèse du cinquième verset.

Dix-septième : L'affaire étonnante : à savoir que les adorateurs des idoles reconnaissent que personne ne répond à l'angoissé si ce n'est Allah. C'est pourquoi ils L'invoquent en lui vouant un culte sincère lors des difficultés.

Dix-huitième : La protection du monothéisme par le Prophète élu (paix et salut sur lui) et sa bonne éducation avec Allah.

Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{Lui associent-ils donc [des associés] qui ne créent rien et qui sont eux-mêmes créés (191)

et qui ne peuvent ni les secourir ni se secourir eux-mêmes ?}

[Al A'râf : 191-192].

Et Sa parole :

{وَالَّذِينَ تَدْعُونَ مِنْ دُونِهِ مَا يَمْلِكُونَ مِنْ قِطْمِيرٍ (13) إِنَّ تَدْعُوهُمْ لَا يَسْمَعُوا دُعَاءَكُمْ وَلَوْ سَمِعُوا مَا اسْتَجَابُوا لَكُمْ وَيَوْمَ الْقِيَامَةِ يَكْفُرُونَ بِشِرْكِكُمْ وَلَا يُنَبِّئُكَ مِثْلُ خَبِيرٍ}

{Tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte (13).

Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation ; et même s'ils entendaient, ils ne vous exauceraient pas. Et le Jour de la Résurrection, ils nieront votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé.} [Le Créateur : 13-14].

Et dans le recueil authentique [d'Al Bukhârî], d'après Anas qui a dit :

(شَجَّ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَوْمَ أُحُدٍ، وَكُسِرَتْ رَبَاعِيَّتُهُ، فَقَالَ: ((كَيْفَ يُفْلِحُ قَوْمٌ شَجُّوا نَبِيَّهُمْ؟))

" Le jour de la bataille de Uhud, le Prophète (paix et salut sur lui) fut blessé à la tête et une de ses incisives cassée. Alors, il a dit : " Comment un peuple blessant au crâne son prophète peut-il réussir ? " Alors, le verset suivant fut révélé : {Tu [c'est-à-dire : Muhammad] n'as aucune part dans l'ordre.} [La Famille d'Imrân : 28].

Dans le même recueil, d'après Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux), celui-ci a entendu le Messager dire après s'être relevé de l'inclinaison dans la dernière unité de la prière de l'aube :

((اللَّهُمَّ الْعَنْ فُلَانًا وَفُلَانًا))،

" Ô Allah ! Maudis untel et untel ! " Après avoir dit : " Allah a entendu quiconque L'a loué. Notre Seigneur ! A Toi la louange ! " Allah révéla alors :
{لَيْسَ لَكَ مِنَ الْأَمْرِ شَيْءٌ}

{Tu [c'est-à-dire : Muhammad] n'as aucune part dans l'ordre.} [La Famille d'Imrân : 28].

Dans une autre version, il est rapporté que [le Prophète] invoquait Allah contre Safwân ibn Umayyah, Suhayl ibn Amr et Al Hâarith ibn Hishâm. C'est alors qu'Allah révéla :

{لَيْسَ لَكَ مِنَ الْأَمْرِ شَيْءٌ}

{Tu [c'est-à-dire : Muhammad] n'as aucune part dans l'ordre.} [La Famille d'Imrân : 28].

Il s'y trouve aussi d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) sa parole : " Lorsque fut révélé le verset : {Et avertis les gens [de ta famille] qui te sont les plus proches.} [Les Poètes : 214], le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) se leva et a dit :

((يَا مَعْشَرَ قُرَيْشٍ - أَوْ كَلِمَةً نَحْوَهَا - اسْتَرُوا أَنْفُسَكُمْ؛ لَا أُغْنِي عَنْكُمْ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا، يَا عَبَّاسُ بْنُ عَبْدِ الْمُطَّلِبِ لَا أُغْنِي عَنْكَ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا، يَا صَفِيَّةُ - عَمَّةَ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ - لَا أُغْنِي عَنْكَ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا، وَيَا فَاطِمَةُ بِنْتُ مُحَمَّدٍ، سَلِينِي مِنْ مَالِي مَا شِئْتَ، لَا أُغْنِي عَنْكَ مِنَ اللَّهِ شَيْئًا)).

" Ô peuple de Quraysh - ou une parole qui y ressemble - ! Rachetez donc vos âmes, car je ne vous serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô 'Abbâs ibn Abd Al Muttalib, je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô Safiyyah, tante du Messenger d'Allah (paix et salut sur lui), je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô Fâtimah, fille de Muhammad, demande ce que tu veux parmi mes richesses, mais je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah. "

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse des deux versets.

Deuxième : L'histoire de [la bataille de] Uhud.

Troisième : L'invocation dite du " Qunût " du maître des envoyés, derrière lequel les maîtres élus [c'est-à-dire : les Compagnons] prononçaient le " Ta'mîn. " [c'est-à-dire : ils disaient : " Amine. "]

Quatrième : L'invocation était dirigée contre des mécréants.

Cinquième : Ces derniers ont fait des choses que la majorité des mécréants n'avaient jamais fait : ils ont blessé leur Prophète à la tête, ont déployé tous leurs efforts pour le tuer, et ont mutilé les musulmans tombés au combat, malgré le lien étroit de parenté qui les liait.

Sixième : A ce sujet, Allah lui [c'est-à-dire : le Prophète] a révélé : {Tu n'as (Muhammad) aucune part dans l'ordre.}

Septième : La parole d'Allah : {Qu'Il (Allah) accueille leur repentir (en embrassant l'islam) ou qu'il les châtie} [c'est-à-dire : à propos de Safwân ibn Umayyah, Suhayl ibn Amr et Al Hârith ibn Hishâm]. Or, Il a accueilli leur repentir et ils sont devenus croyants.

Huitième : Le " Qunût " se fait lors d'événements graves.

Neuvième : Ceux contre qui l'invocation était dirigée ont été cités par leurs noms et par ceux de leurs parents.

Dixième : Maudire précisément une personne durant l'invocation du " Qunût ".

Onzième : L'événement vécu par le Prophète (paix et salut sur lui) après la révélation du verset.

{وَأَنْذِرْ عَشِيرَتَكَ الْأَقْرَبِينَ}.

{Et avertis les gens de ta famille qui te sont les plus proches}.

Douzième : La ténacité du Prophète (paix et salut sur lui) concernant cette affaire [c'est-à-dire : la prédication] sorte qu'à cause de cela on le

traita de fou. Et il en est de même aujourd'hui pour un musulman qui agirait de la même façon.

Treizième : Le Prophète a dit à ses proches et moins proches : " Je ne vous serai d'aucun secours auprès d'Allah. " Il a même dit [à sa propre fille] : " Ô Fâtimah, fille de Muhammad ! Je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah. "

Le Prophète - qui est le maître des envoyés - affirme qu'il ne peut être d'aucun secours envers la souveraine des femmes de l'univers ; ainsi, sachant que ses paroles ne sont que vérité, et si l'on observe dans quel état se trouve l'élite de la communauté de nos jours, le monothéisme et l'isolement dans lequel est réduite la religion apparaissent alors.

Chapitre : La parole d'Allah : {Lorsqu'ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils demanderont : " Qu'a dit votre Seigneur ? " Ils répondront : " La Vérité et Il est Le Sublime, le Grand. "} [Saba' : 23].

Et dans le recueil authentique, d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (paix et salut sur lui) a dit :

((إِذَا قَضَى اللَّهُ الْأَمْرَ فِي السَّمَاءِ ضَرَبَتْ الْمَلَائِكَةُ بِأَجْنِحَتِهَا خَضَعَانًا لِقَوْلِهِ، كَأَنَّهُ سِلْسِلَةٌ عَلَى صَفْوَانٍ، يَنْفِذُهُمْ ذَلِكَ حَتَّى إِذَا فُزِعَ عَنْ قُلُوبِهِمْ قَالُوا: مَاذَا قَالَ رَبُّكُمْ؟ قَالُوا: الْحَقُّ وَهُوَ الْعَلِيُّ

الْكَبِيرُ، فَيَسْمَعُهَا مُسْتَرْقِ السَّمْعِ، وَمُسْتَرْقِ السَّمْعِ هَكَذَا بَعْضُهُ
فَوْقَ بَعْضٍ، وَصَفَهُ سَفِيَانُ بِكَيْفِهِ، فَحَرَفَهَا وَبَدَّدَ بَيْنَ أَصَابِعِهِ،
فَيَسْمَعُ الْكَلِمَةَ فَيُلْقِيهَا إِلَى مَنْ تَحْتَهُ، ثُمَّ يُلْقِيهَا الْآخَرُ إِلَى مَنْ تَحْتَهُ،
حَتَّى يُلْقِيَهَا عَلَى لِسَانِ السَّاحِرِ أَوْ الْكَاهِنِ، فَرُبَّمَا أَدْرَكَهُ الشَّهَابُ
قَبْلَ أَنْ يُلْقِيَهَا، وَرُبَّمَا أَلْقَاهَا قَبْلَ أَنْ يُدْرِكَهُ، فَيَكْذِبُ مَعَهَا مِائَةً
كَذْبَةً، فَيَقَالُ: أَلَيْسَ قَدْ قَالَ لَنَا يَوْمَ كَذَا وَكَذَا: كَذَا وَكَذَا؟ فَيُصَدَّقُ
بِتِلْكَ الْكَلِمَةِ الَّتِي سُمِعَتْ مِنَ السَّمَاءِ)).

" Lorsqu' Allah décrète un ordre au ciel, les anges battent des ailes par soumission à Sa parole. Ils sont alors effrayés par le son [de cette parole] comparable au choc d'une chaîne de métal sur un rocher. Quand ensuite la frayeur s'est éloignée de leurs cœurs, ils disent : Qu'a dit votre Seigneur ? Ils répondent : La Vérité, c'est Lui le Sublime, le Grand. Cette parole est entendue par quelqu'un [c'est-à-dire : un djinn] qui prête discrètement l'oreille. Or, ces espions sont juchés les uns sur les autres - Sufyân illustra cela en écartant les doigts de sa main inclinée - et celui qui a entendu la parole la transmet à celui qui est au-dessous de lui, et ainsi de suite de proche en proche, jusqu'à ce qu'elle atteigne le sorcier ou le devin. Mais il est possible que cet espion soit touché par un météorite avant de transmettre la parole, comme il se peut qu'il la transmette avant d'être atteint. [Le sorcier ou le devin] rajoute alors cent mensonges à cette information, et les gens de

dire : Ne nous a-t-il pas dit telle et telle chose tel et tel jour ? Et ainsi il est considéré véridique en raison de cette parole qui a été entendue du ciel.
"

Et d'après An-Nawwâs Ibn Sam'ân (qu'Alla l'agrée) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((إِذَا أَرَادَ اللَّهُ تَعَالَى أَنْ يُوحِيَ بِالْأَمْرِ، تَكَلَّمَ بِالْوَحْيِ أَخَذَتْ السَّمَاوَاتُ مِنْهُ رَجْفَةً، أَوْ قَالَ: رَعْدَةً شَدِيدَةً، خَوْفًا مِنَ اللَّهِ عَزَّ وَجَلَّ، فَإِذَا سَمِعَ ذَلِكَ أَهْلُ السَّمَاوَاتِ صَعِقُوا وَخَرُّوا لِلَّهِ سُجَّدًا، فَيَكُونُ أَوَّلَ مَنْ يَرْفَعُ رَأْسَهُ جِبْرِيلُ، فَيُكَلِّمُهُ اللَّهُ مِنْ وَحْيِهِ بِمَا أَرَادَ، ثُمَّ يَمُرُّ جِبْرِيلُ عَلَى الْمَلَائِكَةِ، كُلَّمَا مَرَّ بِسَّمَاءٍ سَأَلَهُ مَلَائِكَتُهَا: مَاذَا قَالَ رَبُّنَا يَا جِبْرِيلُ؟

" Lorsqu'Allah, Elevé soit-Il, désire révéler quelque chose, Il énonce la révélation et les cieux en tremblent - à moins qu'il ait dit : ou s'ébranlent fortement - par crainte d'Allah, Elevé et Exalté soit-Il. Lorsque les habitants des cieux entendent cela, ils sont foudroyés et tombent en prosternation devant Allah. Le premier à relever la tête est [l'ange] Gabriel (" Jibrîl ") à qui Allah s'adresse au sujet de Sa révélation de ce qu'Il veut. Puis les anges de chaque ciel, voyant Jibrîl passer près d'eux lui demandent : Qu'a dit notre Seigneur, Ô Jibrîl ?

Il répond alors : " Il a dit la vérité, c'est Lui le Sublime, le Grand. " Et tous les anges disent ce

que Jibrîl a dit. Ce dernier transmet alors la révélation là où Allah, Elevé et Exalté soit-Il, lui a ordonné de le faire.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset.

Deuxième : Il s'y trouve un argument qui annule le polythéisme, et en particulier pour quiconque s'attache aux personnes vertueuses. C'est d'ailleurs ce verset dont on dit qu'il déracine le polythéisme ancré dans le cœur.

Troisième : L'exégèse de la parole d'Allah :

{قَالُوا الْحَقَّ وَهُوَ الْعَلِيُّ الْكَبِيرُ}.

{Ils répondront : " La Vérité et Il est le Sublime, le Grand }.

Quatrième : La raison de la question des anges à propos de cela.

Cinquième : Jibrîl leur répond en disant : " Il a dit ceci et cela. "

Sixième : La mention que le premier à relever la tête est Jibrîl.

Septième : Il répond à tous les habitants des cieux, car ils lui ont tous posé la question.

Huitième : Le foudroiement englobe tous les habitants des cieux.

Neuvième : Le tremblement des cieux en raison de la parole d'Allah.

Dixième : C'est Jibrîl qui transmet la révélation là où Allah lui a ordonné de le faire.

Onzième : La mention du vol d'informations par les démons.

Douzième : La description de l'entassement des démons les uns sur les autres.

Treizième : L'envoi des météorites.

Quatorzième : L'espion est parfois atteint par un météorite avant de transmettre la parole.

Et parfois, il la transmet à l'oreille de son maître parmi les humains avant que le météorite ne l'atteigne.

Quinzième : Le devin peut être véridique parfois.

Seizième : L'ajoute de cent mensonges à cette vérité.

Dix-septième : Les gens n'accordent crédit à ses propos qu'en raison de la parole qui lui est parvenue du ciel.

Dix-huitième : La prédisposition des esprits à accepter le faux. En effet, comment peuvent-ils s'attacher à une parole vraie en mettant de côté les cent autres mensonges.

Dix-neuvième : La transmission de cette parole de proche en proche.

Ils l'apprennent et l'utilisent comme argument.

Vingtième : L'affirmation des Attributs [divins], contrairement aux Acharites négateurs.

Vingt et unième : La déclaration que ce tremblement et ce foudroiement.

sont dus à la crainte d'Allah, Elevé et Exalté soit-Il.

Vingt-deuxième : Les habitants des cieux tombent en prostration pour Allah.

Chapitre : L'intercession

La parole d'Allah, Elevé et Exalté soit-Il :

{وَأَنْذِرْ بِهِ الَّذِينَ يَخَافُونَ أَنْ يُحْشَرُوا إِلَىٰ رَبِّهِمْ لَيْسَ لَهُمْ مِّنْ دُونِهِ وَلِيٌّ وَلَا شَفِيعٌ لَّهُمْ يَتَّقُونَ}

{Et avertis par ceci [c'est-à-dire : le Coran] ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur, qu'ils n'aient en dehors de Lui ni allié ni intercesseur. Peut-être deviendront-ils pieux ?}
[Les Bestiaux : 51].

Et Sa parole :

{قُلْ لِلَّهِ الشَّفَاعَةُ جَمِيعًا}

{Dis : L'intercession toute entière appartient à Allah.} [Les Groupes : 44].

Et Sa parole :

{مَنْ ذَا الَّذِي يَشْفَعُ عِنْدَهُ إِلَّا بِإِذْنِهِ}

{Et celui qui intercède auprès de Lui ne le fait qu'avec Sa permission.} [La Vache : 255]

Et Sa parole :

{وَكَمْ مِّن مَّلَكٍ فِي السَّمَاوَاتِ لَا تُغْنِي شَفَاعَتُهُمْ شَيْئًا إِلَّا مِّن بَعْدِ أَنْ يَأْذَنَ اللَّهُ لِمَنْ يَشَاءُ وَيَرْضَى}

{Et combien d'Anges dans les cieux dont l'intercession ne sert à rien, sinon qu'après qu'Allah l'aura permis, en faveur de qui Il veut et qu'Il agréé.} [L'Etoile : 26].

Et Sa parole :

{قُلِ ادْعُوا الَّذِينَ زَعَمْتُمْ مِّن دُونِ اللَّهِ لَا يَمْلِكُونَ مِثْقَالَ ذَرَّةٍ فِي السَّمَاوَاتِ وَلَا فِي الْأَرْضِ وَمَا لَهُمْ فِيهِمَا مِن شِرْكٍ وَمَا لَهُ مِنْهُمْ مِّن ظَهِيرٍ (22) وَلَا تَنْفَعُ الشَّفَاعَةُ عِنْدَهُ إِلَّا لِمَنْ أَذِنَ لَهُ}

{Dis : " Invoquez ceux que vous prétendez, en dehors d'Allah, être des divinités. Ils ne possèdent même pas le poids d'un atome, ni dans les cieux ni sur la Terre. Ils n'ont jamais été associés [à leur

création] et Il n'y a personne parmi eux qui est Son assistant. " (22) Et l'intercession n'est d'aucune utilité auprès de Lui excepté celui dont Il l'aura permis.} [Saba' : 22-23].

Abûl Abbâs a dit : " Allah a infirmé tout ce à quoi s'attachent les polythéistes en dehors de Lui. Il a infirmé le fait qu'ils aient une quelconque possession ou une part du royaume d'Allah ou qu'ils soient des assistants d'Allah. Il ne reste donc plus que l'intercession. Alors, Allah a clarifié qu'elle ne pouvait être bénéfique qu'à celui à qui le Seigneur en avait accordé la permission, comme Il l'a dit :

{وَلَا يَشْفَعُونَ إِلَّا لِمَنِ ارْتَضَى}

{Et Ils n'intercèdent qu'en faveur de quiconque Il a agréé}. [Les Prophètes : 28].

Dès lors, cette intercession que pensent posséder les polythéistes sera déniée le Jour de la Résurrection, comme l'a infirmé le Coran. En outre, le Prophète (paix et salut sur lui) nous a informé que :

" Il viendra, il se prosternera devant son Seigneur, et Il Le louera. Il ne commencera donc pas par l'intercession. Il lui sera dit alors : " Relève ta tête. Parle, tu seras écouté. Demande, et ta

requête sera satisfaite. Intercède, et ton intercession sera acceptée. "

[Un jour] Abû Hurayrah lui demanda [c'est-à-dire : au Prophète] : " Qui parmi les gens tirera le plus avantageusement profit de ton intercession ? " Il répondit :

((مَنْ قَالَ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ خَالِصًا مِنْ قَلْبِهِ)).

" Quiconque a dit : Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah, sincèrement et du fond de son cœur. "

Cette intercession sera donc réservée aux gens sincères par la permission d'Allah, et elle ne concernera pas quiconque à associé à Allah.

La réalité de cette intercession se manifeste par le fait qu'Allah, Glorifié et Elevé soit-Il, est Celui qui fait grâce aux gens sincères, et leur pardonne par l'entremise de l'invocation de celui dont l'intercession a été autorisée, afin qu'Allah l'honore et lui permette d'atteindre la station élogieuse (" Al Maqâm Al Mahmûd ").

Ainsi, l'intercession niée par le Coran est celle comportant une part de polythéisme. C'est pourquoi Allah a affirmé la réalité de l'intercession avec Sa permission en différents endroits. De plus, le Prophète (paix et salut sur lui) a clarifié

qu'elle sera exclusivement réservée aux gens du Tawhîd et de la sincérité. Fin de citation.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse des versets.

Deuxième : La description de l'intercession infirmée.

Troisième : La description de l'intercession confirmée.

Quatrième : La mention de l'intercession majeure,

qui est la station élogieuse (" Al Maqâm Al Mahmûd ").

Cinquième : La description de ce que fera le Prophète (paix et salut sur lui) le Jour de la Résurrection, et du fait qu'il ne commencera pas par l'intercession, plutôt Il se prosternera.

Et lorsqu'Allah lui accordera la permission, il intercédera.

Sixième : Qui d'entre les gens tirera le plus avantageusement profit de cette intercession ?

Septième : Elle ne sera pas accordée à quiconque aura associé [quoique ce soit] à Allah.

Huitième : L'explicitation de la réalité de l'intercession.

Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :
{Certes, tu [c'est-à-dire : Muhammad] ne guides pas qui tu aimes, mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Et Il connaît mieux les bien-guidés}.

[Le Récit : 56]

Dans le recueil authentique, d'après Ibn Al Musayyab, d'après son père qui a dit : " Lorsque le décès d'Abû Tâlib approcha, le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) se rendit chez lui et y trouva AbdulLah Ibn Abî Umayyah et Abû Jahl. Alors, il lui a dit :

((يَا عَمَّ، قُلْ: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ، كَلِمَةً أُحَاجُّ لَكَ بِهَا عِنْدَ اللَّهِ)).

" Ô mon oncle ! Dis : Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. Cette parole me permettra de prendre ta défense auprès d'Allah. "

Alors, les deux lui dirent : " Délaisserais-tu la religion de 'Abd Al Muttalib ? "

Le Prophète (paix et salut sur lui) réitéra alors sa requête, et les deux acolytes en firent autant. La dernière phrase qu'Abû Tâlib prononça fut : Il suit la religion de 'Abd Al Muttalib. Il refusa donc de dire : Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah.

Le Prophète (paix et salut sur lui) a alors dit : " Je ne cesserai de demander à Allah de te pardonner tant qu'il ne me l'aura pas interdit. "

Alors, Allah - Elevé et Exalté soit-Il - a dit :

{مَا كَانَ لِلنَّبِيِّ وَالَّذِينَ آمَنُوا أَنْ يَسْتَغْفِرُوا لِلْمُشْرِكِينَ وَلَوْ كَانُوا أُولِي قُرْبَىٰ مِنْ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُمْ أَصْحَابُ الْجَحِيمِ}

{Il n'appartient pas au Prophète, ni à ceux qui ont cru, d'implorer le pardon en faveur des polythéistes, même s'ils sont leurs proches parents, après avoir eu la preuve évidente que ces derniers sont les hôtes de la Fournaise.} [Le Repentir : 113].

Il révéla aussi concernant Abû Tâlib :

{إِنَّكَ لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ}

{Certes, tu [c'est-à-dire : Muhammad] ne guides pas qui tu aimes, mais c'est Allah qui guide qui Il veut.} [Le Récit : 56]

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse de Sa parole : {Certes, tu [c'est-à-dire : Muhammad] ne guides pas qui tu aimes, mais c'est Allah qui guide qui Il veut.}.

Deuxième : L'exégèse de Sa parole : {Il n'appartient pas au Prophète, ni à ceux qui ont cru, d'implorer le pardon en faveur des polythéistes}.

Troisième : Et c'est le sujet majeur : L'exégèse de sa parole (paix et salut sur lui) : " Dis : Il n'y a

aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. ", et cela à la différence de quiconque prétend avoir la science.

Quatrième : Abû Jahl et quiconque était avec lui connaissaient le sens voulu des propos du Prophète (paix et salut sur lui) lorsqu'un homme a dit : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. " Qu'Allah enlaidisse donc quiconque [dont la compréhension est si mauvaise qu'elle] pense qu'Abû Jahl est plus savant qu'elle à propos du fondement de l'Islam.

Cinquième : La détermination et la ténacité du Prophète (paix et salut sur lui) dans le but de convertir son oncle à l'Islam.

Sixième : La réfutation de quiconque prétend qu' Abd Al Muttalib et ses ancêtres étaient musulmans.

Septième : Le Prophète (paix et salut sur lui) a imploré le pardon d'Allah pour son oncle. Pourtant, Allah ne lui a pas pardonné ; plutôt, Il lui a même interdit cela [c'est-à-dire : implorer le pardon pour les polythéistes].

Huitième : L'influence néfaste des mauvaises fréquentations sur une personne.

Neuvième : La conséquence néfaste de tenir en haute considération les ancêtres et les aïeux.

Dixième : L'ambiguïté semée dans le cœur des négateurs à cause du dernier argument lancé par Abû Jahl.

Onzième : La preuve que les œuvres considérées sont les ultimes œuvres [avant de mourir] car si Abû Tâlib avait prononcé l'attestation, elle lui aurait été bénéfique.

Douzième : Méditer sur l'importance de cette ambiguïté [c'est-à-dire : l'argument des ancêtres et des aïeux] dans le cœur des égarés. En effet, le récit montre que c'est au moyen de ce seul argument qu'ils ont débattu [avec le Prophète], malgré sa détermination et sa ténacité (paix et salut sur lui). C'est donc en raison de l'importance [de cette ambiguïté] et sa clarté à leurs yeux qu'ils s'en sont contentés [lors du débat].

Chapitre : La cause de la mécréance et du délaissement de la religion par les fils d'Adam est l'exagération (" Al Ghulûw ") au sujet des vertueux.

La parole d'Allah, Elevé et Exalté soit-Il :

{يَا أَهْلَ الْكِتَابِ لَا تَغْلُوا فِي دِينِكُمْ وَلَا تَقُولُوا عَلَى اللَّهِ إِلَّا الْحَقَّ إِنَّمَا الْمَسِيحُ عِيسَى ابْنُ مَرْيَمَ رَسُولُ اللَّهِ وَكَلِمَتُهُ أَلْقَاهَا إِلَى مَرْيَمَ وَرُوحٌ مِّنْهُ}

{Ô gens du Livre ! Ne commettez pas d'excès dans votre religion et ne dites au sujet d'Allah que la vérité. Certes, le Messie Jésus, fils de Marie, n'est que le Messager d'Allah, Sa Parole qu'Il lança vers Marie et un Esprit insufflé de Sa part.} [Les Femmes : 171].

Dans le recueil authentique, d'après Ibn Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) au sujet de la parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{وَقَالُوا لَا تَذَرُنَّ آلِهَتَكُمْ وَلَا تَذَرُنَّ وَدًّا وَلَا سُوَاعًا وَلَا يَغُوثَ
وَيَعُوقَ وَنَسْرًا}

{Et ils ont dit : " N'abandonnez jamais vos divinités et n'abandonnez jamais Wadd, Suwâ', Yaghûth, Ya'ûq et Nasr.} [Noé : 23].

Il a dit : " Il s'agit de noms d'hommes vertueux appartenant au peuple de Noé. Après leur décès, Satan inspira à leur peuple : Dressez donc des édifices sur les lieux qu'ils avaient l'habitude de fréquenter et donnez à ces édifices les noms de ces personnes. Les gens s'exécutèrent sans pour autant adorer ces édifices. C'est lorsque cette génération disparut et que la science fut oubliée qu'ils furent adorés. "

Et Ibn Al Qayyim a dit : " Plus d'un parmi les prédécesseurs (" As-Salaf ") a dit : " Lorsque ces hommes vertueux moururent, les gens se

recueillirent sur leurs tombes. Ils façonnèrent ensuite des statues à leur image. Beaucoup plus tard, des personnes les adorèrent. "

Et d'après 'Umar (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((لَا تُطْرُونِي كَمَا أَطَرَتِ النَّصَارَى ابْنَ مَرْيَمَ، إِنَّمَا أَنَا عَبْدٌ،
فَقُولُوا: عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ)) أَخْرَجَاهُ.

" Ne m'encensez pas comme les chrétiens ont encensé le fils de Marie ! Je ne suis qu'un serviteur, alors dites : Le serviteur d'Allah et Son messenger. " Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

Il a dit : Le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((إِيَّاكُمْ وَالْعُلُوَّ، فَإِنَّمَا أَهْلَكَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ الْعُلُوَّ)).

" Attention à l'exagération, car c'est ce qui a causé la perte des générations qui vous ont précédés. "

Et Muslim rapporte d'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) que le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Que soient détruits les exagérateurs ! " Il l'a dit à trois reprises.

Les points à retenir :

Premier : Quiconque comprend ce chapitre et les deux suivants se rendra compte de l'étrangeté de l'Islam.

Et il verra se manifester de manière étonnante l'omnipotence d'Allah et Sa capacité à faire se retourner les cœurs.

Deuxième : La connaissance que la première forme de polythéisme apparue sur la Terre est due à une ambiguïté concernant les vertueux.

Troisième : La connaissance de la première chose qui a altéré la religion des Prophètes et la cause de cela. Il y a aussi la connaissance qu'Allah a envoyé ces prophètes.

Quatrième : L'acceptation des innovations bien que les lois religieuses et la saine nature (" Al Fitrah ") les rejettent.

Cinquième : La cause de tout cela est la confusion entre la vérité et la fausseté.

D'une part, l'amour des vertueux.

D'autre part, les agissements de certaines personnes de science et de religion qui ne désiraient par leurs actes que le bien ; certaines personnes qui vinrent alors après elles pensèrent qu'elles visaient d'autres que Lui.

Sixième : L'exégèse du verset de la sourate Noé.

Septième : Connaître la nature de l'être humain : la vérité diminue dans son cœur et la fausseté augmente.

Huitième : Il y a une preuve appuyant ce qui a été transmis de la part des prédécesseurs concernant le fait que l'innovation est une cause menant à la mécréance.

Neuvième : Satan sait parfaitement à quoi mène l'innovation, même si l'intention de la personne est bonne.

Dixième : La connaissance de la règle globale, à savoir l'interdiction de l'exagération et la connaissance de ce à quoi elle mène.

Onzième : L'effet néfaste du recueillement auprès d'une tombe dans le but d'accomplir une bonne œuvre.

Douzième : La connaissance de l'interdiction des statues et la sagesse résidant dans leur destruction.

Treizième : La connaissance de la grande importance de ce récit [cité dans ce chapitre] et le profond besoin dont en ont les gens malgré leur insouciance.

Quatorzième : Et c'est le point le plus étonnant : les gens de l'innovation ont pourtant lu [ce récit] dans les livres de hadiths et d'exégèse du Coran, et ils connaissent la signification des mots. Mais Allah s'est interposé entre eux et leurs cœurs, jusqu'à ce qu'ils croient que ce que pratiquait le

peuple de Noé faisait partie des meilleurs actes d'adoration, et que ce qu'Allah et Son Messager leur ont interdit est de la mécréance qui rend licites le sang et les biens d'une personne.

Quinzième : La déclaration claire qu'ils ne cherchaient en fait que l'intercession.

Seizième : Les gens ont pensé que les savants, ceux qui avaient façonné les statues, recherchaient leur intercession.

Dix-septième : L'exposé de la plus grande importance compris dans sa parole (paix et salut sur lui : " Ne m'encensez pas comme les chrétiens ont encensé le fils de Mariam. " Que les prières et le salut d'Allah soient sur celui qui a transmis le message clair.

Dix-huitième : Sa mise en garde (paix et salut sur lui) contre la destruction qui s'abat sur les exagérateurs.

Dix-neuvième : La déclaration claire que les statues n'ont été adorées qu'après que la science a été oubliée. C'est la preuve évidente de la connaissance de la valeur de la présence de la science et le préjudice de sa perte.

Vingtième : La cause de la perte de la science est la mort des savants.

**Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la
sévère menace pesant sur quiconque adore
Allah auprès de la tombe d'un homme
vertueux. Que dire donc du fait de l'adorer ?**

Dans le recueil authentique, d'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée), Umm Salamah mentionna au Messager d'Allah (paix et salut sur lui) une église qu'elle vit en terre d'Abyssinie et dans laquelle elle remarqua la présence d'images, alors il a dit :

((أُولَئِكَ إِذَا مَاتَ فِيهِمُ الرَّجُلُ الصَّالِحُ، أَوْ الْعَبْدُ الصَّالِحُ، بَنَوْا عَلَى قَبْرِهِ مَسْجِدًا، وَصَوَّرُوا فِيهِ تِلْكَ الصُّوَرِ، أُولَئِكَ شِرَارُ الْخَلْقِ عِنْدَ اللَّهِ)).

" Ces gens, lorsqu'un homme vertueux ou un serviteur vertueux mourrait parmi eux, construisaient un lieu de prière sur sa tombe et y posaient ces représentations. Ces gens sont les pires des créatures auprès d'Allah ! "

Ces gens ont donc réuni deux calamités : la calamité des tombes et celles des images.

Toujours d'après 'Aïcha qui a dit : " Durant la maladie [précédant sa mort], le Messager d'Allah avait l'habitude de placer un de ses vêtements sur son visage, puis lorsque celui-ci le gênait au point de l'étouffer, il l'ôtait et disait :

((لَعَنَ اللَّهُ الْيَهُودَ وَالنَّصَارَى، اتَّخَذُوا قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ))

" Qu'Allah maudisse les juifs et les chrétiens. Ils ont fait des tombes de leurs Prophètes des mosquées. " Il mettait en garde contre ce qu'ils avaient fabriqué. Et si ce n'avait été cette recommandation, sa tombe aurait été creusée à l'extérieur de sa demeure, mais l'on craignit qu'elle soit prise comme mosquée. Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

Et Muslim rapporte d'après Jundub Ibn 'AbdaLlah (qu'Allah l'agrée) qu'il a dit : " Cinq jours avant qu'il meure, j'ai entendu le Prophète (paix et salut sur lui) dire :

((إِنِّي أَبْرَأُ إِلَى اللَّهِ أَنْ يَكُونَ لِي مِنْكُمْ خَلِيلٌ؛ فَإِنَّ اللَّهَ قَدْ اتَّخَذَنِي خَلِيلًا، كَمَا اتَّخَذَ إِبْرَاهِيمَ خَلِيلًا، وَلَوْ كُنْتُ مُتَّخِذًا مِنْ أُمَّتِي خَلِيلًا لَاتَّخَذْتُ أَبَا بَكْرٍ خَلِيلًا، أَلَا وَإِنَّ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ كَانُوا يَتَّخِذُونَ قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ، أَلَا فَلَا تَتَّخِذُوا الْقُبُورَ مَسَاجِدَ، فَإِنِّي أَنْهَأَكُم عَنْ ذَلِكَ)).

" Je m'en remets à Allah et affirme n'avoir, parmi vous, aucun ami intime. En effet, Allah m'a pris comme ami intime tout comme Il a pris Ibrâhîm en tant qu'ami intime. Et si je devais choisir un ami intime dans ma communauté, alors j'aurai pris Abû Bakr en tant qu'ami intime. Les peuples qui vous ont précédés prenaient les tombes de leurs prophètes comme lieux de prière. Ne prenez donc pas les tombes comme lieux de prière car je vous interdis cela. "

Le Prophète a interdit ces actes à la fin de sa vie, puis a maudit - dans l'agonie - les personnes agissant de la sorte. Or, prier auprès d'une tombe fait partie de ces actes, même si aucune mosquée n'y est construite. C'est d'ailleurs la signification de sa parole : "... mais l'on craignit qu'elle [c'est-à-dire : sa tombe] soit prise comme mosquée..." En effet, les Compagnons n'avaient pas l'intention de bâtir une mosquée autour de sa tombe. Mais tout lieu où l'on projette volontairement de prier est considéré comme lieu de prière (" Masjid "). D'ailleurs, tout lieu où la prière est effectuée est considérée comme lieu de prière comme l'a dit le Prophète (paix et salut sur lui) :

((جُعِلَتْ لِيَ الْأَرْضُ مَسْجِدًا وَطَهُورًا)).

" La terre toute entière m'a été rendue lieu de prière et moyen de purification. "

Ahmad rapporte avec une bonne chaîne [de rapporteurs] d'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

((إِنَّ مِنْ شِرَارِ النَّاسِ مَنْ تَذَرِكُهُمُ السَّاعَةُ وَهُمْ أَحْيَاءٌ، وَالَّذِينَ يَتَّخِذُونَ الْقُبُورَ مَسَاجِدَ))

" Ceux que l'Heure atteindra de leur vivant et ceux qui prennent les tombes comme lieux de prières font partie des pires gens. " Rapporté

aussi par Abû Hâtim et Ibn Hibbân dans son recueil authentique (" As-Sahîh ").

Les points à retenir :

Premier : Ce que le Messager (paix et salut sur lui) a mentionné au sujet de quiconque bâtit un lieu de prière pour y adorer Allah auprès de la tombe d'un homme vertueux, même si son intention est bonne.

Deuxième : L'interdiction de façonner des statues et la gravité de la menace à ce sujet.

Troisième : Tirer enseignement de l'insistance du Prophète (paix et salut sur lui) à ce sujet : dans un premier temps, il leur a expliqué [la gravité de] cela ; ensuite - cinq jours avant sa mort - il a prononcé ce qu'il a dit ; et enfin, en pleine agonie, il ne s'est pas contenté de tenir les mêmes propos que précédemment.

Quatrième : L'interdiction du Prophète (paix et salut sur lui) d'un tel acte [c'est-à-dire : bâtir un lieu de prière] autour de sa tombe avant même que celle-ci n'existe.

Cinquième : Cela fait partie des traditions des juifs et des chrétiens de faire ce qu'ils faisaient autour des tombes de leurs prophètes.

Sixième : La malédiction du Prophète (paix et salut sur lui) sur eux pour cela.

Septième : Son but (paix et salut sur lui) est de nous mettre en garde contre le fait d'agir de la sorte avec sa tombe.

Huitième : Le motif de la non séparation entre la tombe et la demeure du Prophète (paix et salut sur lui).

Neuvième : La signification de l'expression : " Prendre un endroit comme lieu de prière (littéralement : une mosquée). "

Dixième : Le Prophète (paix et salut sur lui) a conjointement cité quiconque adopte des tombes comme lieu de prière

et quiconque sur qui l'Heure se lèvera. Ainsi, il (paix et salut sur lui) a mentionné le prétexte menant au poly-théisme avant même qu'il ne se produise et son issue finale.

Onzième : Lors d'un sermon, cinq jours avant sa mort, le Prophète (paix et salut sur lui) a formulé une réponse aux deux groupes qui sont les pires sectes innovatrices.

Certains prédécesseurs sont même allés jusqu'à les exclure de la sphère des soixante douze sectes : il s'agit des " Râfidah " et des " Jahmiyyah ". En effet, c'est à cause des " Râfidah " qu'est apparu le polythéisme et l'adoration des

tombes. Et ils sont les premiers à avoir construit sur elles des lieux de prières.

Douzième : Les affres de l'agonie par lesquelles le Prophète (paix et salut sur lui) a été éprouvé.

Treizième : Le Prophète a été honoré par Allah de Son amitié intime.

Quatorzième : La déclaration claire que l'intimité (" Al Khullah ") est un degré plus élevé que l'amour (" Al Mahabbah ").

Quinzième : La déclaration claire qu'Abû Bakr As-Siddîq est le meilleur des Compagnons.

Seizième : L'indication de son [futur] califat.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'exagération à l'égard des tombes des vertueux qui transforme ces dernières en monuments adorés (" Awthân ") en dehors d'Allah.

Dans son : " Al Muwatta' ", l'imam Mâlik a rapporté que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((اللَّهُمَّ لَا تَجْعَلْ قَبْرِي وَثَنًا يُعْبَدُ، اشدَّ غَضَبُ اللَّهِ عَلَى قَوْمٍ اتَّخَذُوا قُبُورَ أَنْبِيَائِهِمْ مَسَاجِدَ)).

" Ô Allah ! Fais que ma tombe ne soit pas un monument que l'on adore. La colère d'Allah s'est accentué contre des gens qui ont pris les tombes de leurs Prophètes comme lieux de prière ! "

Ibn Jarîr rapporte selon sa propre chaîne de rapporteurs, d'après Sufyân, d'après Mansûr, d'après Mujâhid :

{أَفْرَأَيْتُمُ اللَّاتَ وَالْعُزَّىٰ}

{Avez-vous donc considéré Al-Lât et Al 'Uzzâ } [L'Etoile : 19] Il a dit : " Al-Lât était un homme qui broyait du " Suwayq " pour les gens. Lorsqu'il mourut, les gens se recueillirent sur sa tombe. "

C'est aussi ce qu'a dit Abûl Jawzâ d'après Ibn Abbâs [qu'Allah les agrée tous les deux] : " Il [c'est-à-dire : Al-Lât était un homme qui] broyait du " Suwayq " pour les pèlerins. "

Et d'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit :

((لَعَنَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ زَايِرَاتِ الْقُبُورِ،
وَالْمُتَخَذِينَ عَلَيْهَا الْمَسَاجِدَ وَالسُّرُجَ))

" Le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a maudit celles qui visitent les tombes, ceux qui en font des lieux de prière et ceux qui y mettent des lanternes. " Rapporté par les traditionnistes (" Ahl As-Sunan ").

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du terme : " Al Awthân " (singulier : " Wathan " qui désigne un monument sacré).

Deuxième : L'exégèse du terme : " Al 'Ibâdah " (l'adoration).

Troisième : Le Prophète (paix et salut sur lui) ne demandait la protection d'Allah que contre une chose dont il craignait qu'elle se produise.

Quatrième : Le Prophète (paix et salut sur lui) a lié l'adoption des tombes comme lieux de prière à l'adoration des idoles.

Cinquième : La mention de l'accentuation de la colère divine.

Sixième : Et c'est un des points les plus importants : la connaissance de la description de l'adoration d'Al-Lât qui était une des plus importantes idoles.

Septième : La connaissance qu'Al-Lât est la tombe d'un homme vertueux.

Huitième : Al-Lât est le nom de l'occupant de la tombe ; et la mention de la signification de cette dénomination.

Neuvième : La malédiction [du Prophète] envers les femmes qui visitent les tombes.

Dixième : La malédiction [du Prophète] envers quiconque orne les tombes de lampes.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la protection du monothéisme par le Prophète élu (paix et salut sur lui) et son obstruction de toute voie qui mène au polythéisme.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{لَقَدْ جَاءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنْفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُمْ بِالْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ رَّحِيمٌ}

{Assurément, il vous est venu un Messager issu de vous-mêmes, auquel pèsent lourd les aléas que vous subissez et qui est plein de sollicitude pour vous. Et, envers les croyants, il est compatissant et miséricordieux.} [Le Repentir : 128].

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agréee) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((لَا تَجْعَلُوا بُيُوتَكُمْ قُبُورًا، وَلَا تَجْعَلُوا قُبُورِي عِيدًا، وَصَلُّوا عَلَيَّ؛ فَإِنَّ صَلَاتَكُمْ تَبْلُغُنِي حَيْثُ كُنْتُمْ))

" Ne faites pas de vos maisons des tombes et ne faites pas de ma tombe un lieu de visite. Et priez pour moi, car votre prière me parvient où que vous soyez. " Rapporté par Abû Dâwud avec une

bonne chaîne dont les rappor-teurs sont dignes de confiance.

Et d'après 'Alî Ibn Hussayn (qu'Allah l'agrée), ce dernier vit un homme s'introduire dans une brèche proche de la tombe du Prophète (paix et salut sur lui) pour y invoquer Allah. Alors, il le lui a interdit en [lui] disant : " Veux-tu que je t'informe d'un hadith que j'ai entendu de mon père, d'après mon grand-père, d'après le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) qui a dit :

((لَا تَتَّخِذُوا قَبْرِي عِيدًا، وَلَا بُيُوتَكُمْ قُبُورًا، وَصَلُّوا عَلَيَّ؛ فَإِنَّ تَسْلِيمَكُمْ يَبْلُغُنِي أَيْنَ كُنْتُمْ))

" Ne prenez pas ma tombe comme lieu de fête [de pèlerinage], ne faites pas de vos demeures des tombes, et priez pour moi [c'est-à-dire : invoquez en ma faveur les bénédictions divines]. En effet, votre salutation me parvient où que vous soyez. " Rapporté dans : " Al Mukhtârah ".

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate : Le Repentir.

Deuxième : L'éloignement le plus possible sa communauté de sortir du domaine inviolable du monothéisme.

Troisième : La mention de son souci à notre sujet, sa compassion et sa miséricorde.

Quatrième : Son interdiction de [venir] visiter sa tombe, en particulier, bien que sa visite est une des meilleures actions.

Cinquième : Son interdiction de visiter fréquemment sa tombe.

Sixième : Son incitation à accomplir les actes surérogatoires chez soi.

Septième : Le caractère évident aux yeux des Compagnons qu'il n'est pas permis de prier dans un cimetière.

Huitième : La raison de cette interdiction est que la bénédiction demandée et la salutation adressée au Prophète (paix et salut sur lui) lui parviennent même si l'on est éloigné [de lui et sa tombe]. Ainsi donc, il n'y a pas besoin de se méprendre pour quiconque souhaiterait être proche.

Neuvième : Même s'il (paix et salut sur lui) se trouve dans le monde intermédiaire (" Al Barzakh "), les œuvres [des personnes] de sa communauté à travers la bénédiction demandée et la salutation adressée lui sont présentées.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant certains membres de cette communauté qui adoreront les monuments (" Al Awthân ").

Sa parole, Elevé soit-Il :

{أَلَمْ تَرَ إِلَى الَّذِينَ أُوتُوا نَصِيحًا مِّنَ الْكِتَابِ يُؤْمِنُونَ بِالْجِبْتِ
وَالطَّاغُوتِ}

{N'as-tu pas vu ceux-là, à qui une partie du Livre a été donnée, ils croient dans le Jibt et au Tâghût}. [Les Femmes : 51]

De même, Sa parole, Elevé soit-Il :

{قُلْ هَلْ أُنَبِّئُكُمْ بِشَرٍّ مِّنْ ذَلِكَ مَثُوبَةً عِنْدَ اللَّهِ مَن لَّعَنَهُ اللَّهُ
وَعُصِبَ عَلَيْهِ وَجَعَلَ مِنْهُمْ الْفِرْدَ وَالْخَنَازِيرَ وَعَبَدَ
الطَّاغُوتِ}

{Dis : " Est-ce que vous voulez que je vous informe de pire que cela comme sanction auprès d'Allah ? Quiconque Allah a maudit et a été en colère contre lui, et Il a fait d'eux des singes et des porcs et des adorateurs du Taghût. "} [La Table Servie : 60].

Sa parole, Elevé soit-Il :

{قَالَ الَّذِينَ غَلَبُوا عَلَىٰ أَمْرِهِمْ لَنَتَّخِذَنَّ عَلَيْهِم مَّسْجِدًا}

{Et ceux qui eurent le dessus dans leur affaire dirent : " Nous allons leur établir un sanctuaire.} [La Caverne : 21].

Et d'après Abû Sa'îd (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((الَّتَبِعَنَّ سَنَنَ مَنْ كَانَ قَبْلَكُمْ، حَذُوَ الْفُذَّةِ بِالْفُذَّةِ، حَتَّى لَوْ دَخَلُوا جُحَرَ ضَبٍّ لَدَخَلْتُمُوهُ)).

" Assurément, vous suivrez [à la trace] les traditions de ceux qui vous ont précédés, de sorte que même s'ils s'introduiraient dans le trou d'un lézard, vous y entreriez aussi. "

Ils [c'est-à-dire : Les Compagnons] demandèrent : " Ô Messenger d'Allah, sont-ce les juifs et les chrétiens [que tu sous-entends] ? "

Il répondit : " Et qui d'autres ? " Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

Et Muslim rapporte, d'après Thawbân (qu'Allah l'agrée), que le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((إِنَّ اللَّهَ زَوَى لِيَ الْأَرْضَ فَرَأَيْتُ مَشَارِقَهَا وَمَغَارِبَهَا، وَإِنَّ أُمَّتِي سَيَبْلُغُ مُلْكُهَا مَا رُويَ لِي مِنْهَا)).

" Certes, Allah a ployé la Terre pour moi et j'ai vu l'Orient et l'Occident. Le royaume de ma communauté atteindra tout ce qu'on a ployé pour moi.

Et on m'a octroyé les deux trésors : le rouge et le blanc.

J'ai aussi demandé à mon Seigneur que [la totalité de] ma communauté ne soit pas anéantie par une calamité générale et qu'elle ne soit pas

dominée par un ennemi autre que ses propres membres de sorte qu'ilsaient l'avantage sur eux.

Et mon Seigneur m'a répondu : " Ô Muhammad ! Lorsque J'ai décrété une chose, elle est inévitable. Donc, J'ai accordé à ta communauté de ne jamais l'anéantir dans sa totalité par une calamité générale et de ne permettre à aucun de ses ennemis même s'ils se rassemblaient tous, de la dominer et d'avoir l'avantage sur elle en l'agressant - autres que ses propres membres, qui s'entretueront et se réduiront les uns les autres a l'esclavage.

Rapporté par Al Barqânî dans son recueil authentique et il a ajouté :

((وَإِنَّمَا أَخَافُ عَلَى أُمَّتِي الْأَيِّمَةَ الْمُضِلِّينَ، وَإِذَا وَقَعَ عَلَيْهِمُ السَّيْفُ لَمْ يُرْفَعْ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ، وَلَا تَقُومُ السَّاعَةُ حَتَّى يُلْحَقَ حَيٌّ مِنْ أُمَّتِي بِالْمُشْرِكِينَ، وَحَتَّى تَعْبُدَ فِتْنًا مِنْ أُمَّتِي الْأَوْثَانَ، وَإِنَّهُ سَيَكُونُ فِي أُمَّتِي كَذَّابُونَ ثَلَاثُونَ كُلُّهُمْ يَزْعُمُ أَنَّهُ نَبِيٌّ، وَأَنَا خَاتَمُ النَّبِيِّينَ، لَا نَبِيَّ بَعْدِي، وَلَا تَرَالُ طَائِفَةٌ مِنْ أُمَّتِي عَلَى الْحَقِّ مَنْصُورَةٌ، لَا يَضُرُّهُمْ مَنْ حَذَّلَهُمْ حَتَّى يَأْتِيَ أَمْرُ اللَّهِ تَبَارَكَ وَتَعَالَى)).

" Mais ce que je crains le plus pour ma communauté sont les meneurs prônant l'égarement. Si le feu de la guerre s'allume dans la communauté, il ne s'éteindra qu'au Jour de la Résurrection. Et ce dernier n'arrivera qu'après

qu'un des groupes de ma communauté aura rejoint les polythéistes, et que d'autres adoreront les idoles. En outre, il apparaîtra trente menteurs dans ma communauté, chacun d'entre eux prétendant être prophète. Or, je suis le sceau des prophètes et il n'y a pas de prophète après moi. Et il ne cessera d'exister une partie de ma communauté victorieuse dans la vérité. Ceux qui les trahissent [ou s'opposent à eux] ne leur causeront aucun préjudice, jusqu'à ce qu'arrive l'ordre d'Allah, Béni et Elevé soit-Il. "

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate des Femmes.

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate la Table Servie.

Troisième : L'exégèse du verset de la sourate la Caverne.

Quatrième : Et c'est le point le plus important : la signification de [l'expression] " croire au Jibt et au Tâghût "

ici à cet endroit.

Est-ce d'y croire avec le cœur ?

Ou est-ce plutôt le fait de s'entendre avec les adeptes du " Jibt et du Tâghût " tout en détestant ces choses et en connais-sant leur fausseté ?

Cinquième : Certains disent : " Les mécréants, ceux qui savent qu'ils sont mécréants sont plus près du chemin de la vérité que les croyants. "

Sixième : Et c'est de ce point dont il est question dans le titre du chapitre : L'adoration des idoles apparaîtra nécessairement dans cette communauté, comme cela est établi dans le hadith d'Abû Saïd.

Septième : La déclaration claire que l'adoration des idoles se produirait dans cette communauté au sein de nombreux groupes.

Huitième : Un point tout à fait étonnant : l'apparition de personnes prétendant à la prophétie comme Al Mukhtâr, bien qu'il ait prononcé les deux attestations de foi, qu'il ait déclaré faire partie de cette communauté, qu'il ait affirmé que le Messager est vérité et que le Coran est aussi vérité, et dans lequel se trouve le fait que Muhammad est le dernier des prophètes. En dépit de tout cela, certaines personnes ont cru en lui au mépris de ces contradictions claires. Al Mukhtâr est d'ailleurs apparu à la fin de l'époque des Compagnons et il fut suivi par beaucoup de gens.

Neuvième : La bonne nouvelle que la vérité ne disparaîtra jamais totalement comme cela a été le

cas par le passé, et qu'il ne cessera d'exister un groupe de personnes s'y accrochant.

Dixième : Le plus immense signe est que malgré leur petit nombre, ces gens ne seront pas touchés par le mal de ceux qui les trahiront ou s'opposeront à eux.

Onzième : Cette condition est vraie jusqu'au lever de l'Heure.

Douzième : Les grands signes qui se trouvent dans les propos du Prophète : il nous informe qu'Allah a regroupé pour lui l'Orient et l'Occident. Le Prophète a expliqué la signification de cela, et cela s'est réalisé [c'est-à-dire : la conquête de l'Orient et de l'Occident comme il l'avait déclaré, contrairement à la conquête du nord et du sud]. Il a aussi informé que deux trésors lui ont été octroyés, et qu'Allah a exaucé deux de ses vœux mais que le troisième lui a été refusé. En outre, il a informé de l'apparition des conflits armés entre musulmans, conflits qui, s'ils arrivent, ne cesseront jamais. Il a aussi indiqué que les musulmans s'entre tueront et se réduiront les uns les autres à l'esclavage. De plus, le Prophète craignait pour sa communauté les meneurs prônant l'égarement, et l'a mise au courant de l'apparition de prétendants à la prophétie parmi ses membres. Enfin, il l'a informé qu'un groupe victorieux restera toujours sur la vérité. Et tout

ceci s'est effectivement produit comme il l'a affirmé, bien que chacune de ces prophéties paraisse invraisemblable.

Treizième : La restriction de sa [plus] grande crainte concernant sa commu-nauté est dans les meneurs prônant l'égarement.

Quatorzième : Le rappel de la signification de [l'expression] l'adoration des idoles.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la sorcellerie.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{وَلَقَدْ عَلِمُوا لَمَنِ اشْتَرَاهُ مَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ خَلَقٍ}

{Et, assurément, ils savent que quiconque acquiert ce pouvoir n'aura aucune part dans l'au-delà.} [La Vache : 102].

Et Sa parole :

{يُؤْمِنُونَ بِالْجِبْتِ وَالطَّاغُوتِ}

{Et ils croient dans le Jibt et au Tâghût.} [Les Femmes : 51]

Umar a dit : " Al Jibt ", c'est : la magie et le " Tâghût ", c'est : le démon (ou Satan).

Jâbir a dit : " Les Tawâghît (pluriel de Tâghût) sont les devins chez qui Satan descendait. Dans chaque contrée s'en trouvait un.

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((اجْتَنِبُوا السَّبْعَ الْمُؤْبَقَاتِ)).

" Evitez les sept péchés destructeurs. "

Ils [c'est-à-dire : Les Compagnons] demandèrent : " Ô Messenger d'Allah ! Quels sont-ils ? "

Il répondit : " Donner un associé à Allah, pratiquer la sorcellerie, tuer - sans raison valable - une personne dont Allah a rendu l'âme sacrée, prendre des intérêts, consommer le bien de l'orphelin, fuir le jour de la bataille, et lancer des [fausses] accusations contre les croyantes chastes et insouciantes. "

Et d'après Jundub, remontant au Prophète (paix et salut sur lui) : " La peine du sorcier consiste à le frapper d'un coup d'épée. " Rapporté par At-Tirmidhî qui a dit : " Ce qui est authentique est que ce hadith est arrêté (" Mawqûf "). "

Al Bukhârî rapporte dans son recueil authentique, d'après Bajâlah Ibn 'Abadah qui a dit : " 'Umar (qu'Allah l'agrée) a écrit [en donnant

l'ordre suivant] : " Tuez chaque sorcier et sorcière.
" Il a dit : " Alors, nous tuâmes trois sorcières. "

On rapporte de manière authentique que Hafsah (qu'Allah l'agrée) a ordonné que l'on tue une de ses servantes qui lui avait jeté un sort. Elle fut donc exécutée.

De même, d'après Jundub, ceci est rapporté de manière authentique.

Ahmad a dit : " Ceci a été rapporté de façon authentique d'après trois Compagnons du Prophète. "

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate la Vache.

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate les Femmes.

Troisième : L'exégèse des termes : " Jibt " et " Tâghût " et la différence entre les deux termes.

Quatrième : " At-Tâghût " peut être un djinn comme il peut être un être humain.

Cinquième : La connaissance des sept péchés destructeurs spécifiquement interdits.

Sixième : Le sorcier mécroit.

Septième : Le sorcier est exécuté sans qu'on lui demande de se repentir.

Huitième : Ceci existait déjà à l'époque de 'Umar. Que dire alors après son époque ?

Chapitre : Explication de choses concernant certains types de sorcellerie.

Ahmad a dit : " Muhammad Ibn Ja'far nous a raconté, Awf nous a raconté, Hayyân Ibn Al Alâ' nous a raconté, Qatan Ibn Qabîsah nous a raconté, d'après son père qui a entendu le Prophète (paix et salut sur lui) dire :

((إِنَّ الْعِيَافَةَ، وَالطَّرْقَ، وَالطَّيْرَةَ؛ مِنْ الْجِبْتِ)).

" Certes, effrayer les oiseaux afin de prévoir l'avenir à travers leur mouvement (Al 'Iyâfah), tracer des traits sur le sol (At-Tarq) et la superstition positive ou négative selon l'observation du mouvement des oiseaux (At-Tiyarah) font partie de la sorcellerie (Al Jibt) [inspirée par Satan].

Awf a dit : " Al 'Iyâfah " consiste à effrayer les oiseaux et " At-Tarq " correspond aux traits que l'on trace au sol.

Quant au " Jibt " :

Al Hassan a dit : " Il s'agit de l'inspiration de Satan. "

Sa chaine est bonne. Et chez Abû Dâwud, An-Nassâî et Ibn Hibbân dans son recueil authentique, et la chaine est de lui.

D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((مَنْ افْتَبَسَ شُعْبَةً مِنَ النُّجُومِ فَقَدْ افْتَبَسَ شُعْبَةً مِنَ السِّحْرِ زَادَ مَا زَادَ))

" Quiconque emprunte une branche de l'astrologie a certes emprunté une branche de la sorcellerie. Et ce qui se rajoute à l'un se rajoute à l'autre. " Rapporté par Abû Dâwud dont la chaine est authentique.

[Et rapporté par] An-Nassâî, d'après le hadith d'Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) :

((مَنْ عَقَدَ عُقْدَةً ثُمَّ نَفَثَ فِيهَا فَقَدْ سَحَرَ، وَمَنْ سَحَرَ فَقَدْ أَشْرَكَ، وَمَنْ تَعَلَّقَ شَيْئًا وَكَلَّ إِلَيْهِ)).

" Quiconque fait un nœud puis souffle dessus a pratiqué la sorcellerie. Et quiconque pratique la sorcellerie a commis un acte de polythéisme. Et quiconque s'attache [à] une chose, y sera voué. "

Et d'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((أَلَا هَلْ أُتْبِكُمْ مَا الْعَضَةُ؟ هِيَ النَّمِيمَةُ: الْقَالَةُ بَيْنَ النَّاسِ))

" Ne vous informerais-je pas de ce qu'est le commérage ? C'est la calomnie colportée parmi les gens. " Rapporté par Muslim.

Et chez Al Bukhârî et Muslim, d'après Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((إِنَّ مِنَ الْبَيَانِ لَسِحْرًا)).

" Il y a dans l'éloquence de la sorcellerie. "

Les points à retenir :

Premier : Certes, effrayer les oiseaux afin de prévoir l'avenir à travers leur mouvement (Al 'Iyâfah), tracer des traits sur le sol (At-Tarq) et la superstition positive ou négative selon l'observation du mouvement des oiseaux (At-Tiyarah) font partie de la sorcellerie (Al Jibt) [inspirée par Satan].

Deuxième : L'exégèse des termes : " Al 'Iyâfah ", " At-Tarq " et " At-Tiyarah ".

Troisième : L'astrologie est un type de sorcellerie.

Quatrième : Il en est de même pour les noeuds sur lesquels on souffle.

Cinquième : Il en est [aussi] de même pour la calomnie.

Sixième : Il en est [encore] de même de certaine forme d'éloquence.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les devins et ceux qui leur ressemblent [astrologues, marabouts, voyants, etc.]

Muslim a rapporté dans son recueil authentique (As-Sahîh), d'après certaines épouses du Prophète (paix et salut sur lui) que ce dernier a dit :

((مَنْ أَتَى عَرَّافًا فَسَأَلَهُ عَنْ شَيْءٍ فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ لَمْ تُقْبَلْ لَهُ صَلَاةٌ أَرْبَعِينَ يَوْمًا)).

" Quiconque se rend auprès d'un devin et l'interroge sur quoi que ce soit puis déclare véridique ce qu'il dit, alors sa prière n'est pas acceptée durant quarante jours. "

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (paix et salut sur lui) a dit :

((مَنْ أَتَى كَاهِنًا فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أُنْزِلَ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ)).

" Quiconque se rend chez un voyant et déclare véridique ce qu'il dit, alors assurément il a mécru en ce qui a été révélé à Muhammad (paix et salut sur lui). " Rapporté par Abû Dâwud ;
et les " quatre " ainsi qu'Al Hâkim

qui a dit : " Authentique selon les conditions d'Al Bukhârî et Muslim. "

((مَنْ أَتَى عَرَّافًا أَوْ كَاهِنًا فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أُنْزِلَ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ)).

" Quiconque se rend chez un devin ou voyant et déclare véridique ce qu'il dit, alors assurément il a mécru en ce qui a été révélé à Muhammad (paix et salut sur lui). "

Abû Ya'lâ rapporte aussi

d'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée), avec une bonne chaîne [de rapporteurs] mais interrompue au niveau du Compagnon (" Mawqûf ").

Et d'après 'Imrân Ibn Husayn (qu'Allah l'agrée), remontant au Prophète (paix et salut sur lui) [c'est-à-dire : " Marfû "]:

((لَيْسَ مِنَّا مَنْ تَطَيَّرَ أَوْ تُطَيِّرَ لَهُ، أَوْ تَكَهَّنَ أَوْ تُكْهِنَ لَهُ، أَوْ سَحَرَ أَوْ سُحِرَ لَهُ، وَمَنْ أَتَى كَاهِنًا فَصَدَّقَهُ بِمَا يَقُولُ فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أُنْزِلَ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ))

" N'est pas des nôtres celui qui consulte les augures ou pour qui on les consulte ; ou celui qui pratique la voyance ou qui consulte un voyant ; ou celui qui pratique la sorcellerie ou pour le compte duquel on la pratique. Quant à quiconque se rend chez un voyant et déclare véridique ce que ce dernier dit, alors assurément il a mécru en

ce qui a été révélé à Muḥammad (paix et salut sur lui). " Rapporté par Al Bazzâr avec une bonne chaîne.

Rapporté aussi par At-Tabarânî dans " Al Awsat " avec une bonne chaîne [de rapporteurs] d'après Ibn Abbâs. Cependant, la dernière phrase du hadith [à partir de " Quant à quiconque se rend chez un voyant... "] a été omise dans la version d'At-Tabarânî.

Al Baghawî a dit : Le devin (" Al Arrâf ") est celui qui prétend connaître des faits par des augures qui lui permettraient de localiser des objets volés, des montures égarées ou ce qui ressemble à cela.

Il a [aussi] été dit : le devin est le voyant. Quant au voyant (" Al Kâhin "), il s'agit de celui qui informe sur les événements futurs.

Il a [encore] été dit : le voyant est celui qui informe ce qu'il y a dans les pensées.

Abûl 'Abbâs Ibn Taymiyyah a dit : " Al Arrâf " est un nom qu'on attribue aussi bien au voyant qu'à l'astrologue, au géomancien ou à toute personne qui leur ressemble et qui prétend connaître ces affaires par ces voies.

Parlant des personnes qui utilisent l'alphabet et observent les astres [pour prédire l'avenir], Ibn 'Abbâs a dit : " Je considère que quiconque se

rend coupable de telles pratiques comme n'ayant aucune part auprès d'Allah. "

Les points à retenir :

Premier : Accorder crédit au voyant et croire au Coran sont deux choses incompatibles.

Deuxième : La déclaration explicite qu'il s'agit [d'un acte] de mécréance.

Troisième : La mention de quiconque pour qui on pratique la voyance.

Quatrième : La mention de quiconque pour qui on consulte les augures

Cinquième : La mention de quiconque pour qui on pratique la sorcellerie.

Sixième : La mention de quiconque utilise les lettres de l'alphabet

pour connaître l'avenir.

Septième : La mention de la différence entre le voyant (" Al Kâhin ") et le devin (" Al Arrâf ").

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le désenvoûtement (" An-Nuchrah ")

D'après Jâbir (qu'Allah l'agrée) : On interrogea le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) concernant le désenvoûtement (" An-Nuchrah "), il répondit :

" C'est [parmi] une œuvre de Satan. " Rapporté par Ahmad avec une bonne chaîne ainsi que par Abû Dâwud qui a dit : " On interrogea Ahmad à ce propos et alors il répondit : " Ibn Mas'ûd répugne tout cela. "

Al Bukhârî rapporte d'après Qatâdah : " J'ai questionné Ibn Al Musayyab pour savoir si une personne atteinte d'un maléfice, ou ne pouvant approcher son épouse, pouvait avoir recours au désenvoûtement (" An-Nuchrah ") ou à quelque autre moyen lui permettant d'annuler le sort ?

Il répondit : " Il n'y a pas de mal à cela. On ne recherche que le bien par ce moyen. En effet, ce qui est utile n'a jamais été défendu. " Fin de citation.

Il est rapporté qu'Al Hasan a dit : " Seul un sorcier peut défaire un sortilège. "

Ibn Al Qayyim a dit : " Le désenvoûtement est l'annulation du sort d'une personne ensorcelée. Il est de deux sortes :

Le premier consiste à annuler le sort à l'aide d'un autre sort semblable.

C'est ce type qui est considéré comme l'œuvre de Satan, et c'est sous cet angle que l'on doit comprendre la parole d'Al Hassan. Le principe de

ce type de désenvoûtement est le suivant : le désenvoûteur et la personne envoûtée se rapprochent de Satan en accomplissant ce qu'il désire et ce dernier annule alors son action sur la personne ensorcelée.

Le second est le désenvoûtement en faisant appel à la " Ruqyah ", aux formules protectrices (" At-Ta'awudhât "), aux médicaments et aux invocations permises. Tout ceci est licite.

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction du désenvoûtement.

Deuxième : La différence entre les formes interdites et permises de désenvoûtement qui permet de lever toute ambiguïté.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les augures.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{أَلَا إِنَّمَا طَائِرُهُمْ عِنْدَ اللَّهِ وَلَكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ}

{En vérité leur sort dépend uniquement d'Allah mais la plupart d'entre eux ne savent pas.} [Les Fourmis : 47].

Et Sa parole :

{قَالُوا طَائِرُكُمْ مَعَكُمْ إِنَّ دُكْرْتُمْ بَلْ أَنْتُمْ قَوْمٌ مُّسْرِفُونَ}

{Ils dirent : " Votre mauvais augure n'est dû qu'à vous-mêmes. " Est-ce ainsi que vous agissez lorsqu'on vous en fait le rappel ? Plutôt, vous êtes des gens outranciers ! "} [Ya-Sin :19].

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((لَا عَذْوَى وَلَا طَيْرَةٌ وَلَا هَامَةٌ وَلَا صَفَرٌ))

" Il n'y a pas de contagion, ni d'augure, ni de hibou, ni de " Safar ". " Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

Et Muslim a ajouté : " Point d'astre [qui n'ait une quelconque influence] ni de goule à craindre. "

Et toujours rapporté par eux deux, d'après Anas [qu'Allah l'agrée] qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((لَا عَذْوَى وَلَا طَيْرَةٌ، وَيُعْجِبُنِي الْفَأُلُ)) قَالُوا: وَمَا الْفَأُلُ؟

" Point de contagion, ni d'augure. En revanche, l'optimisme (" Al Fa'l ") me plaît. " Ils [c'est-à-dire : les Compagnons] demandèrent : " Qu'est-ce que l'optimisme ? "

Il répondit : " C'est la bonne parole. "

Abû Dâwûd rapporte selon une chaîne [de rapporteurs] authentique d'après 'Uqbah Ibn 'Âmir qui a dit : " Les augures furent mentionnées en

présence du Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) qui a dit :

((أَحْسَنُهَا الْقَالُ وَلَا تَرُدَّ مُسْلِمًا، فَإِذَا رَأَى أَحَدُكُمْ مَا يَكْرَهُ فَلْيَقُلْ: اللَّهُمَّ لَا يَأْتِي بِالْحَسَنَاتِ إِلَّا أَنْتَ، وَلَا يَدْفَعُ السَّيِّئَاتِ إِلَّا أَنْتَ، وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِكَ)).

" Le meilleur des augures est l'optimisme. Et l'augure ne dissuade pas le musulman (de mener ses projets à bien). Donc, lorsque l'un d'entre vous voit une chose qu'il répugne qu'il dise donc : " Ô Allah ! Il n'y a que Toi qui fait parvenir les bienfaits, Il n'y a que toi qui repousse les méfaits, et Il n'y a ni force ni puissance excepté à travers Toi. "

Et d'après Ibn Mas'ûd, remontant au Prophète :

((الطَّيْرَةُ شِرْكُكَ، الطَّيْرَةُ شِرْكُكَ، وَمَا مِنَّا إِلَّا وَلَكِنَّ اللَّهَ يُذْهِبُهُ بِالتَّوَكُّلِ))

" Le mauvais présage (ou l'augure) est du polythéisme ! Le mauvais présage est du polythéisme ! [Chacun d'entre nous en est atteint] Toutefois, Allah le fait disparaître lorsqu'on place sa confiance en Lui. " Rapporté par Abû Dâwûd et At-Tirmidhî qui l'a authentifié en attribuant la dernière phrase à la parole d'Ibn Mas'ûd.

Ahmad rapporte d'après Ibn Amr [que le Prophète (paix et salut sur lui) a dit] : " Quiconque

se laisse détourner de son but par l'augure a commis un acte de polythéisme. " Ils demandèrent : " Quelle en est alors l'expiation ? " Il répondit : C'est de dire : " Ô Allah ! Point de bien si ce n'est le Tien, point d'augure qui ne vienne pas de Toi, et point de véritable divinité si ce n'est Toi. "

Dans un hadith d'Al Fadl Ibn Al 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) qui rapporte [que le Prophète (paix et salut sur lui) a dit] : " L'augure est ce qui t'encourage à mener à bien ton projet ou t'en dissuade. "

Les points à retenir :

Premier : L'attention portée à Sa parole : {En vérité, leur sort dépend uniquement d'Allah...} avec celle-ci : {Votre mauvais augure n'est dû qu'à vous-mêmes...}

Deuxième : L'infirmité de la contagion.

Troisième : L'infirmité de l'augure.

Quatrième : L'infirmité de l'oiseau de mauvais augure.

Cinquième : L'infirmité du caractère porte-malheur du mois de Safar

Sixième : L'optimisme ne fait pas partie de l'augure. Plutôt, il est même recommandé.

Septième : L'exégèse [du terme] de l'optimisme.

Huitième : Si l'augure atteint le cœur du musulman et qu'il le répugne, cela ne lui sera d'aucun préjudice et Allah le fera disparaître si le musulman place sa confiance en Lui.

Neuvième : La mention de ce que doit dire quiconque ressent les effets de l'augure.

Dixième : La déclaration claire du caractère polythéiste de l'augure.

Onzième : L'exégèse de l'augure blâmable.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'astrologie.

Al Bukhârî a dit dans son recueil authentique (As-Sahîh) : Qatâdah a dit : " Allah a créé ces étoiles pour trois raisons : pour embellir le ciel, pour lapider les démons et comme signes célestes permettant de se repérer. Par conséquent, quiconque leur donne une autre interprétation se trompe, perd sa part (de bénédiction divine), et s'investit dans des spéculations au sujet desquels il n'a aucune science. " Fin de citation.

Harb a rapporté que Qatâdah répugnait l'apprentissage des phases de la lune et qu'Ibn Uyaynah ne le tolérait pas non plus.

Quant à [l'imam] Ahmad et Ishâq, ils considéraient cela comme

toléré.

Et d'après

Abû Mûsâ [qu'Allah l'agrée], le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((ثَلَاثَةٌ لَا يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ: مُدْمِنُ الْخَمْرِ، وَقَاطِعُ الرَّحِمِ،
وَمُصَدِّقُ السِّحْرِ))

" Trois personnes n'entreront jamais au Paradis : le buveur [invétéré] de vin, celui qui rompt les liens de parenté, et celui qui déclare véridique la sorcellerie. " Rapporté par Ahmad et Ibn Hibbân dans son recueil authentique (As-Sahîh)

Les points à retenir :

Premier : La sagesse dans la création des étoiles.

Deuxième : La réfutation de quiconque prétend autre que cela.

Troisième : La divergence concernant l'apprentissage des phases de la lune.

Quatrième : La menace pesant sur quiconque déclare véridique quoi que ce soit de la sorcellerie, quand bien même il en connaîtrait la fausseté.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait de demander la pluie (" Al Istisqâ' ") aux étoiles (" Al Anwâ' ").

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{وَتَجْعَلُونَ رِزْقَكُمْ أَنْتُمْ تُكذِّبُونَ}

{Est-ce pour vous une façon de Le remercier pour votre subsistance que de traiter le Coran de mensonge ?} [L'Événement : 82].

D'après Abû Mâlik Al Ash'arî (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((أَرْبَعٌ فِي أُمَّتِي مِنْ أَمْرِ الْجَاهِلِيَّةِ لَا يَتْرُكُونَهَا: الْفَخْرُ بِالْأَحْسَابِ، وَالطَّعْنُ فِي الْأَنْسَابِ، وَالِاسْتِسْقَاءُ بِالنُّجُومِ، وَالنِّيَاحَةُ)).

" Il y a quatre pratiques de la période anté-islamique qui ne seront jamais délaissées par les membres de ma communauté : se vanter de sa notoriété, s'en prendre aux lignées, demander la pluie (" Al Istisqâ' ") aux étoiles et les lamentations (lors d'un décès). "

Il a [aussi] aussi : " Si la personne qui se lamente ne se repent pas avant sa mort, le Jour de la Résurrection, elle portera un habit de goudron et une robe de gale. " Rapporté par Muslim.

Al Bukhârî et Muslim rapporte d'après Zayd Ibn Khâlid (qu'Allah l'agrée) : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) dirigea la prière du matin à Al Hudaybiyyah après une nuit pluvieuse. La prière accomplie, il se tourna vers les gens et leur a dit : " Savez-vous ce que votre Seigneur a dit ? " Ils répondirent : " Allah et Son Messager sont les plus savants. " Il a dit :

((أَصْبَحَ مِنْ عِبَادِي مُؤْمِنٌ بِي وَكَافِرٌ، فَأَمَّا مَنْ قَالَ: مُطِرْنَا بِفَضْلِ اللَّهِ وَرَحْمَتِهِ فَذَلِكَ مُؤْمِنٌ بِي كَافِرٌ بِالْكَوْكَبِ، وَأَمَّا مَنْ قَالَ: مُطِرْنَا بِنُوءٍ كَذَا وَكَذَا فَذَلِكَ كَافِرٌ بِي مُؤْمِنٌ بِالْكَوْكَبِ)).

" Ce matin, certains de Mes serviteurs ont cru et d'autres ont mécré. Quiconque a dit : Il a plu par la grâce d'Allah et Sa miséricorde ont cru en Moi et ont renié les étoiles. Quant à quiconque a dit : Il a plu grâce à telle ou telle étoile, ils M'ont renié et ont cru aux étoiles. "

Al Bukhârî et Muslim rapporte aussi un hadith

d'après Ibn 'Abbâs dont la signification est équivalente au précédent avec l'ajout suivant : " Certaines des personnes présentes ont dit : Telle et telle étoile a été véridique..." Allah révéla alors les versets suivants :

{قُلْ أَقْسِمُ بِمَوَاقِعِ النُّجُومِ * وَإِنَّهُ لَقَسَمٌ لَوْ تَعْلَمُونَ عَظِيمٌ * إِنَّهُ
لَقُرْآنٌ كَرِيمٌ * فِي كِتَابٍ مَكْنُونٍ * لَا يَمَسُّهُ إِلَّا الْمُطَهَّرُونَ *}

تَنْزِيلٌ مِّن رَّبِّ الْعَالَمِينَ * أَفَبِهَذَا الْحَدِيثِ أَنْتُمْ مُدْهِنُونَ *
وَتَجْعَلُونَ رِزْقَكُمْ أَنْكُمْ تُكَذِّبُونَ {

{Non ! J'en Jure par les positions des étoiles.

Et ceci est le plus solennel des serments, si vous saviez.

Certes, ceci est un Coran noble,
en un Livre protégé,
et que ne touchent uniquement les purifiés.

C'est bien une révélation de la part du
Seigneur de l'Univers.

Est-ce donc à ce discours-là que vous refusez
de croire ?

Serait-ce là votre manière de reconnaître les
bienfaits que de tenir (le Coran) pour un
mensonge ?} [L'Evènement : 75 à 82].

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate
L'Evènement.

Deuxième : La mention des quatre pratiques
de la période préislamique.

Troisième : La mention de la mécréance de
certaines d'entre elles.

Quatrième : Certaines formes de mécréance n'excluent pas de la sphère de l'Islam.

Cinquième : Sa parole, Elevé soit-Il : " Ce matin, certains de Mes serviteurs ont cru et d'autres ont mécru " citée en raison de la descente du bienfait [c'est-à-dire : la pluie].

Sixième : Garder à l'esprit qu'il est question de croyance dans cette situation.

Septième : Garder à l'esprit qu'il est aussi question de mécréance.

Huitième : Garder à l'esprit Sa parole : " Telle ou telle étoile a été véridique. "

Neuvième : Le savant peut extraire un sujet pour l'étudiant sous forme de question comme dans son propos (paix et salut sur lui) : " Savez-vous ce que votre Seigneur a dit ? "

Dixième : La menace pesant sur quiconque se lamente.

Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-II :
{Il est des hommes qui prennent, en dehors
d'Allah, des égaux qu'ils aiment comme on
aime Allah.}
[La Vache : 165].

Et Sa parole :

{قُلْ إِنْ كَانَ آبَاؤُكُمْ وَأَبْنَاؤُكُمْ وَإِخْوَانُكُمْ وَأَزْوَاجُكُمْ
وَعَشِيرَتُكُمْ وَأَمْوَالٌ اقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَارَةٌ تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا
وَمَسَاكِينُ تَرْضَوْنَهَا أَحَبَّ إِلَيْكُمْ مِنَ اللَّهِ وَرَسُولِهِ وَجِهَادٍ فِي
سَبِيلِهِ فَتَرَبَّصُوا حَتَّى يَأْتِيَ اللَّهُ بِأَمْرِهِ وَاللَّهُ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ
الْفَاسِقِينَ}

{Dis : Si vos pères, vos fils, vos frères, vos
épouses, votre clan, les biens que vous avez
amassés, le commerce dont vous craignez la
stagnation et les maisons où il vous plaît
d'habiter, vous sont plus chers qu'Allah, Son
Messager et la lutte dans Son sentier, alors
attendez qu'Allah rende Son verdict. Et Allah ne
guide point les gens pervers.} [Le Repentir : 24].

D'après Anas [qu'Allah l'agrée], le Messager
d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((لَا يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى أَكُونَ أَحَبَّ إِلَيْهِ مِنْ وَلَدِهِ وَوَالِدِهِ وَالنَّاسِ
أَجْمَعِينَ))

" Aucun d'entre vous ne croira tant qu'il ne m'aimera pas plus qu'il n'aime son enfant, son père et l'ensemble des gens ! " Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

Et toujours rapporté par eux deux, d'après Anas [qu'Allah l'agrée], le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((ثَلَاثٌ مَنْ كُنَّ فِيهِ وَجَدَ بِهِنَّ حَلَاوَةَ الْإِيمَانِ: أَنْ يَكُونَ اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَحَبَّ إِلَيْهِ مِمَّا سِوَاهُمَا، وَأَنْ يُحِبَّ الْمَرْءَ لَا يُحِبُّهُ إِلَّا لِلَّهِ، وَأَنْ يَكْرَهُ أَنْ يَعُودَ فِي الْكُفْرِ بَعْدَ إِذْ أَنْقَذَهُ اللَّهُ مِنْهُ كَمَا يَكْرَهُ أَنْ يُقَذَّفَ فِي النَّارِ)).

" Si trois choses se rassemblent chez une seule et même personne, elle goûtera alors à la douceur de la foi : qu'Allah et Son Messenger lui soient plus chers que toute autre chose, qu'il aime son prochain uniquement pour Allah, qu'il répugne retourner à la mécréance - après qu'Allah l'en ait sauvé - comme il répugnerait être jeté dans le Feu. "

Et dans une version :

((لَا يَجِدُ أَحَدٌ حَلَاوَةَ الْإِيمَانِ حَتَّى..)) إِلَى آخِرِهِ.

" Personne ne goûtera au délice de la foi jusqu'à... " à la fin du hadith.

Et d'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Aimer pour Allah, détester pour Allah, s'allier pour Allah, se désavouer pour

Allah : c'est ainsi que l'on atteint la sainteté (" Al Walâyah ") auprès d'Allah. Et aucun serviteur ne goûtera à la saveur de la foi - aussi nombreuses soient ses prières et son jeûne - jusqu'à ce qu'il se comporte de la sorte. Mais aujourd'hui - hélas - la majorité des relations de fraternité liant les gens se base sur les affaires de ce bas monde. Or, cela ne leur apportera rien de bon. " Rapporté par Ibn Jarîr.

Ibn Abbâs a [aussi] dit au sujet de la parole d'Allah : {Et les liens entre eux seront bien brisés.} : Il a dit : Il s'agit des liens d'affection.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate la Vache.

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate : Le Repentir.

Troisième : L'obligation d'aimer le Prophète (paix et salut sur lui) plus encore que soi-même, sa famille et ses biens.

Quatrième : La négation de la foi ne signifie pas nécessairement sortir de

l'Islam.

Cinquième : La foi a une délice qui peut être ressentie comme elle peut ne pas l'être.

Sixième : Les quatre œuvres du cœur sans lesquelles la sainteté auprès d'Allah ne peut être atteinte, et en l'absence desquelles la saveur de la foi ne peut être ressentie.

Septième : La compréhension du Compagnon de la réalité : la majorité des relations fraternelles sont basées sur les intérêts de ce bas monde.

Huitième : L'exégèse du verset : {Les liens entre eux seront rompus}.

Neuvième : Parmi les polythéistes, il y en a qui aiment profondément Allah.

Dixième : La menace pesant sur quiconque préfère les huit choses (citées dans le verset de la sourate le Repentir) à sa religion.

Onzième : Quiconque prend un égal à Allah en l'aimant autant qu'Allah, alors cela fait partie du polythéisme majeur.

Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :
{Certes, c'est le Diable qui vous fait peur de
ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux.
Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants.}

[La Famille d'Imrân : 175].

Et Sa parole :

{إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَاجِدَ اللَّهِ مَنْ ءَامَنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَأَقَامَ الصَّلَاةَ وَآتَى الزَّكَاةَ وَلَمْ يَخْشَ إِلَّا اللَّهَ فَعَسَىٰ أُولَٰئِكَ أَنْ يَكُونُوا مِنَ الْمُهْتَدِينَ}

{Ne peuple les mosquées d'Allah uniquement quiconque croit en Allah et au Jour Dernier, accomplit la prière, acquitte l'aumône et ne craint qu'Allah. Il se peut que ceux-là soient du nombre des bien-guidés.} [Le Repentir : 18].

Et Sa parole :

{وَمِنَ النَّاسِ مَنْ يَقُولُ ءَامَنَّا بِاللَّهِ فَإِذَا أُوذِيَ فِي اللَّهِ جَعَلَ فِتْنَةً لِلنَّاسِ كَعَذَابِ اللَّهِ}

{Et parmi les gens, il y en a qui dise : " Nous avons cru en Allah ; mais, dès qu'ils sont éprouvés pour la cause d'Allah, alors ils considèrent

l'épreuve de la part des hommes comme un châtiment d'Allah.} [L'Araignée : 10].

D'après Abû Sa'îd (qu'Allah l'agrée) et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

((إِنَّ مِنْ ضَعْفِ الْيَقِينِ أَنْ تُرْضِيَ النَّاسَ بِسَخَطِ اللَّهِ، وَأَنْ تَحْمَدَهُمْ عَلَى رِزْقِ اللَّهِ، وَأَنْ تَذُمَّهُمْ عَلَى مَا لَمْ يُؤْتِكَ اللَّهُ، إِنَّ رِزْقَ اللَّهِ لَا يَجْرُهُ حِرْصٌ حَرِيصٍ وَلَا يَرُدُّهُ كَرَاهِيَةٌ كَارِهٍ)).

" Un signe de faiblesse de la certitude est de rechercher la

satisfaction des gens au détriment de la colère d'Allah, de les louer pour ce qu'Allah t'a octroyé et de les blâmer pour ce qu'Allah ne t'a point donné. La convoitise de l'avidité ne peut attirer le bienfait d'Allah, comme ne peut le repousser l'inimitié du haineux. "

Aïcha (qu'Allah l'agrée) rapporte que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((مَنْ التَّمَسَّ رِضَا اللَّهِ بِسَخَطِ النَّاسِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ وَأَرْضَى عَنْهُ النَّاسَ، وَمَنْ التَّمَسَّ رِضَا النَّاسِ بِسَخَطِ اللَّهِ سَخَطَ اللَّهُ عَلَيْهِ وَأَسَخَطَ عَلَيْهِ النَّاسَ))

" Quiconque aspire à satisfaire Allah même s'il provoque la colère des hommes, Allah l'agrée et fera que les hommes soient satisfaits de lui. Et quiconque aspire à satisfaire les hommes même s'il provoque la colère d'Allah, Allah sera en colère contre lui et il provoquera la colère des hommes contre lui. " Rapporté par Ibn Hibbân dans son recueil authentique (As-Sahîh).

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate la Famille d'Imrân.

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate Le Repentir.

Troisième : L'exégèse du verset de la sourate L'Araignée.

Quatrième : La certitude s'affaiblit et se renforce.

Cinquième : Le signe de la faiblesse de la certitude, notamment c'est un des

symptômes cités dans les trois versets précédents.

Sixième : L'épuration de la crainte en la vouant à Allah, Seul, fait partie des obligations.

Septième : La mention de la rétribution de quiconque craint Allah, Seul.

Huitième : La mention de la punition de quiconque délaisse cette crainte.

Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-II :

{Et c'est en Allah que vous devez avoir confiance si vous êtes croyants.}

[La Table servie : 23].

Et Sa parole :

{إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ آيَاتُهُ زَادَتْهُمْ إِيمَانًا وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ}

{Certes, les [véritables] croyants sont ceux qui, lorsque le nom d'Allah est mentionné, leurs

cœurs frémissent de crainte ; et lorsque leur sont récités Ses versets, leur foi augmente. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur.} [Les Prises de Guerre : 2].

Et Sa parole :

{يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ حَسْبُكَ اللَّهُ وَمَنِ اتَّبَعَكَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ}

{Ô Prophète ! Qu'Allah et ceux des croyants qui te suivent te suffisent !} [Les Prises de Guerre : 64].

Et Sa parole :

{وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ}

{Et quiconque place sa confiance en Allah, alors Il lui suffit.} [Le Divorce : 3].

Et d'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit :

{حَسْبُنَا اللَّهُ وَنِعْمَ الْوَكِيلُ}

{Allah nous suffit et quel bon garant !} Cette phrase a été prononcée par Ibrâhîm (paix et salut sur lui) lorsqu'il fut jeté dans le feu. De même, elle a été dite par Muhammad (paix et salut sur lui) lorsque certains lui dirent :

{إِنَّ النَّاسَ قَدْ جَمَعُوا لَكُمْ فَاخْشَوْهُمْ فَزَادَهُمْ إِيمَانًا وَقَالُوا
حَسْبُنَا اللَّهُ وَنِعْمَ الْوَكِيلُ}

{Ce sont ceux à qui l'on disait : " Certes, les gens ont rassemblé [leurs troupes] contre vous, craignez-les ! " Mais cela ne fit qu'augmenter leur foi et ils dirent : " Allah nous suffit [amplement] et quel bon Garant ! " [La Famille d' 'Imrân : 173] Ḥadith rapporté par Al Bukhârî et Nassâî.

Les points à retenir :

Premier : Placer sa confiance fait partie des obligations.

Deuxième : Ceci fait partie des conditions [de validité] de la foi.

Troisième : L'exégèse du verset de la sourate Les Prises de Guerre.

Quatrième : L'exégèse du verset de la fin de la sourate les Prises de Guerre.

Cinquième : L'exégèse du verset de la sourate Le Divorce.

Sixième : L'immense affaire que représente cette parole [c'est-à-dire : {" Allah nous suffit. "}] qui fut prononcée par Ibrâhîm (paix sur lui) et Muhammad (paix et salut sur lui) dans des situations difficiles.

Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :
{Se sont-ils sentis à l'abri du stratagème
d'Allah ? Seuls les gens perdus se sentent à
l'abri du stratagème d'Allah.}
[Al A'râf : 99].

Et Sa parole :

{وَمَنْ يَفْنُتْ مِنْ رَحْمَةِ رَبِّهِ إِلَّا الضَّالُّونَ}

" Et qui désespère de la miséricorde de son Seigneur, sinon les égarés ? " [Les Appartements : 56].

Et d'après Ibn Abbâs [qu'Allah les agrée tous les deux], le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit à propos des péchés majeurs :

((التَّيْرُكُ بِاللَّهِ، وَالْيَأْسُ مِنْ رَوْحِ اللَّهِ، وَالْأَمْنُ مِنْ مَكْرِ اللَّهِ)).

" Il s'agit du polythéisme, du désespoir de la miséricorde d'Allah et de se sentir en sécurité vis-à-vis du stratagème d'Allah. "

Et d'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit :

(أَكْبَرُ الْكَبَائِرِ الْإِشْرَاكُ بِاللَّهِ، وَالْأَمْنُ مِنْ مَكْرِ اللَّهِ، وَالْقُنُوطُ مِنْ رَحْمَةِ اللَّهِ، وَالْيَأْسُ مِنْ رَوْحِ اللَّهِ)

" Les plus grands des péchés majeurs sont : Attribuer un associé à Allah, Se considérer à l'abri

du stratagème d'Allah, désespérer de la miséricorde d'Allah et de Sa délivrance. " Rapporté par 'Abd Ar-Razzâq.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate Al A'râf.

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate Al Hijr.

Troisième : La lourde menace pesant sur quiconque pense être à l'abri du stratagème d'Allah.

Quatrième : La lourde menace pesant sur quiconque désespère de la miséricorde divine.

Chapitre : La patience sur les décrets divins fait partie de la foi en Allah.

Sa parole, Elevé soit-Il :

{وَمَنْ يُؤْمِنْ بِاللَّهِ يَهْدِ اللَّهُ قَلْبَهُ وَاللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ}

{Et quiconque croit en Allah, Il [c'est-à-dire : Allah] guide son cœur. Et Allah est Omniscient de toute chose.} [La Grande Perte : 11].

Alqamah a dit : " C'est l'homme qui est touché par un malheur

et qui sait que cela vient d'Allah. Il l'a agréé et se soumet. "

Muslim rapporte dans son recueil authentique d'après Abû

Hurayrah (qu'Allah l'a agréé) que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((اِثْنَتَانِ فِي النَّاسِ هُمَا بِهِمْ كُفْرٌ: الطَّعْنُ فِي النَّسَبِ، وَالنِّيَاحَةُ عَلَى الْمَيِّتِ)).

" Deux choses présentes chez les gens constituent un acte de mécréance : s'en prendre à la lignée et se lamenter sur un mort. "

De même, rapporté par eux deux [c'est-à-dire : Al Bukhârî et Muslim], d'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'a agréé) et remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

((لَيْسَ مِنَّا مَنْ ضَرَبَ الْخُدُودَ، وَشَقَّ الْجُيُوبَ، وَدَعَا بِدَعْوَى الْجَاهِلِيَّةِ)).

" Ne fait pas partie des nôtres, quiconque se frappe les joues, déchire l'encolure [de ses vêtements] et prononce des invocations de la période préislamique. "

Anas (qu'Allah l'a agréé) rapporte que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((إِذَا أَرَادَ اللَّهُ بِعَبْدِهِ الْخَيْرَ عَجَّلَ لَهُ الْعُقُوبَةَ فِي الدُّنْيَا، وَإِذَا أَرَادَ بِعَبْدِهِ الشَّرَّ أَمْسَكَ عَنْهُ بِذَنْبِهِ حَتَّى يُؤَافِيَ بِهِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ)).

" Lorsqu'Allah veut un bien pour Son serviteur, Il lui hâte sa punition dans ce bas monde. Par contre, s'Il lui veut un mal, alors Il lui retarde son péché pour l'en châtier le Jour de la Résurrection. "

Le Prophète (paix et salut sur lui) a dit :

((إِنَّ عِظَمَ الْجَزَاءِ مَعَ عِظَمِ الْبَلَاءِ، وَإِنَّ اللَّهَ تَعَالَى إِذَا أَحَبَّ قَوْمًا ابْتَلَاهُمْ؛ فَمَنْ رَضِيَ فَلَهُ الرِّضَا، وَمَنْ سَخِطَ فَلَهُ السَّخَطُ))

" L'immensité de la récompense est proportionnelle à l'immensité de l'épreuve. Et lorsqu'Allah, Elevé soit-Il, aime des gens, alors Il les éprouve. Par conséquent, quiconque est satisfait [du décret d'Allah] aura la satisfaction d'Allah en retour et quiconque en est courroucé subira le courroux d'Allah. " At-Tirmidhî a jugé " bon " ce hadith.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate La Grande Perte.

Deuxième : La patience [sur les décrets divins] fait partie de la foi en Allah.

Troisième : Le statut de s'en prendre à la lignée.

Quatrième : La grave menace pesant sur quiconque se frappe le visage, se déchire les habits, et se lamente comme on le faisait du temps de la " Jâhilîyyah ".

Cinquième : Le signe prouvant qu'Allah veut le bien pour Son serviteur.

Sixième : Le signe prouvant qu'Allah veut le mal pour Son serviteur.

Septième : Le signe prouvant l'amour d'Allah envers Son serviteur.

Huitième : L'interdiction du courroux [face aux décrets divins].

Neuvième : La rétribution de la satisfaction [du destin] malgré l'épreuve.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'ostentation.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{قُلْ إِنَّمَا أَنَا بَشَرٌ مِّثْلُكُمْ يُوحَىٰ إِلَيَّ أَنَّمَا إِلَهُكُمُ إِلَهٌُ وَاحِدٌ فَمَن كَانَ يَرْجُوا لِقَاءَ رَبِّهِ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَالِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ أَحَدًا}

{Dis : " Je ne suis qu'un être humain comme vous et il m'a été révélé que votre Dieu est un Dieu Unique. Par conséquent, quiconque espère la rencontre de son Seigneur, alors qu'il oeuvre

vertueusement et qu'il n'associe personne à l'adoration de son Seigneur.} [La Caverne : 110].

Et d'après Abû Hurayrah [qu'Allah l'agrée] remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

((قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: أَنَا أَغْنَى الشِّرْكَاءِ عَنِ الشِّرْكِ مَنْ عَمِلَ عَمَلًا أَشْرَكَ مَعِيَ فِيهِ غَيْرِي تَرَكَهُ وَشِرْكُهُ))

Allah, Elevé soit-Il, a dit : " Je suis Celui qui Se passe le plus d'un associé. Quiconque accomplit une œuvre dans laquelle il M'attribue un associé, alors Je l'abandonne ainsi que son associé et / ou son association. " Rapporté par Muslim.

Et d'après Abû Sa'îd (qu'Allah l'agrée) remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

((أَلَا أُخْبِرُكُمْ بِمَا هُوَ أَخَوْفُ عَلَيْكُمْ عِنْدِي مِنَ الْمَسِيحِ الدَّجَالِ؟))

" Voulez-vous que je vous informe d'une chose que je crains plus pour vous que le faux messie ? "

Les Compagnons répondirent : " Bien sûr, ô Messager d'Allah. " Il a dit :

((الشِّرْكَ الْخَفِيُّ، يَقُومُ الرَّجُلُ فَيُصَلِّي فَيُرِيَنَّ صَلَاتَهُ لِمَا يَرَى مِنْ نَظَرِ رَجُلٍ))

" Il s'agit du polythéisme caché / discret. C'est quand l'homme

se lève pour prier, puis embellit sa prière car il sait qu'on l'observe. "

رَوَاهُ أَحْمَدُ.

Rapporté par Aḥmad.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate de la Caverne.

Deuxième : Une immense affaire : l'œuvre vertueuse est rejetée si quoique ce soit interfère dans l'intention en étant pour un autre qu'Allah.

Troisième : La mention de la raison qui implique le rejet de cette œuvre [par Allah] : c'est la perfection de Sa suffisance.

Quatrième : Une des raisons motivant le rejet de l'œuvre est qu'Allah est le

meilleur des associés.

Cinquième : Le Prophète (paix et salut sur lui) craignait pour ses Compagnons qu'ils soient touchés par l'ostentation.

Sixième : L'explication de l'ostentation par le Prophète (paix et salut sur lui) correspond à l'image d'un homme qui prie pour Allah mais embellit sa prière car il sait qu'on l'observe.

Chapitre : Fait partie du polythéisme la volonté de l'homme d'œuvrer par intérêt mondain.

Sa parole, Elevé soit-Il :

{مَنْ كَانَ يُرِيدُ الْحَيَاةَ الدُّنْيَا وَزَيَّنَّتْهَا نُوفٌ إِلَيْهِمْ أَعْمَالُهُمْ فِيهَا وَهُمْ فِيهَا لَا يُنْخَسُونَ (15) أُولَئِكَ الَّذِينَ لَيْسَ لَهُمْ فِي الْآخِرَةِ إِلَّا النَّارُ وَحَبِطَ مَا صَنَعُوا فِيهَا وَبَاطِلٌ مَّا كَانُوا يَعْمَلُونَ}

{Ceux qui veulent la vie présente avec sa parure, Nous les rétribuerons exactement selon leurs oeuvres [sur Terre] et ils ne seront en rien dévalorisés.

Ceux-là n'auront, dans l'au-delà, que le Feu. Et ce qu'ils auront fait ici-bas sera annulé, et vain sera ce qu'ils auront œuvré.} [Hûd :15-16].

Et dans le recueil authentique [d'Al Bukhârî], d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((تَعَسَ عَبْدُ الدِّيْنَارِ، تَعَسَ عَبْدُ الدِّرْهَمِ.

" Que soit damné, l'esclave de l'or ! Que soit damné, l'esclave de l'argent !

Que soit damné, l'esclave de l'habit somptueux !

Que soit damné, l'esclave de la " Khamîlah " !

Si on lui donne, il est satisfait. Si on ne lui donne pas, il se courrouce. Qu'il soit damné et

que tous ses projets se retournent contre lui ! Et si une épine se plante [dans sa chair], qu'il ne puisse l'extirper ! "

Que soit béni le serviteur qui tient dans la main la bride de son cheval pour combattre dans le chemin d'Allah ! Les cheveux ébouriffés, les pieds couverts de poussière,

s'il est désigné pour monter la garde, alors il monte la garde [et remplit son devoir] ;

et s'il est désigné pour être dans l'arrière-garde, alors il va à l'arrière-garde [et remplit son devoir].

Pourtant, s'il demande une permission, elle ne lui est pas accordée ; et s'il intercède en faveur d'une personne, son intercession est refusée. "

Les points à retenir :

Premier : Certaines personnes recherchent les intérêts de ce bas monde par le biais d'œuvres destinées à l'au-delà.

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate Hûd.

Troisième : Attribuer à un musulman le surnom d'esclave de l'or, de

l'argent et de l'habit somptueux (" Al Khamîsah ")

Quatrième : L'explication de cela est lorsqu'on lui donne, il est satisfait. Dans le cas contraire, il se courrouce.

Cinquième : Sa parole (paix et salut sur lui) : " Qu'il soit damné et que tous ses projets se retournent contre lui ! "

Sixième : Sa parole (paix et salut sur lui) : " Et si une épine se plante [dans sa chair], qu'il ne puisse l'extirper ! "

Septième : L'éloge fait au combattant dont les caractéristiques ont été

décrites dans le hadith.

Chapitre : Quiconque obéit aux savants et aux gouvernants dans

l'interdiction de ce qu'Allah a rendu permis et dans la légitimation de ce qu'Allah a interdit revient à les considérer comme des seigneurs en dehors d'Allah.

Ibn 'Abbâs a dit : " Peu s'en faut que des pierres tombent du ciel et ne s'abattent sur vous ! Je vous dis : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit... Et vous rétorquez : " Abû Bakr et Umar ont dit...! ? "

Ahmad Ibn Hanbal a dit : " Je n'aurai de cesse de m'étonner des personnes qui connaissent les chaînes de rapporteurs et leur authenticité, mais

qui pourtant se limitent à l'avis de Sufyân, alors qu'Allah - Elevé soit-Il - dit :

{فَلْيَحْذَرِ الَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِ أَنْ تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ}

{Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux.} [La Lumière : 63] " Sais-tu quelle est cette épreuve ? C'est le polythéisme... Il se peut qu'un individu qui rejette certaines de ses paroles (paix et salut sur lui)) voit une déviation naître dans son cœur, et ceci l'anéantira. "

D'après Adîy Ibn Hâtîm : " J'ai entendu le Prophète (paix et salut sur lui) réciter le verset suivant :

{اتَّخَذُوا أَحْبَارَهُمْ وَرُهَبَانَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ اللَّهِ وَالْمَسِيحَ ابْنَ مَرْيَمَ وَمَا أُمِرُوا إِلَّا لِيَعْبُدُوا إِلَهًا وَاحِدًا لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ سُبْحَانَهُ عَمَّا يُشْرِكُونَ}

{Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie - fils de Marie - comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur avait ordonné que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.} [Le Repentir

: 31]. J'ai dit : " Je lui ai dit : Nous ne les adorions pas ! "

Il me rétorqua : " N'interdisaient-ils pas ce qu'Allah avait rendu licite, et vous l'interdisiez ? Et ne légitibaient-ils pas ce qu'Allah avait interdit, et vous le légitibaiez ? "

Je reconnus : " C'est vrai. "

Alors, il (paix et salut sur lui) a conclu : " Telle était leur adoration. " Rapporté par Aḥmad et At-Tirmidhî qui l'a jugé bon.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate La Lumière.

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate Le Repentir.

Troisième : Le signalement de la signification du type d'adoration désapprouvé par Adîyy.

Quatrième : L'exemple pris par Ibn 'Abbâs concernant Abû Bakr et 'Umar,

et l'exemple pris par Ahmad concernant Sufyân.

Cinquième : L'évolution de la situation au point où l'adoration des ascètes

est devenue l'une des meilleures actions - surnommée sainteté (" Al Walâyah ") ! - et l'adoration des savants est devenue science et compréhension de la religion. Puis, la situation empira au point où furent adorées - au lieu d'Allah - des personnes loin de toute piété, et l'adoration vouée précédemment à des savants fut vouée à des ignorants...

Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{N'as-tu pas vu ceux qui prétendent avoir cru à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi ? Ils veulent prendre comme juge de fausses divinités (" Tâghût ") alors qu'il leur a été ordonné de mécroire en elles. Et Satan veut les égarer loin dans l'égarement.(60)

Et lorsqu'on leur dit : " Venez vers ce qu'Allah a fait descendre et vers le Messager ! ", tu vois alors les hypocrites s'écarter loin de toi. (61)

Comment (agiront-ils) lorsqu'un malheur les atteindra, à cause de ce qu'ils ont avancé de leurs propres mains ? Ensuite, ils viendront à toi, en jurant par Allah : " Nous n'avons voulu que la bienfaisance et la réussite. " (62) }

[Les Femmes : 60-62].

Et Sa parole :

{وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ لَا تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ قَالُوا إِنَّمَا نَحْنُ مُصْلِحُونَ}

{Et lorsqu'on leur dit : " Ne semez pas la corruption sur la Terre ! " Ils rétorquent : "Au contraire, nous ne sommes que des réformateurs ! } [La Vache : 11].

Et Sa parole :

{وَلَا تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ بَعْدَ إِصْلَاحِهَا وَادْعُوهُ خَوْفًا وَطَمَعًا
إِنَّ رَحْمَةَ اللَّهِ قَرِيبٌ مِّنَ الْمُحْسِنِينَ}

{Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée. Et invoquez-Le avec crainte et espoir, certes la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants.} [Al A'râf : 56].

Et Sa parole :

{أَفَحُكْمَ الْجَاهِلِيَّةِ يَبْغُونَ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ اللَّهِ حُكْمًا لِّقَوْمٍ
يُوقِنُونَ}

{Est-ce donc le jugement du temps de la période païenne (" Al Jâhiliyyah ") qu'ils cherchent ? Qui donc est meilleur qu'Allah en matière de jugement pour des gens qui ont la certitude ??} [La Table servie : 50].

D'après 'AbduLlah Ibn 'Amrû (qu'Allah les agrée tous les deux), le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((لَا يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّىٰ يَكُونَ هَوَاهُ تَبَعًا لِمَا جِئْتُ بِهِ)).

" Aucun d'entre vous ne sera un véritable croyant tant que sa passion ne sera pas conforme à ce que j'ai apporté. "

An-Nawawî a dit : " Ce hadith est authentique. Nous l'avons rapporté dans le livre : " Al Hujjah " avec une chaîne authentique. "

Ach-Cha'bî a dit : " Une dispute éclata entre un homme parmi les hypocrites et un homme parmi les juifs.

Ce dernier proposa : " Allons trancher notre différend auprès de Muhammad. "

En effet, il savait qu'il (paix et salut sur lui) n'acceptait pas les pots-de-vin.

Quant à l'hypocrite, il déclara : " Allons plutôt trancher notre différend auprès des juifs. " En effet, il savait que ces derniers les acceptaient.

Les deux protagonistes se mirent alors d'accord pour régler leur différend auprès d'un devin de la tribu de Juhaynah. Alors, le verset suivant fut révélé : {N'as-tu pas vu ceux qui prétendent..} [Les Femmes : 60-62]. Le verset.

On a [aussi] dit que ce verset fut révélé au sujet de deux hommes qui

s'étaient disputés, alors l'un d'eux a dit : " Allons soumettre notre différend auprès du Prophète (paix et salut sur lui). Mais, l'autre rétorqua : " Allons plutôt voir Ka'b Ibn Al Achraf. " Finalement, ils convinrent de se rendre chez 'Umar. L'un des deux lui mentionna l'affaire.

Alors, 'Umar a dit à celui qui avait refusé le jugement du Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) : " Est-ce ainsi que cela

s'est passé ? "

Il répondit : " Oui. " Alors, 'Umar lui asséna un coup de sabre et le tua.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate les Femmes et ce qu'il apporte comme aide à la compréhension du terme " Tâghût ".

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate la Vache : {Et lorsqu'on leur dit : " Ne semez pas la corruption sur la terre ! " }.

Troisième : L'exégèse du verset de la sourate Al A'râf : {Et ne semez pas la corruption sur la terre après sa réforme ! }

Quatrième : L'exégèse du verset : {Est-ce donc le jugement du temps de l'ignorance qu'ils cherchent ?}.

Cinquième : Ce qu'a dit Ach-Cha'bî concernant les causes de la

révélation du premier verset.

Sixième : L'exégèse de la foi véridique et de la foi mensongère.

Septième : L'histoire de 'Umar avec l'hypocrite.

Huitième : La foi d'une personne ne sera complète qu'à condition que sa passion soit conforme avec ce que le Messager (paix et salut sur lui) a apporté [comme Révélation].

Chapitre : Quiconque renie quoique ce soit parmi les Noms et les Attributs [d'Allah].

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{وَهُمْ يَكْفُرُونَ بِالرَّحْمَنِ قُلْ هُوَ رَبِّي لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ عَلَيْهِ
تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ مَتَابٌ}

{Et, pourtant, ils mécroient au Tout Miséricordieux. Dis : " Il est mon Seigneur, il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Lui. C'est en que je place ma confiance et vers Lui que je reviens repentant. "} [Le Tonnerre : 30].

Al Bukhârî rapporte dans son recueil authentique : " 'Alî a dit : " Parlez aux gens en fonction de ce qu'ils connaissent ! Voulez vous qu'ils traitent Allah et Son Messager de menteurs !? "

Abd Ar-Razzâq rapporte d'après Ma'mar, d'après Ibn Tâwûs,

d'après son père qu'Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée) vit un homme sursauter en entendant un hadith du Prophète (paix et salut sur lui) qui mentionnait les Attributs divins. Ibn 'Abbâs a alors dit : " De quoi ces gens-là ont-ils peur ? Ils acceptent aisément les propos clairs [du Coran et de la Sunnah], mais s'égarent en présence des propos équivoques. " Fin de citation.

Et lorsque [les membres de] la tribu de Quraych entendit le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) mentionner le Tout Miséricordieux, ils désapprouvèrent cela. C'est pourquoi Allah révéla à leur sujet :

{وَهُمْ يَكْفُرُونَ بِالرَّحْمَنِ}

{Et, pourtant, ils mécroient au Tout Miséricordieux.} [Le Tonnerre : 30].

Les points à retenir :

Premier : L'annulation de la foi lorsque l'on renie un des Noms ou

Attributs d'Allah.

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate du Tonnerre.

Troisième : Délaisser de parler de choses que l'interlocuteur ne comprend pas.

Quatrième : La mention du motif est que cela peut pousser l'interlocuteur à considérer les propos d'Allah et de Son Messager comme mensongers, même si le désapprobateur ne le fait pas volontairement.

Cinquième : Les propos d'Ibn Abbâs concernant quiconque désapprouve quoique ce soit parmi cela [c'est-à-dire : parmi les Noms ou Attributs d'Allah] ; cette désapprobation est une cause d'égarement.

Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{Ils connaissent les bienfaits d'Allah mais ensuite ils les renient. Et la plupart d'entre eux sont des ingrats.}

[Les Abeilles : 83].

Mujâhid a dit : La signification de ce verset est : " Ceci est mon bien, je l'ai hérité de mes ancêtres. "

Awn Ibn 'AbdiLlah a dit : " C'est le fait de dire : " Si ce n'avait

été untel, telle chose n'aurait pu arriver. "

Ibn Qutaybah a dit : " C'est lorsqu'ils disent : Ceci est arrivé

grâce à l'intercession de nos divinités. "

Citant le hadith de Zayd ibn Khâlid - que nous avons déjà rapporté - dans lequel Allah dit : " Ce matin, certains de mes serviteurs ont cru, d'autres ont mécru...", Abûl 'Abbâs a dit :

Ceci revient souvent dans le Coran et la Sunnah. Allah, Glorifié soit-Il, blâme quiconque attribue Son bienfait à un autre et Lui associe quelque chose.

Certains Prédécesseurs (" As-Salaf ") ont dit : " C'est comme leur parole : Le vent était bon, le capitaine du bateau habile, etc. Et ce qui y ressemble parmi des expressions courantes dans les propos de beaucoup de gens. "

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse de la connaissance du bienfait et de son reniement.

Deuxième : La connaissance que ceci est très courant dans les propos de beaucoup de gens.

Troisième : La dénomination de telles paroles constitue de l'ingratitude vis-à-vis du bienfait.

Quatrième : La coexistence de deux contraires dans un seul et même cœur.

Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-II :
{N'attribuez donc pas à Allah des égaux tandis que vous savez !}

[La Vache : 22]

D'après Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée), concernant ce verset, il a dit : " Les égaux représentent le polythéisme, plus imperceptible encore que les traces des pas d'une fourmi sur un rocher lisse et noire dans les ténèbres de la nuit. "

C'est comme le fait de dire : " Je jure par Allah, par ta vie - ô untel - et la mienne. "

Ou de dire : " Si ce n'avait été ce petit chien, les voleurs

seraient venus. "

et : " N'avait été la présence de ce canard dans la demeure, les cambrioleurs auraient pénétré. "

De même, lorsqu'une personne dit à une autre : " C'est selon la volonté d'Allah et ta volonté. "

Ou telle [autre] parole : " Si ce n'avait été Allah et untel. " N'ajoute pas " Untel " dans tes propos. Tout cela n'est que polythéisme. " Rapporté par Ibn Abî Hâtim.

Et dans un hadith de 'Umar Ibn Al Khattâb (qu'Allah l'agrée) le Prophète (paix et salut sur lui) a dit :

((مَنْ حَلَفَ بِغَيْرِ اللَّهِ فَقَدْ كَفَرَ أَوْ أَشْرَكَ))

" Quiconque jure par un autre qu'Allah a certes commis un acte de mécréance ou de polythéisme. " Rapporté par At-Tirmidhî qui a déclaré bon (" Hassan ") ce hadith et Al Hâkim l' a authentifié.

Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) a dit : " Je préfère jurer par Allah en mentant, plutôt que jurer par un autre que Lui en disant la vérité. "

Et d'après Hudhayfah (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((لَا تَقُولُوا: مَا شَاءَ اللَّهُ وَشَاءَ فُلَانٌ، وَلَكِنْ قُولُوا: مَا شَاءَ اللَّهُ ثُمَّ شَاءَ فُلَانٌ))

" Ne dites pas : " Ce qu'Allah et untel ont voulu. " Mais dites : " Ce qu'Allah puis untel ont voulu. " Rapporté par Abû Dâwud avec une chaine (de rapporteurs) authentique.

On rapporte qu'Ibrâhîm An-Nakha'î répugnait l'expression : " Je cherche protection auprès d'Allah et auprès de toi. " Par contre, il considérerait permis de dire : " Je cherche protection auprès d'Allah puis auprès de toi. " En ajoutant : " Il faut

dire : Si ce n'avait été Allah puis untel " et ne dites pas : " Si ce n'avait été Allah et untel. "

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate la Vache concernant les égaux [attribués à Allah].

Deuxième : Les Compagnons expliquent les versets qui ont été révélés dans le cadre du polythéisme majeur en leur donnant un sens général englobant le polythéisme mineur.

Troisième : Le juron par autre qu'Allah est du polythéisme.

Quatrième : Jurer par autre qu'Allah en disant la vérité est plus grave encore que le faux serment.

Cinquième : La différence entre les particules : " et " et " puis ".

Chapitre : Ce qui a été rapporté de quiconque n'est pas satisfait du serment par Allah.

D'après Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((لَا تَخْلِفُوا بِآبَائِكُمْ، مَنْ حَلَفَ بِاللَّهِ فَلْيَصْدُقْ، وَمَنْ حَلَفَ لَهُ بِاللَّهِ فَلْيَرْضَ، وَمَنْ لَمْ يَرْضَ فَلَيْسَ مِنَ اللَّهِ))

" Ne jurez pas par vos ancêtres. Quiconque jure par Allah qu'il dise la vérité. Et que celui à qui on jure par Allah accepte ce serment. Et quiconque n'agrée pas cela est désavoué par Allah. " Rapporté par Ibn Mâjah avec une bonne chaîne.

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction de jurer par les ancêtres.

Deuxième : L'ordre donné à celui à qui on jure d'agréer le serment.

Troisième : La menace sur quiconque n'agrée pas cela.

Chapitre : La parole : " Ce qu'Allah a souhaité et ce que tu as souhaité. "

D'après Qutaylah : Un juif vint au Prophète (paix et salut sur lui) et lui a dit : " Certes, vous associez [à Allah]. "

Vous dites : " Ce qu'Allah a souhaité et ce que tu as souhaité. "

Et vous dites : " Par la Ka'bah ! "

Le Prophète (paix et salut sur lui) ordonna alors aux musulmans qui désiraient jurer de dire :

((وَرَبِّ الْكُعْبَةِ.

" Et par le Seigneur de la Ka'bah ! "

Ou qu'ils disent : " Ce qu'Allah a souhaité puis ce que tu as souhaité. " Rapporté par An-Nassâ'i qui l'a authentifié.

Et aussi d'après Ibn Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux), un homme a dit au Prophète (paix et salut sur lui) : " Ce qu'Allah a souhaité et ce que tu as souhaité. " Alors, il a dit :

((أَجَعَلْتَنِي لِلَّهِ نِدَاءً؟ مَا شَاءَ اللَّهُ وَحْدَهُ)).

" M'as tu établi en tant qu'égal d'Allah !? C'est ce qu'Allah a souhaité, Seul. "

Et chez Ibn Mâjah, d'après At-Tufayl, le demi-frère maternel de 'Aïcha, qui a dit : " Je me vis en rêve abordant un groupe de juifs.

Je leur ai dit : " Vous seriez vraiment des gens de bien si

seulement vous ne disiez pas : " Uzayr est le fils d'Allah. "

Ils [me] répondirent : " Mais vous aussi, vous seriez des gens de bien si vous ne disiez pas : " C'est ce qu'Allah a souhaité et ce qu'a souhaité Muhammad. "

Ensuite, je suis passé à côté d'un groupe de chrétiens et je leur ai dit : " Vous seriez vraiment des gens de bien si seulement vous ne disiez pas : " Le Messie est le fils d'Allah. "

Ils [me] répondirent : " Mais vous aussi, vous seriez des gens de bien si vous ne disiez pas : " C'est ce qu'Allah a souhaité et ce qu'a souhaité Muhammad. "

Le matin venu, je racontai ce rêve à certaines personnes,

puis je vins trouver le Prophète (paix et salut sur lui) et l'informai de mon rêve.

Il m'a demandé : " Est-ce que tu en as informé quelqu'un ? "

J'ai répondu : " Oui. " Il a dit :

Il (paix et salut sur lui) prononça alors un sermon, en commençant par louer et dresser l'éloge d'Allah. Puis, il a dit : " Ceci étant dit : ... "

Tufayl a fait un rêve et en a informé certains d'entre vous.

Vous disiez auparavant une parole que - pour telle et telle raison - je ne vous interdisais pas de prononcer.

Ne dites pas : " Ce qu'Allah a souhaité et ce que Muhammad a souhaité, mais dites : " Ce qu'Allah a souhaité, Lui seul. "

Les points à retenir :

Premier : La connaissance qu'avaient les juifs du polythéisme mineur.

Deuxième : La compréhension que peut avoir une personne bien qu'elle ne suive que ses passions.

Troisième : Sa parole (paix et salut sur lui) : " M'as tu établi en tant qu'égal d'Allah !? " Que penser alors de celui qui a dit :

Ô Maître des Envoyés ! Tu es mon soutien, Tu es la porte d'Allah et mon appui, que ce soit dans ce bas monde ou dans l'au-delà. Ô Messenger d'Allah ! Prends-moi donc par la main, personne ne dissipe mes difficultés si ce n'est toi, ô Couronne du Hadhar.

Quatrième : Cette expression n'est pas une forme de polythéisme majeur,

car le Prophète (paix et salut sur lui) a dit à son sujet : " ... une parole que - pour telle et telle raison - je ne vous interdisais pas de prononcer. "

Cinquième : Le rêve vertueux est une des parties de la révélation.

Sixième : Il peut être la cause de l'instauration de certaines décrets.

Chapitre : Quiconque insulte le temps a causé du tort à Allah.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{وَقَالُوا مَا هِيَ إِلَّا حَيَاتُنَا الدُّنْيَا نَمُوتُ وَنَحْيَا وَمَا يُهْلِكُنَا إِلَّا الدَّهْرُ وَمَا لَهُم بِذَلِكَ مِنْ عِلْمٍ إِنْ هُمْ إِلَّا يَظُنُّونَ}

{Et ils ont dit : " Il n'y a pour nous que la vie d'ici-bas : nous mourons et nous vivons et seul le temps nous fait périr. " Ils n'ont de cela aucune connaissance. En fait, ils ne font qu'émettre des conjectures.} [L'Agenouillée : 24].

Dans le recueil authentique, d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (paix et salut sur lui) a dit :

((قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: يُؤْذِنِي ابْنُ آدَمَ، يَسُبُّ الدَّهْرَ وَأَنَا الدَّهْرُ، أَقْلِبُ اللَّيْلَ وَالنَّهَارَ)).

" Allah, Elevé soit-Il, a dit : " Le fils d'Adam Me cause du tort. Il insulte le temps ; or, Je suis le temps : Je fais se succéder la nuit et le jour. "

Dans une autre version, on trouve : " N'insultez pas le temps ! En effet, Allah est le temps. "

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction d'insulter le temps.

Deuxième : Sa dénomination comme étant un tort causé à Allah.

Troisième : Méditer sur sa parole : " En effet, Allah est le temps. "

Quatrième : Une personne peut être considérée comme insultante même si l'intention d'insulte est inexistante dans son cœur.

Chapitre : Se faire appeler : " Le juge des juges " ou ce qui y ressemble.

Dans le recueil authentique, d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Prophète (paix et salut sur lui) a dit :

((إِنَّ أَخْنَعَ اسْمٍ عِنْدَ اللَّهِ رَجُلٌ تَسْمَى مَلِكَ الْأَمْلَاكِ، لَا مَالِكَ إِلَّا اللَّهُ)).

" Certes, le nom le plus infâme auprès d'Allah est celui d'un homme qu'on appelle : " Le roi des rois " tandis qu'il n'y a de Roi qu'Allah ! "

Sufyân a dit : " C'est comme le fait de se donner comme titre :

" Châhân-Châh. "

Et dans une autre version [du hadith précédent], on trouve :

" Le Jour de la Résurrection, l'homme le plus indigne et le plus vil auprès d'Allah... "

Sa parole : " le plus indigne (Akhna') signifie : le plus méprisable.

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction d'être dénommé : " Le roi des rois. "

Deuxième : Les titres dont la signification est équivalente sont tout aussi interdits

comme l'a souligné Sufyân.

Troisième : Garder à l'esprit la sévérité de l'interdiction, malgré la certitude que la véritable signification de ce genre d'expression n'était pas voulue.

Quatrième : Garder à l'esprit le fait que cette interdiction vient de la

vénération que l'on doit à Allah, Glorifié soit-Il.

Chapitre : Le respect des noms d'Allah, Elevé soit-Il, et le changement

de nom [d'une personne] en raison de cela.

D'après Abû Churayh, qu'on surnommait Abûl Hakam. Le

Prophète (paix et salut sur lui) lui a dit :

((إِنَّ اللَّهَ هُوَ الْحَكَمُ وَإِلَيْهِ الْحُكْمُ)).

" Certes, Allah est le Juge et le jugement revient à Lui. "

Alors, il a dit : " Lorsque des membres de ma tribu divergent sur un sujet, ils viennent me voir et

je les départage. Les deux parties sont alors satisfaites de mon jugement. "

Il (paix et salut sur lui) lui a alors dit : " Quelle belle chose que cela ! As-tu des fils ? "

J'ai dit : " Churayh, Muslim et AbduLlah. "

Il demanda alors : " Lequel d'entre eux est l'aîné ? "

J'ai répondu : " Churayh. "

Il a alors dit : " Tu seras donc [désormais] Abû Churayh. ". Rapporté par Abû Dâwud et d'autres.

Les points à retenir :

Premier : Le respect dû aux Noms d'Allah et à Ses Attributs même si la signification qu'implique le nom que l'on s'attribue n'est pas intentionnelle.

Deuxième : Changer de nom par égard pour les Noms et Attributs d'Allah.

Troisième : Le choix du surnom (" Al Kunyah ") se fait à partir du nom de l'aîné des enfants.

Chapitre : Quiconque tourne en dérision une chose dans laquelle il y a la mention d'Allah, du Coran ou du Messenger.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{وَلَيْن سَأَلْنَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ قُلْ أَبِاللَّهِ وَآيَاتِهِ
وَرَسُولِهِ كُنْتُمْ تَسْتَهْزِئُونَ}

{Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : " Vraiment, nous ne faisons que discuter et jouer. " Dis : " Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son Messager que vous vous moquiez ? " } [Le Repentir : 65].

D'après Ibn 'Umar, Muhammad ibn Ka'b, Zayd ibn 'Aslam et Qatâdah, dans un hadith composé de leurs propos respectifs, lors de la bataille de Tâbûk, un homme déclara : " Jamais nous n'avons vu d'individus plus voraces, plus menteurs et plus lâches lors d'un assaut que ces lecteurs ! " désignant par " lecteurs ", le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) et ses Compagnons qui étaient assidus dans la lecture du Coran. Alors, 'Awf Ibn Mâlik a dit à cet homme : " Tu as menti ! D'ailleurs, tu n'es qu'un hypocrite ! Et je m'en vais de ce pas informer le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) de tes propos. "

'Awf alla donc voir le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) pour l'en informer, mais la révélation coranique l'avait [déjà] précédé.

L'homme qui avait tenu ces propos malveillants vint au Messager d'Allah (paix et salut sur lui) alors que celui-ci quittait les lieux sur sa chamelle.

L'homme s'expliqua : " Ô Messager d'Allah ! Nous ne faisons que bavarder et discuter comme

discutent les voyageurs, afin d'atténuer la fatigue du voyage ! " Ibn 'Umar a dit : " Je le vois encore s'agripper à la bride de la chamelle du Messenger d'Allah (paix et salut sur lui), trébuchant sur les cailloux jonchant le chemin en le suppliant : " Vraiment, nous ne faisons que bavarder et jouer ! " Alors, le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) lui a dit :

{أَيُّ اللَّهِ وَآيَاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنْتُمْ تَسْتَهْزِئُونَ لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ كَفَرْتُمْ
بَعْدَ إِيمَانِكُمْ}

{Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son Messenger que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas ! Vous avez assurément mécru après avoir eu la foi.} Et cela sans même daigner se tourner vers lui, ni rien ajouter à ses propos.

Les points à retenir :

Premier, et c'est le plus important : Quiconque tourne en dérision une de ces choses-là est mécréant.

Deuxième : Ceci est l'exégèse du verset concernant quiconque commet cela, qui que ce soit.

Troisième : La différence entre la diffamation et le conseil sincère pour Allah et Son Messenger.

Quatrième : La différence entre le pardon qu'Allah aime et la dureté envers les ennemis d'Allah.

Cinquième : Certaines excuses ne conviennent pas d'être acceptées.

Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{Et si nous lui faisons goûter une miséricorde de Notre part, après qu'une détresse l'ait touché, il dit certainement : " Cela m'est dû ! Et je ne pense pas que l'Heure se lèvera [un jour]. Et si je suis ramené vers mon Seigneur, alors je trouverai, auprès de Lui, la plus belle part. " Et Nous informerons ceux qui ont mécré de ce qu'ils ont oeuvré et Nous leur ferons sûrement goûter à un châtement sévère.}

[Versets détaillés : 50].

Mujâhid a dit : " C'est le fruit de mon travail, et donc cela m'est dû. "

Ibn Abbâs a dit : " Il signifiait : cela vient de moi. "

Et Sa parole :

{قَالَ إِنَّمَا أُوتِيْتُهُ عَلَىٰ عِلْمٍ عِنْدِي}

{Il a dit : " C'est par une science que je possède que ceci m'est venu.} Qatâdah a dit : "

Par une science que je possède sur les manières de s'enrichir. "

D'autres ont dit : " Par une science qu'Allah possède au sujet

du fait que j'en suis digne [c'est-à-dire : de ces richesses]. "

D'ailleurs, cela est la signification de la parole de Mujâhid : " Ceci

m'est venu en raison de mon rang social. "

Et d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a entendu le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

((أَنَّ ثَلَاثَةً مِنْ بَنِي إِسْرَائِيلَ: أَبْرَصَ وَأَقْرَعَ وَأَعْمَى.

" Il y avait trois hommes parmi les fils d'Israël (Banû Isrâ'îl) : L'un d'eux était lépreux, l'autre chauve et le dernier aveugle.

Allah voulut les éprouver, alors Il leur envoya un ange.

[Dans un premier temps] Celui-ci se rendit chez le lépreux. Il lui demanda : " Quelle chose aimerais-tu le plus avoir ? "

Le lépreux répondit : " Une belle couleur et une belle peau, et la disparition de cette lèpre qui cause la répugnance des gens à mon égard. "

L'ange passa alors les mains sur son corps. La lèpre répugnante disparut, une belle couleur et une belle peau lui furent octroyées.

L'ange ajouta : " Quel bien matériel aimerais-tu le plus posséder ? "

Il répondit : " Un troupeau de chameaux ou de vaches - Ishâq [un des rapporteurs du hadith] a eu un doute -. L'ange lui donna alors une chamelle pleine de dix mois.

Alors, il lui a dit : " Qu'Allah la bénisse pour toi. "

L'ange se rendit ensuite chez le chauve.

Là, il lui demanda : " Quelle chose aimerais-tu le plus avoir ? "

Le chauve répondit : " Une belle chevelure et la disparition de cette calvitie qui cause la répugnance des gens à mon égard.

L'ange alors passa les mains [sur sa tête]. La calvitie disparut et une belle chevelure lui fut octroyée.

L'ange ajouta : " Quel bien matériel aimerais-tu le plus posséder ? "

Il répondit : " Un troupeau de vaches ou de chameaux. " L'ange lui donna alors une vache pleine.

Et il lui a dit : " Qu'Allah la bénisse pour toi. "

L'ange se rendit enfin chez L'aveugle.

Il lui demanda alors : " Quelle chose aimerais-tu le plus avoir ? "

L'aveugle répondit : " Je voudrais qu'Allah me permette de recouvrer la vue afin de distinguer les gens. " L'ange passa alors les mains sur ses yeux et Allah lui rendit la vue.

L'ange ajouta : " Quel bien matériel aimerais-tu le plus posséder ? "

Il répondit : " Un troupeau de moutons. "

L'ange lui donna alors une brebis pleine, prête à mettre bas. Les deux premiers virent leur bétail se multiplier et la brebis du troisième donna naissance à une progéniture nombreuse.

Chacun d'eux possédait donc respectivement toute une prairie de chameaux, de vaches, et de moutons.

L'ange se rendit ensuite chez le lépreux sous l'aspect de ce dernier avant sa guérison et lui dit : je suis un pauvre voyageur qui n'a plus de ressources pour continuer sa route... Je ne pourrais atteindre ma destination si ce n'est en comptant sur l'aide d'Allah puis sur la tienne.

Je te demande - par Celui Qui t'a octroyé une belle couleur, une belle peau et les biens que tu possèdes - de me faire don d'une monture afin que je puisse rejoindre ma destination.

Le lépreux répondit : " [Mes richesses font que] J'ai beaucoup de devoirs envers les gens. "

L'ange s'exclama alors : " Je crois te reconnaître... N'étais-tu pas lépreux au point où les gens répugnaient à t'approcher ? N'étais-tu pas pauvre et Allah t'a octroyé tous ces biens ? "

Le lépreux répondit : " J'ai hérité de ces richesses de mes ancêtres, de père en fils. "

L'ange répliqua : " Si tu mens, qu'Allah te fasse revenir à l'état dans lequel tu étais. "

L'ange se rendit ensuite auprès du chauve sous l'aspect de ce dernier avant sa guérison.

Il lui tint les mêmes propos que ceux tenus au lépreux et le chauve lui formula la même réponse.

L'ange répliqua : " Si tu mens, qu'Allah te fasse revenir à l'état dans lequel tu étais. "

L'ange se rendit enfin auprès de l'aveugle sous l'aspect de ce dernier avant qu'il recouvre la vue et lui dit : " Je suis un pauvre voyageur qui n'a plus de ressources pour continuer sa route... Je ne pourrais atteindre ma destination si ce n'est en comptant sur l'aide d'Allah puis sur la tienne. "

Je te demande - par Celui Qui t'a permis de recouvrer la vue - de me faire don d'un mouton afin que je puisse rejoindre ma destination. "

L'aveugle lui répondit : " J'étais aveugle et Allah m'a permis de recouvrer la vue. Prends donc ce que tu veux et laisse ce que tu veux. Par Allah, aujourd'hui, je ne te causerais aucun grief concernant une chose que tu auras pris pour Allah. "

L'ange a alors dit : " Garde tes richesses ! Vous avez seulement été éprouvés [par Allah]. Assurément, Allah est satisfait de toi, mais Il est courroucé contre tes deux congénères. " Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset.

Deuxième : La signification de l'expression : {Il dit certainement : " Cela m'est dû !}

Troisième : La signification de la parole d'Allah : {C'est par une science que je possède que ceci m'est venu}.

Quatrième : Cette histoire étonnante contient d'immenses leçons à tirer.

**Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :
{Puis, quand Il leur eut donné un fils bien
portant, tous les deux Lui assignèrent des
associés en ce qu'Il leur avait donné. Mais,
Allah est bien au-dessus de ce qu'ils Lui
associent !}**

[Al A'râf : 190].

Ibn Hazm a dit : Les savants [de l'Islam] sont unanimes au sujet de l'interdiction de tout nom indiquant la servitude à autre qu'Allah, comme Abd 'Amrû, Abd Al Ka'bah, et autres noms similaires, exception faite de Abd Al Muttalib.

Ibn 'Abbâs a dit au sujet du verset précédent : " Lorsqu'Adam eut cohabité avec son épouse, elle tomba enceinte. Iblîs se présenta alors à eux et leur a dit : " Je suis celui qui a causé votre expulsion du Paradis. Obéissez-moi, ou je ferai en sorte que votre enfant soit doté de cornes de cerf qui - lors de l'accouchement - vous déchireront les entrailles. "

Et il proféra d'autres menaces pour les apeurer.

Nommez-le : 'Abd Al Hârith.

Adam et Eve refusèrent de lui obéir, alors l'enfant sortit mort-né.

Plus tard, Eve fut à nouveau enceinte. Iblîs se présenta à nouveau à eux et tint les mêmes propos. Ils refusèrent encore de lui obéir et l'enfant vint au monde mort-né.

Plus tard, alors qu'Eve attendait à nouveau un enfant. Iblîs vint à eux et réitéra ses menaces. L'amour des parents pour l'enfant l'emporta alors et ils le nommèrent Abd Al Hârith.

D'où Sa parole : {Tous les deux Lui assignèrent des associés en ce qu'il leur avait donné.} Rapporté par Ibn Abî Hâtîm.

Il rapporte aussi selon une chaîne [de rapporteurs] authentique, d'après Qatâdah, qu'il a dit : " Tous deux lui assignèrent des associés dans son obéissance et non pas dans son adoration. "

Il rapporte encore selon une chaîne [de rapporteurs] authentique, d'après Mujâhid, qu'il a dit au sujet de la parole divine : {Si Tu nous donnes un [enfant] sain} Il a dit : " Les deux époux craignaient que leur enfant ne vienne pas au monde sous une forme humaine. "

Des significations similaires ont été mentionnées d'après Al Hassan, Sa'îd et d'autres.

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction de tout nom indiquant la servitude à autre

qu'Allah.

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate Al A'râf.

Troisième : Attribuer un nom indiquant la servitude à autre qu'Allah est une forme de polythéisme, même si la réalité du sens impliqué par le nom n'est pas intentionnelle.

Quatrième : Lorsqu'Allah octroie à un homme une fille saine, cela fait partie des bienfaits.

Cinquième : La mention faite par les Prédécesseurs (" As-Salaf ") de la différence entre l'association dans l'obéissance et celle dans l'adoration.

Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{C'est à Allah qu'appartiennent les plus Beaux Noms. Alors, invoquez-Le par ces Noms et abandonnez ceux qui profanent Ses Noms.}

[Al A'râf : 180].

Ibn Abî Hâtim mentionne d'après Ibn Abbâs sa parole au sujet de

l'expression : {Ceux qui profanent Ses Noms.}
: C'est-à-dire : Ils [Lui] associent [d'autres divinités].

Et encore d'après lui : " Al-Lât vient du nom divin Al-Ilâh (la Divinité) et Al 'Uzzâ vient du nom divin Al 'Azîz (le Puissant). "

D'après Al A'mach : " Ils introduisent dans les Noms d'Allah d'autres noms qui n'en font pas partie. "

Les points à retenir :

Premier : L'affirmation des Noms divins.

Deuxième : Le caractère magnifique des Noms d'Allah.

Troisième : L'ordre de L'invoquer par ces Noms.

Quatrième : Délaisser tout opposant parmi les ignorants et les profanateurs.

Cinquième : L'exégèse du terme : " Al Ilhâd ", c'est-à-dire : la profanation des Noms divins.

Sixième : La menace pesant sur quiconque profane les Noms divins.

Chapitre : On ne dit pas : " Que le salut (" As-Salâm ") soit sur Allah. "

Dans le recueil authentique, d'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Lorsque nous

étions en prière avec le Prophète (paix et salut sur lui), nous disions : " Que le salut (As-Salâm) soit sur Allah de la part de Ses serviteurs, que le salut (As-Salâm) soit sur untel et untel. " Le Prophète (paix et salut sur lui) a alors dit :

((لَا تَقُولُوا السَّلَامُ عَلَى اللَّهِ فَإِنَّ اللَّهَ هُوَ السَّلَامُ)).

" Ne dites pas : " Que le salut (" As-Salâm ") soit sur Allah. " En effet, Allah est : " As-Salâm ".

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du terme : " Le salut " (" As-Salâm ").

Deuxième : Le " Salâm " est une salutation.

Troisième : Il ne convient pas d'adresser le " Salâm " à Allah.

Quatrième : Le motif de cela.

Cinquième : Son enseignement à ses Compagnons de quelle salutation convient à Allah.

Chapitre : La parole : " Ô Allah ! Pardonne-moi, si Tu le souhaites. "

Et dans le recueil authentique (As-Sahîh), d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((لَا يَقُولَنَّ أَحَدُكُمْ: اللَّهُمَّ اغْفِرْ لِي إِنْ شِئْتَ، اللَّهُمَّ ارْحَمْنِي إِنْ شِئْتَ، لِيُعْزِمَ الْمَسْأَلَةَ فَإِنَّ اللَّهَ لَا مَكْرَهَ لَهُ)).

" Que personne d'entre vous ne dise : Ô Allah ! Pardonne-moi, si Tu le souhaites ! Ô Allah ! Fais-moi miséricorde, si Tu le souhaites ! Il doit demander avec détermination, car personne ne peut contraindre Allah. "

Et chez Muslim :

((وَلْيُعْظِمِ الرَّغْبَةَ؛ فَإِنَّ اللَّهَ لَا يَتَعَاطَمُهُ شَيْءٌ أُعْطَاهُ)).

" Que la demande soit la plus ambitieuse possible, en effet rien de ce qu'Allah donne n'est trop demandé. "

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction de faire une exception dans l'invocation.

Deuxième : L'explication du motif de cela.

Troisième : Sa parole (paix et salut sur lui) : " Il doit demander avec détermination. "

Quatrième : L'ambition dans la demande.

Cinquième : La raison de cette injonction.

Chapitre : On ne dit pas : " Mon esclave " à son serviteur ou sa servante.

Et dans le recueil authentique (As-Sahîh), d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((لَا يَقُولَنَّ أَحَدُكُمْ: أَطْعِمُ رَبَّكَ، وَضَيُّ رَبِّكَ، وَلَيَقُلْ: سَيِّدِي وَمَوْلَايَ، وَلَا يَقُلْ أَحَدُكُمْ عَبْدِي وَأَمْتِي وَلَيَقُلْ: فَتَايَ وَفَتَاتِي وَغُلَامِي)).

" Qu'aucun d'entre vous ne dise : " Sers le repas de ton seigneur, prépare les ablutions de ton seigneur. " Plutôt, dites : " Mon maître et mon patron." Et qu'aucun d'entre vous ne dise à son serviteur, quel que soit son sexe : " Mon esclave " Plutôt, dites : " Mon serviteur, ma servante, ou mon garçon. "

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction d'utiliser l'expression : « Mon esclave. » pour un serviteur ou une servante.

Deuxième : Le serviteur ne dit pas à son maître : " Mon seigneur " ; et ce

dernier ne doit pas lui dire : " Sers le repas de ton seigneur. "

Troisième : Son premier enseignement (paix et salut sur lui) [pour le maître] est de dire : " Mon serviteur, ma servante, mon garçon. "

Quatrième : Son second enseignement (paix et salut sur lui) [pour le serviteur] est de dire : " Mon maître, mon patron. "

Cinquième : Le but est d'attirer l'attention sur la réalisation du Tawhîd,

même dans les propos que l'on tient.

Chapitre : On ne repousse pas quiconque demande [quoique ce soit] en Allah.

D'après Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux) qui a dit : " Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((مَنْ اسْتَعَاذَ بِاللَّهِ فَأَعِيذُوهُ، وَمَنْ سَأَلَ بِاللَّهِ فَأَعْطُوهُ، وَمَنْ دَعَاكُمْ فَأَجِيبُوهُ، وَمَنْ صَنَعَ إِلَيْكُمْ مَعْرُوفًا فَكَافُّوهُ، فَإِنْ لَمْ تَجِدُوا مَا تُكَافُّوهُ فَادْعُوا لَهُ حَتَّى تَرَوْا أَنَّكُمْ قَدْ كَفَّافْتُمُوهُ))

" Si quelqu'un cherche refuge au nom d'Allah, protégez-le. S'il demande quelque chose au nom d'Allah, répondez à sa demande. S'il vous invite, répondez à son invitation. S'il vous rend un service, rendez-le lui, et si vous ne pouvez pas, alors invoquez Allah pour cette personne jusqu'à ce que vous considériez que cela équivaut au service rendu. " Rapporté par Abû Dâwud et An-Nassâ'î avec une chaîne authentique.

Les points à retenir :

Premier : La protection qu'on doit accorder à quiconque cherche refuge au nom d'Allah.

Deuxième : Donner à quiconque demande en Allah.

Troisième : Répondre à l'invitation.

Quatrième : Rendre service à son tour, en contrepartie d'un service rendu.

Cinquième : L'invocation est une contrepartie pour quiconque ne possède aucun autre moyen.

Sixième : Sa parole (paix et salut sur lui) : " Invoquez Allah pour cette personne

jusqu'à ce que vous considériez que cela équivaut au service rendu. "

Chapitre : On ne demande à Allah - par Son Visage - que le Paradis.

D'après Jâbir, le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((لَا يُسْأَلُ بَوَجْهِ اللَّهِ إِلَّا الْجَنَّةُ))

" On ne demande à Allah, par Son Visage, que le Paradis. " Rapporté par Abû Dâwud.

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction de demander quoi que ce soit à Allah - par Son

Visage - si ce n'est la plus éminente des requêtes.

Deuxième : L'affirmation de l'attribut du Visage.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'expression " Si "

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{يَقُولُونَ لَوْ كَانَ لَنَا مِنَ الْأَمْرِ شَيْءٌ مَّا قُتِلْنَا هَاهُنَا}

{Ils disent : " Si nous avions eu un choix quelconque dans cette affaire, nous n'aurions pas été tués ici. "} [La Famille d'Imrân : 154].

Et Sa parole :

{الَّذِينَ قَالُوا لِإِخْوَانِهِمْ وَقَعَدُوا لَوْ أَطَاعُونَا مَا قُتِلُوا}

{Ceux qui ont dit à leurs frères et qui sont restés [dans leur foyer] : " S'ils nous avaient obéi, ils n'auraient pas été tués. "} [La Famille d'Imrân : 16].

Et dans le recueil authentique (As-Sahîh), d'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((اٰخِرُصُّ عَلٰى مَا يَنْفَعُكَ وَاسْتَعِزْ بِاللّٰهِ وَلَا تَعْجِزَنَّ، وَاِنْ اَصَابَكَ شَيْءٌ فَلَا تَقُلْ: لَوْ اَنْبِيْ فَعَلْتُ كَذَا لَكَانَ كَذَا وَكَذَا، وَلٰكِنْ قُلْ: قَدَّرَ اللّٰهُ وَمَا شَاءَ فَعَلَ، فَاِنْ لَوْ تَفْتَحْ عَمَلَ الشَّيْطَانِ)).

" Recherche ardemment ce qui t'est bénéfique, demande l'aide d'Allah et ne te démotive pas. Si quelque chose t'atteint, alors ne dis pas : " Si j'avais fais cela, il se serait produit telle et telle chose " Plutôt dis : " C'est Allah Qui a prédestiné et Ce qu'il a souhaité, Il l'a fait . " En effet, [la particule] " si " ouvre la porte à l'œuvre de Satan. "

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse des deux versets de la sourate la Famille d'Imrân.

Deuxième : L'interdiction claire [de l'usage] du terme " si " lorsque quelque

chose nous atteint.

Troisième : La raison de l'interdiction de ce terme est que ce dernier ouvre la porte à l'œuvre de Satan.

Quatrième : L'orientation vers la bonne parole.

Cinquième : L'ordre d'être assidu à ce qui nous est bénéfique en demandant l'aide d'Allah.

Sixième : L'interdiction du contraire de cela, à savoir : l'incapacité.

Chapitre : L'interdiction d'insulter le vent.

D'après Ubay Ibn Ka'b (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((لَا تَسُبُّوا الرِّيحَ فَإِذَا رَأَيْتُمْ مَا تَكْرَهُونَ فَقُولُوا: اللَّهُمَّ إِنَّا نَسْأَلُكَ مِنْ خَيْرِ هَذِهِ الرِّيحِ، وَخَيْرِ مَا فِيهَا وَخَيْرِ مَا أُمِرْتُ بِهِ، وَنَعُوذُ بِكَ مِنْ شَرِّ هَذِهِ الرِّيحِ، وَشَرِّ مَا فِيهَا وَشَرِّ مَا أُمِرْتُ بِهِ))

" N'insultez pas le vent. Et lorsque vous voyez ce que vous répugnez, alors dites : " Ô Allah ! Nous Te demandons le bien de ce vent, le bien qui s'y trouve et le bien qui lui a été ordonné ; et nous nous réfugions contre le mal de ce vent, le mal qui s'y trouve et le mal qui lui a été ordonné. " Hadith authentifié par At-Tirmidhî.

Les points à retenir :

Premier : L'interdiction d'insulter le vent.

Deuxième : L'orientation vers des propos bénéfiques lorsque la personne voit ce qu'il répugne.

Troisième : L'orientation (prophétique) que le vent obéit à un ordre.

Quatrième : Il peut lui être ordonné le bien tout comme il peut lui être ordonné le mal.

Chapitre : Sa parole, Elevé soit-Il :

{Puis Il fit descendre sur vous, après l'affliction, une quiétude et un sommeil

enveloppant une partie d'entre vous, cependant qu'une autre partie, se préoccupant d'elle-même, nourrissait d'Allah des opinions autres que la vérité, (rappelant) celles du temps de l'Ignorance (préislamique : Jâhiliyya). Ceux-

là disaient : " Avons-nous donc une quelconque part avec ce commandement ? " Dis : " Le commandement tout entier revient à Allah. " Ils dissimulent au fond d'eux-mêmes ce qu'ils ne te montrent pas. Ils disent : " Si nous avons pris part au commandement, nous ne nous serions pas fait tuer ici même. " Dis : " Même si vous étiez restés dans vos maisons, ceux pour qui il était écrit de mourir, seraient quand même sortis vers leurs dernières demeures. Tout cela, pour qu'Allah éprouve ce qu'il y a dans vos poitrines et purifie ce qu'il y a dans vos cœurs. En effet, Allah Sait parfaitement ce qu'il y a dans les poitrines. }

[La Famille d'Imrân : 154].

Et Sa parole :

{الظَّالِمِينَ بِاللَّهِ ظَنَّ السَّوْءِ عَلَيْهِمْ دَائِرَةُ السَّوْءِ وَغَضِبَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ وَلَعَنَهُمْ وَأَعَدَّ لَهُمْ جَهَنَّمَ وَسَاءَتْ مَصِيرًا}

{Celles et ceux qui méjugent d'Allah. Le malheur retombera sur eux, Allah sera en colère contre eux, Il les maudira et Il leur préparera la

Géhenne. Et quel affreux devenir !} [La Victoire Eclatante : 6]

Ibn Al Qayyim a dit au sujet du premier verset : " Les exégètes ont expliqué que ces pensées étaient qu'Allah, Glorifié soit-Il, ne secourrait pas Son Messenger, et que la situation de ce dernier était vouée à l'échec. D'autres ont affirmé que ces pensées étaient que ce qui leur arrivait ne découlait pas du décret d'Allah et de Sa sagesse ; il s'agissait donc de la réprobation de la sagesse et du décret divins, de la réprobation du triomphe de la religion de Son Messenger (paix et salut sur lui) et du fait qu'elle sera dominante sur toutes les autres religions. Voilà donc les mauvaises pensées qui animaient les hypocrites et les polythéistes dans la sourate la Victoire Eclatante (Al Fath). Ces pensées sont décrites comme étant mauvaises car elles ne conviennent pas à la grandeur d'Allah, Glorifié soit-Il, Sa sagesse, Sa louange et Sa promesse véridique.

Ainsi donc, quiconque pense qu'Allah accordera toujours la domination du faux sur la vérité jusqu'à détérioration totale de cette dernière, ou nie que les événements soient le résultat du destin et du décret divin, ou nie que Son décret soit conforme à une sagesse ultime qui mérite louange, tout en prétendant que cela n'est que le fruit d'une volonté dépourvue de

sagesse, et bien cette pensée est celle de ceux qui ont mécré. Et que le malheur de l'Enfer s'abatte sur ceux qui ont mécré ! Mais, hélas, beaucoup de gens ont des mauvaises pensées au sujet d'Allah concernant les choses qui les concernent personnellement ou qui touchent autrui. Et personne n'est à l'abri de ces mauvaises pensées excepté quiconque connaît véritablement Allah, Ses Noms, Ses Attributs et l'implication nécessaire de Sa sagesse et de Sa louange.

Par conséquent, que toute personne intelligente et de bon conseil envers sa propre personne se préoccupe donc de cela et qu'elle se repente à Allah en demandant pardon d'avoir eu de mauvaises pensées au sujet de Son Seigneur.

Or, quelle que soit la personne dont tu inspectes les agissements, tu remarqueras qu'elle s'obstine face au destin et le blâme en se plaignant que les choses auraient dû se passer de telle et telle façon... Et cette part d'obstination est plus ou moins grande selon les individus. Scrute donc ton âme : en es-tu épargné ?

Si tu en es délivré, tu es délivré d'une calamité
*** Sinon, je doute que tu n'en sois jamais délivré

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse du verset de la sourate La Famille d'Imrân.

Deuxième : L'exégèse du verset de la sourate La Victoire éclatante.

Troisième : L'information des diverses catégories de mauvaises pensées, et on ne peut les recenser.

Quatrième : Personne ne peut en réchapper excepté quiconque connaît

vraiment les Noms et Attributs divins, et se connaît aussi lui-même.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant ceux qui renient le destin.

Ibn 'Umar (qu'Allah les agrée tous les deux) a dit : " Par Celui qui détient l'âme d'Ibn 'Umar dans Sa Main, si l'un d'entre eux détenait l'équivalent de la montagne d'Uhud en or, puis il le donnait en aumône dans la voie d'Allah [pour Sa satisfaction], Allah n'accepterait rien de lui jusqu'à ce qu'il croit au destin. " Ibn 'Umar cita ensuite la parole suivante du Prophète (paix et salut sur lui) en guise de preuve :

((الإيمانُ أَنْ تُؤْمِنَ بِاللَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ،
وَتُؤْمِنَ بِالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَشَرِّهِ))

" La foi consiste en ce que tu crois en Allah, Ses anges, Ses livres, Ses messagers, au Jour Dernier, et que tu crois au destin, en bien et en mal. " Rapporté par Muslim.

Et d'après 'Ubâdah Ibn As-Sâmit qui a dit, un jour, à son fils : " Ô mon cher fils ! Jamais tu ne goûteras à la saveur de la foi tant que tu ne seras pas certain que ce qui t'a atteint ne pouvait t'éviter, et que ce qui t'a été évité ne pouvait t'atteindre. J'ai entendu le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

((إِنَّ أَوَّلَ مَا خَلَقَ اللَّهُ الْقَلَمَ فَقَالَ لَهُ: اكْتُبْ، فَقَالَ: رَبِّ وَمَاذَا أَكْتُبُ؟

" La première chose qu'Allah créa fut la plume (Al Qalam). Ensuite, Il lui ordonna : " Ecris ! " Elle demanda : " Seigneur ! Que dois-je écrire ? "

Il lui a répondu : " Ecris les prédestinations de toute chose jusqu'à ce que l'Heure se lève. "

Ô mon cher fils ! J'ai entendu le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

((مَنْ مَاتَ عَلَى غَيْرِ هَذَا فَلَيْسَ مِنِّي)).

" Quiconque meurt en adhérant à une croyance [concernant le destin] autre que celle-ci n'est pas des miens. "

Et dans une version d'Ahmad :

((إِنَّ أَوَّلَ مَا خَلَقَ اللَّهُ تَعَالَى الْقَلَمَ فَقَالَ لَهُ: اكْتُبْ فَجَرَى فِي تِلْكَ السَّاعَةِ بِمَا هُوَ كَائِنٌ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ)).

" La première chose qu'Allah, Elevé soit-Il, créa fut la plume (Al Qalam). Ensuite, Il lui ordonna : " Ecris tout ce qui arrivera dès cette heure ! " Alors, elle écrivit tous les événements jusqu'au Jour de la Résurrection. "

Et dans une version d'Ibn Wahb, le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((فَمَنْ لَمْ يُؤْمِنْ بِالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَشَرِّهِ أَحْرَقَهُ اللَّهُ بِالنَّارِ)).

" Quiconque ne croit pas au destin, en bien ou en mal, alors Allah le brûlera par le Feu. "

Dans Al Musnad [de l'imam Ahmad] et As-Sunan [des Traditionnistes], d'après Ibn Ad-Daylamî : " Un jour, je me rendis auprès d'Ubayy Ibn Ka'b et je lui ai dit : " Je suis quelque peu perplexe face à la compréhension du destin. Informe-moi de quoique ce soit, à ce sujet, peut-être qu'Allah dissipera de mon cœur cette perplexité. " Il me répondit alors : " Si tu dépensais en aumône l'équivalent de la montagne d'Uhud en or, Allah n'accepterait rien de toi jusqu'à ce que tu croies au destin et que tu saches que ce qui t'a atteint ne pouvait t'éviter, et que ce qui t'a été évité ne pouvait t'atteindre. Si tu meurs en

adhérant à une croyance autre que celle-ci, tu feras partie des gens du Feu. "

Il a dit : " Je me rendis alors auprès d'AbduLlah Ibn Mas'ûd, Hudhayfah Ibn Al Yamân et Zayd Ibn Thâbit. Chacun d'entre eux me raconta les mêmes propos qu'Ubayy, propos qui étaient ceux du Prophète (paix et salut sur lui). Hadith authentique rapporté par Al Hâkim dans son " Sahîh ".

Les points à retenir :

Premier : L'explication de l'obligation de croire au destin.

Deuxième : L'explication concernant la manière d'y croire.

Troisième : L'annulation des œuvres de quiconque n'y croit pas.

Quatrième : L'information qu'aucune personne ne goûtera à la saveur de la foi tant qu'elle ne croira pas au destin.

Cinquième : La mention de la première chose créée par Allah.

Sixième : Cette créature écrivit à ce moment-là tous les événements qui auront lieu jusqu'au lever de l'Heure.

Septième : Le désaveu du Prophète (paix et salut sur lui) vis-à-vis de quiconque ne croit pas au destin.

Huitième : L'habitude qu'avaient les Prédécesseurs (As-Salaf) d'interroger les savants pour dissiper toute ambiguïté.

Neuvième : Les savants [parmi les Compagnons] ont répondu à Ibn Ad-Dalaymî de manière à dissiper son ambiguïté, en se contentant de citer uniquement les paroles du Messenger d'Allah (paix et salut sur lui).

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant ceux qui façonnent des images [d'êtres animés].

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنْ ذَهَبَ يَخْلُقُ كَخَلْقِي، فَلْيَخْلُقُوا ذَرَّةً أَوْ لِيَخْلُقُوا حَبَّةً أَوْ لِيَخْلُقُوا شَعِيرَةً))

" Allah, Elevé soit-Il, a dit : " Qui donc est plus injuste que quiconque essaie d'imiter Ma création ? Qu'ils créent donc ne serait-ce qu'un atome, une graine ou un grain d'orge ! " Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

Et toujours rapporté par eux deux, d'après 'Aïcha (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((أَشَدُّ النَّاسِ عَذَابًا يَوْمَ الْقِيَامَةِ الَّذِينَ يُضَاهُونِ بِخَلْقِ اللَّهِ)).

" Le Jour de la Résurrection, les personnes les plus châtiées seront celles qui imitaient la création d'Allah. "

De même, ils rapportent d'après Ibn Abbâs (qu'Allah les agrée tous les deux) : " J'ai entendu le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

((كُلُّ مُصَوِّرٍ فِي النَّارِ يُجْعَلُ لَهُ بِكُلِّ صُورَةٍ صَوَّرَهَا نَفْسٌ يُعَذَّبُ بِهَا فِي جَهَنَّمَ)).

" Tout façonneur d'images est en Enfer. Pour chaque image qu'il aura façonné correspondra une âme qui le châtiara dans la Géhenne. "

Ils rapportent aussi ce hadith remontant au Prophète :

((مَنْ صَوَّرَ صُورَةً فِي الدُّنْيَا كُلِّفَ أَنْ يَنْفُخَ فِيهَا الرُّوحَ وَلَيْسَ بِنَافِخٍ)).

« Quiconque façonne une image ici-bas, on lui intimera l'ordre d'y insuffler la vie, mais il ne le pourra pas. "

Et Muslim rapporte d'après Abûl Hayyâj qui a dit : " 'Alî m'a dit :

(أَلَا أُبَعِّثُكَ عَلَىٰ مَا بَعَّثَنِي عَلَيْهِ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ؟
أَنْ لَا تَدَعَ صُورَةً إِلَّا طَمَسْتُهَا، وَلَا قَبْرًا مُشْرِفًا إِلَّا سَوَّيْتَهُ).

" Veux-tu que je te prodigue les mêmes conseils que ceux que le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) me prodiguait avant de partir en expédition ? Ne laisse aucune image sans l'effacer, ni aucune tombe surélevée sans l'aplanir. "

Les points à retenir :

Premier : La menace sévère pesant sur les façonneurs d'images.

Deuxième : Le signalement du motif [de cette menace], à savoir le manque d'éducation envers Allah. En effet, Il a dit : " Qui donc est plus injuste que quiconque essaie d'imiter ma création ? "

Troisième : Le signalement de Sa capacité et de leur impuissance, en raison de Sa parole: " Qu'ils créent donc ne serait-ce qu'un atome, une graine ou un grain d'orge ! "

Quatrième : La déclaration explicite qu'ils seront les personnes les plus châtiées.

Cinquième : Allah créera des âmes en nombre équivalent au nombre d'images façonnées par lesquelles ces façonneurs seront châtiés dans la Géhenne.

Sixième : L'ordre sera intimé à l'auteur d'images de leur insuffler la vie.

Septième : L'ordre d'effacer les images lorsqu'on en trouve.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait de souvent prêter serment.

La parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{وَاحْفَظُوا أَيْمَانَكُمْ}

{Et préservez vos serments !} [La Table Servie : 89].

D'après Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " J'ai entendu le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

((الْحَلْفُ مَنَقَّةٌ لِلسِّلْعَةِ، مَمْحَقَةٌ لِلْكَسْبِ))

" Le serment permet à la marchandise de s'écouler mais détruit l'acquis. " Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

Et d'après Salmân (qu'Allah l'agrée), le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((ثَلَاثَةٌ لَا يَكْلِمُهُمُ اللَّهُ وَلَا يُزَكِّيهِمْ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ؛ أَشِيمُطُ زَانٍ، وَعَائِلٌ مُسْتَكْبِرٌ، وَرَجُلٌ جَعَلَ اللَّهُ بِضَاعَتَهُ؛ لَا يَشْتَرِي إِلَّا بِيَمِينِهِ وَلَا يَبِيعُ إِلَّا بِيَمِينِهِ))

" Allah n'adressera pas la parole à trois types de personnes, Il ne les purifiera pas et ils auront un châtiment douloureux : un vieillard fornicateur, un pauvre arrogant et un homme qui a pris Allah comme marchandise : il n'achète qu'en prononçant des serments et ne vend qu'en prononçant des serments. " Rapporté par At-Tabarânî selon une chaîne authentique.

Dans le recueil authentique, d'après 'Imrân Ibn

Husayn (qu'Allah l'agrée), le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) :

((خَيْرُ أُمَّتِي قَرْنِي، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ، قَالَ عِمْرَانُ: فَلَا أَدْرِي أَذْكَرَ بَعْدَ قَرْنِهِ مَرَّتَيْنِ أَوْ ثَلَاثًا، ثُمَّ إِنَّ بَعْدَكُمْ قَوْمًا يَشْهَدُونَ وَلَا يُسْتَشْهَدُونَ، وَيَخُونُونَ وَلَا يُؤْتَمَنُونَ، وَيَنْذُرُونَ وَلَا يُوفُونَ، وَيَظْهَرُ فِيهِمُ السِّمَنُ)).

" Les meilleurs de ma communauté sont ceux de ma génération, puis ceux qui les suivront, puis ceux qui les suivront, ... 'Imrân a dit : " Je ne sais plus s'il (paix et salut sur lui) a mentionné après sa génération deux ou trois autres... Ensuite, après vous, il y aura des gens qui témoigneront alors qu'on ne leur aura pas demandé de témoigner ; ils trahiront et ils ne seront pas dignes de confiance ; ils feront des vœux qu'ils ne respecteront pas ; et parmi eux l'obésité apparaîtra. "

Et d'après Ibn Mas'ûd, le Prophète (paix et salut sur lui) a dit :

((خَيْرُ النَّاسِ قَرْنِي، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ، ثُمَّ الَّذِينَ يَلُونَهُمْ، ثُمَّ يَجِيءُ قَوْمٌ نَسِيقُ شَهَادَةَ أَحَدِهِمْ يَمِينُهُ وَيَمِينُهُ شَهَادَتَهُ)).

"Les meilleures des gens sont ma génération, puis ceux qui les suivront, puis ceux qui les suivront, ensuite des gens viendront dont le témoignage de l'un d'entre eux précédera son serment et dont le serment précédera son témoignage. "

Ibrâhîm [an-Nakha'î] a dit : " Ils nous frappaient en ce qui concerne le témoignage et l'engagement alors que nous étions petits. "

Les points à retenir :

Premier : La recommandation concernant la préservation des serments.

Deuxième : L'information concernant le fait que le serment permet à la marchandise de s'écouler mais détruit l'acquis.

Troisième : La grande menace qui pèse sur quiconque ne vend et n'achète qu'en prêtant serment.

Quatrième : L'avertissement que le péché est aggravé lorsque la tentation est faible.

Cinquième : Le blâme de ceux qui prêtent serment sans qu'on le leur ait demandé.

Sixième : L'éloge faite par le Prophète (paix et salut sur lui) aux trois ou quatre [premières] générations, et la mention de ce qui se passera après eux.

Septième : Le blâme de ceux qui témoignent sans qu'on le leur ait demandé.

Huitième : Les Prédécesseurs (As-Salaf) avaient pour habitude de corriger les

enfants pour les punir du faux témoignage et pour les inciter

au respect de l'engagement.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le pacte de sécurité (" Adh-Dhimmah ") pris au nom d'Allah et de Son Prophète.

Et Sa parole :

{وَأَوْفُوا بِعَهْدِ اللَّهِ إِذَا عَاهَدْتُمْ وَلَا تَنْقُضُوا الْأَيْمَانَ بَعْدَ تَوْكِيدِهَا وَقَدْ جَعَلْتُمُ اللَّهَ عَلَيْكُمْ كَفِيلًا إِنَّ اللَّهَ يَعْلَمُ مَا تَفْعَلُونَ}

{Et soyez fidèles au pacte d'Allah après vous être engagés. Et ne violez pas les serments après les avoir solennellement prêtés et avoir pris Allah comme garant [de votre bonne foi]. Certes, Allah

connait [parfaitement] ce que vous faites !} [Les Abeilles : 91]

D'après Buraydah qui a dit : " Lorsque le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) désignait un chef (littéralement : un émir) sur un groupe armé ou une faction, alors il lui recommandait spécifiquement de craindre Allah et de bien traiter les musulmans qui étaient avec lui, puis il disait :

((اغْزُوا بِسْمِ اللَّهِ، قَاتِلُوا فِي سَبِيلِ اللَّهِ مَنْ كَفَرَ بِاللَّهِ، اغْزُوا وَلَا تَغْلُوا، وَلَا تَغْدِرُوا، وَلَا تُمَثِّلُوا، وَلَا تَقْتُلُوا وَلِيدًا، وَإِذَا لَقِيتَ عَدُوَّكَ مِنَ الْمُشْرِكِينَ فَادْعُهُمْ إِلَى ثَلَاثِ خِصَالٍ - أَوْ خِلَالٍ - فَأَيُّتَهُنَّ مَا أَجَابُوكَ فَأَقْبَلْ مِنْهُمْ وَكُفَّ عَنْهُمْ، ثُمَّ ادْعُهُمْ إِلَى الْإِسْلَامِ فَإِنْ أَجَابُوكَ فَأَقْبَلْ مِنْهُمْ، ثُمَّ ادْعُهُمْ إِلَى التَّحَوُّلِ مِنْ دَارِهِمْ إِلَى دَارِ الْمُهَاجِرِينَ، وَأَخْبِرْهُمْ أَنَّهُمْ إِنْ فَعَلُوا ذَلِكَ فَلَهُمْ مَا لِلْمُهَاجِرِينَ، وَعَلَيْهِمْ مَا عَلَى الْمُهَاجِرِينَ، فَإِنْ أَبَوْا أَنْ يَتَحَوَّلُوا مِنْهَا فَأَخْبِرْهُمْ أَنَّهُمْ يَكُونُونَ كَأَعْرَابِ الْمُسْلِمِينَ يَجْرِي عَلَيْهِمْ حُكْمُ اللَّهِ تَعَالَى، وَلَا يَكُونُ لَهُمْ فِي الْغَنِيمَةِ وَالْفَيْءِ شَيْءٌ إِلَّا أَنْ يُجَاهِدُوا مَعَ الْمُسْلِمِينَ، فَإِنْ هُمْ أَبَوْا فَاسْأَلْهُمْ الْجَزْيَةَ، فَإِنْ هُمْ أَجَابُوكَ فَأَقْبَلْ مِنْهُمْ وَكُفَّ عَنْهُمْ، فَإِنْ هُمْ أَبَوْا فَاسْتَعِزْ بِاللَّهِ وَقَاتِلْهُمْ، وَإِذَا حَاصَرْتَ أَهْلَ حِصْنٍ فَأَرَادُوكَ أَنْ تَجْعَلَ لَهُمْ ذِمَّةَ اللَّهِ وَذِمَّةَ نَبِيِّهِ فَلَا تَجْعَلَ لَهُمْ ذِمَّةَ اللَّهِ وَذِمَّةَ نَبِيِّهِ، وَلَكِنْ اجْعَلْ لَهُمْ ذِمَّتَكَ وَذِمَّةَ أَصْحَابِكَ، فَإِنَّكُمْ إِنْ تَخَفَرُوا ذِمَّتَكُمْ وَذِمَّةَ أَصْحَابِكُمْ أَهْوَنُ مِنْ أَنْ تَخَفَرُوا ذِمَّةَ اللَّهِ وَذِمَّةَ نَبِيِّهِ، وَإِذَا حَاصَرْتَ أَهْلَ حِصْنٍ فَأَرَادُوكَ أَنْ تُنْزِلَهُمْ عَلَى حُكْمِ اللَّهِ فَلَا تُنْزِلْهُمْ عَلَى حُكْمِ

اللَّهُ، وَلَكِنْ أَنْزَلَهُمْ عَلَىٰ حُكْمِكَ فَإِنَّكَ لَا تَدْرِي أَنْصِيبُ فِيهِمْ حُكْمَ
اللَّهِ أَمْ لَا))

" Attaquez au nom d'Allah, combattez dans la voie d'Allah quiconque a mécru en Allah. Attaquez et ne prenez aucune part du butin [avant qu'il ne soit distribué], n'employez pas la trahison, ne mutiliez pas [les corps], ne tuez pas d'enfants. Et si tu rencontres ton ennemi parmi les polythéistes, alors invite-les à accepter une des trois choses. Quelle que soit celle à laquelle ils consentent, accepte leur consentement et retiens-toi vis-à-vis d'eux. Ensuite, appelle-les à l'Islam. S'ils répondent à ton appel, alors accepte leur conversion. Puis, appelle-les ensuite à quitter leurs demeures pour la demeure des Emigrés (Al Muhâjirûn) ; informe-les alors que s'ils le font, ils auront les mêmes droits et les mêmes devoirs que les Emigrés. Si, en revanche, ils refusent de quitter leurs demeures, alors informe-les qu'ils seront traités de la même façon que les bédouins musulmans sur qui le jugement d'Allah, Elevé soit-Il, s'applique, qu'ils n'auront droit à aucune part de butin issu d'un combat (Al Ghanîmah) ou celui sans combat (Al Fay') sauf s'ils combattent avec les musulmans. S'ils refusent l'Islam, alors demande-leur de verser l'impôt de capitation (Al Jizyah). S'ils consentent à te la payer, accepte leur consentement et abstiens-toi de les

combattre. Si, en revanche, ils refusent, alors cherche l'aide d'Allah et combats-les. Si tu assièges une citadelle et que ses occupants te demandent de leur accorder un pacte de sécurité (Adh-Dhimmah) au nom d'Allah et de Son Prophète [de les épargner], alors ne leur accorde pas de pacte de sécurité au nom d'Allah et de Son Prophète, mais accorde-leur ton pacte de sécurité et celui de tes compagnons. En effet, [si tu devais manquer à ta parole] il vaudrait mieux pour vous de trahir le pacte pris en ton nom et celui de tes compagnons plutôt que de trahir le pacte d'Allah et celui de Son Prophète. Par ailleurs, si tu assièges une citadelle et que ses occupants te demandent de décider de leur sort selon le jugement d'Allah, alors n'accepte pas ; mais, plutôt, décide de leur sort selon ton jugement. En effet, tu ne sais pas si ton jugement sera en accord avec le jugement d'Allah ou non. " Rapporté par Muslim.

Les points à retenir :

Premier : La différence entre le pacte de sécurité [au nom] d'Allah et celui de Son Prophète, et le pacte de sécurité [au nom] des musulmans.

Deuxième : L'orientation, entre deux maux, à choisir le moindre.

Troisième : Sa parole : " Attaquez au nom d'Allah, dans la voie d'Allah. "

Quatrième : Sa parole : " Combattez quiconque a mécru en Allah. "

Cinquième : Sa parole : " Cherche l'aide d'Allah et combats-les. "

Sixième : La différence entre le jugement d'Allah et celui des savants.

Septième : Il est possible qu'un Compagnon - dans la nécessité - décrète un jugement sans savoir s'il est en accord avec le jugement d'Allah ou non ?

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les jurons sur Allah.

D'après Jundub ibn AbdiLlâh (qu'Allah l'agrée) qui a dit : Le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((قَالَ رَجُلٌ: وَاللَّهِ لَا يَغْفِرُ اللَّهُ لِفُلَانٍ، فَقَالَ اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ: مَنْ ذَا الَّذِي يَتَأَلَّى عَلَيَّ أَنْ لَا أَغْفِرَ لِفُلَانٍ؟ إِنِّي قَدْ غَفَرْتُ لَهُ وَأَحْبَبْتُ عَمَلَكَ))

" Un homme a dit : " Par Allah ! Allah ne pardonnera jamais à untel. " Alors, Allah - Elevé et Exalté soit-Il, a dit : " Qui donc se permet de jurer sur Moi que Je ne pardonnerais jamais à

untel ? Certes, J'ai pardonné à ce dernier et J'ai annulé tes oeuvres." Rapporté par Muslim.

Dans le même hadith, mais rapporté par Abû Hurayrah, on apprend que l'homme en question était un dévot [qui passait son temps dans l'adoration]. Abû Hurayrah déclara alors : " Il a prononcé une parole qui a réduit à néant son bas monde

et son au-delà. "

Les points à retenir :

Premier : La mise en garde contre le fait de jurer en s'avançant sur Allah.

Deuxième : L'Enfer est plus proche de l'un d'entre nous que le lacet de nos chaussures.

Troisième : Il en est de même pour le Paradis.

Quatrième : Dans ce chapitre, on trouve un argument appuyant le hadith : " Parfois, l'homme parfois profère une parole... " jusqu'à la fin du hadith.

Cinquième : L'homme peut voir ses péchés pardonnés pour une raison des plus détestables.

Chapitre : On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de Ses créatures.

D'après Jubayr Ibn Mut'im (qu'Allah l'agrée) a dit : " Un bédouin vint au Prophète (paix et salut

sur lui) et lui a dit : " Ô Messager d'Allah ! Les âmes périssent, les familles sont affamées et les biens sont anéantis. Invoque donc en notre faveur ton Seigneur afin qu'il fasse descendre la pluie, car nous demandons qu'Allah intercède auprès de toi, et que tu intercèdes auprès de Lui. " Alors, le Prophète (paix et salut sur lui) a dit :

((سُبْحَانَ اللَّهِ، سُبْحَانَ اللَّهِ!! فَمَا زَالَ يُسَبِّحُ حَتَّى عُرِفَ ذَلِكَ فِي وُجُوهِ أَصْحَابِهِ، ثُمَّ قَالَ: وَيْحَكَ أَتَدْرِي مَا اللَّهُ؟ إِنَّ شَأْنَ اللَّهِ أَعْظَمُ مِنْ ذَلِكَ، إِنَّهُ لَا يُسْتَشْفَعُ بِاللَّهِ عَلَى أَحَدٍ..))

" Gloire à Allah ! Gloire à Allah ! " Il ne cessa de glorifier Allah jusqu'à ce que cela se vit sur le visage de ses Compagnons. Ensuite, il (paix et salut sur lui) a dit : " Malheur à toi ! Sais-tu seulement qui est Allah ? L'éminence d'Allah est bien plus importante que cela. On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de qui que ce soit. " Et il mentionna le hadith. Rapporté par Abû Dâwud.

Les points à retenir :

Premier : Sa réprobation (paix et salut sur lui) à celui qui a dit : " Nous demandons qu'Allah intercède auprès de toi. "

Deuxième : Son changement d'humeur (paix et salut sur lui) à cause de cette parole se remarqua sur le visage de ses Compagnons.

Troisième : Il (paix et salut sur lui) n'a pas réprouvé sa parole : " Nous demandons que tu intercèdes auprès d'Allah. "

Quatrième : L'attention sur l'exégèse [de la signification] du terme : " Gloire à Allah. "

Cinquième : Les musulmans demandaient au Prophète (paix et salut sur lui) [qu'il invoque Allah pour] faire tomber la pluie.

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la protection du domaine sacré du monothéisme par le Prophète élu (paix et salut sur lui) et son obstruction des voies du polythéisme.

D'après 'AbduLlah Ibn Ach-Chikhkhîr (qu'Allah l'agréé) qui a dit : " Je faisais partie d'une délégation de la tribu des Banî 'Âmir qui vint trouver le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui). Nous [lui] avons dit : " Tu es notre maître ! " "

Il répondit : " Le Maître est Allah, Béni et Elevé soit-Il. "

Nous dûmes alors : " Tu es celui parmi nous qui a le plus de mérites et le plus d'honneur ! " "

Il répondit : " Dites ce que vous voulez dire, ou une partie de ce que vous voulez dire, mais que Satan ne vous pousse pas [à prononcer de mauvaises paroles]. " Rapporté par Abû Dâwud avec une bonne chaîne.

D'après Anas (qu'Allah l'agrée) : " Certaines personnes ont dit : " Ô Messager d'Allah ! Ô toi le meilleur d'entre nous et fils du meilleur d'entre nous ! Ô toi notre maître et fils de notre maître ! " Alors, il a dit :

((يَا أَيُّهَا النَّاسُ، قُولُوا بِقَوْلِكُمْ وَلَا يَسْتَهْوِيَنَّكُمُ الشَّيْطَانُ، أَنَا مُحَمَّدٌ عَبْدُ اللَّهِ وَرَسُولُهُ، مَا أَحِبُّ أَنْ تَرْفَعُونِي فَوْقَ مَنْزِلَتِي الَّتِي أَنْزَلَنِي اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ))

" Ô gens ! Dites ce que vous voulez dire, mais ne laissez pas Satan vous pousser [à dire de mauvaises paroles]. Je suis Muhammad, Serviteur d'Allah et Son Messager. Je n'aime pas que vous m'éleviez au-dessus de mon statut, celui qu'Allah - Elevé et Exalté soit-Il, m'a accordé. " Rapporté par An-Nassâ'i avec une bonne chaîne.

Les points à retenir :

Premier : La mise en garde des gens contre l'exagération.

Deuxième : Ce qu'il convient à une personne de dire lorsqu'on lui dit : " Tu es notre maître. "

Troisième : Sa parole : " Que Satan ne vous pousse pas [à prononcer de mauvaises paroles]. " Pourtant, ces gens n'avaient dit que la stricte vérité.

Quatrième : Sa parole : " Je n'aime pas que vous m'éleviez au-dessus de ma position [qu'Allah m'a accordée]. "

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la parole d'Allah, Elevé soit-Il :

{Il n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur ; et au Jour de la Résurrection, Il fera de la Terre entière une poignée et les cieux seront pliés dans Sa [Main] droite . Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de ce qu'ils Lui associent.}

[Les Groupes : 67].

D'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) qui a dit :
" Un docte parmi les doctes vint trouver le Messager d'Allah (paix et salut sur lui) et lui a dit : " Ô Muhammad ! Nous lisons [dans la Torah] qu'Allah placera les cieux sur un doigt, les planètes sur un doigt, les arbres sur un doigt, l'eau sur un doigt, la Terre sur un doigt, et le reste de la création sur un doigt. Il dira ensuite : " Je suis le Roi ! " Approuvant les propos du docte, le Prophète (paix et salut sur lui) se mit à rire au point où ses dents (littéralement : ses incisives) se découvrirent, puis il (paix et salut sur lui) récita :

{وَمَا قَدَرُوا اللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِ وَالْأَرْضُ جَمِيعًا قَبْضَتُهُ يَوْمَ الْقِيَامَةِ}.

{Ils n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur ;
et au Jour de la Résurrection, Il fera de la Terre
entière une poignée.}

Et dans une version chez Muslim :

((وَالْجِبَالِ وَالشَّجَرِ عَلَى إِصْبَعٍ، ثُمَّ يَهْزُهُنَّ فَيَقُولُ: أَنَا الْمَلِكُ،
أَنَا اللَّهُ)).

" [Allah placera] les montagnes et les arbres sur
un doigt qu'il soulèvera en disant : " Je suis le Roi,
Je suis Allah. "

Et dans une version chez Al Bukhârî :

((يَجْعَلُ السَّمَاوَاتِ عَلَى إِصْبَعٍ، وَالْمَاءَ وَالْأَرْضَ عَلَى إِصْبَعٍ،
وَسَائِرَ الْخَلْقِ عَلَى إِصْبَعٍ))

" Il placera les cieux sur un doigt, l'eau et la terre
sur un doigt, et le reste de la création sur un doigt.
" Rapporté par Al Bukhârî et Muslim.

Muslim rapporte d'après Ibn Umar cette parole
remontant au Prophète (paix et salut sur lui) :

((يَطْوِي اللَّهُ السَّمَاوَاتِ يَوْمَ الْقِيَامَةِ، ثُمَّ يَأْخُذُهَا بِيَدِهِ الْيُمْنَى، ثُمَّ
يَقُولُ: أَنَا الْمَلِكُ، أَيُّنَ الْجَبَّارُونَ؟ أَيُّنَ الْمُتَكَبِّرُونَ؟ ثُمَّ يَطْوِي
الْأَرْضِينَ السَّبْعَ، ثُمَّ يَأْخُذُهَا بِشِمَالِهِ، ثُمَّ يَقُولُ: أَنَا الْمَلِكُ، أَيُّنَ
الْجَبَّارُونَ؟ أَيُّنَ الْمُتَكَبِّرُونَ؟)).

" Le Jour de la Résurrection, Allah pliera les cieux
puis Il les saisira de Sa main droite et dira : " C'est

Moi Le Roi ! Où sont les tyrans ? Où sont les orgueilleux ? " Ensuite, Il pliera les sept Terres et les saisira avec sa [main] gauche, alors il dira : " C'est Moi Le Roi ! Où sont les tyrans ? Où sont les orgueilleux ? "

On rapporte d'Ibn 'Abbâs qu'il a dit :

((مَا السَّمَاوَاتُ السَّبْعُ وَالْأَرْضُونَ السَّبْعُ فِي كَفِّ الرَّحْمَنِ إِلَّا
كَخَزْدَلَةٍ فِي يَدِ أَحَدِكُمْ)).

" Les sept cieux et les sept terres ne sont dans la paume [de la main] du Tout Miséricordieux rien de plus qu'un grain de moutarde dans la main de l'un d'entre vous. "

Ibn Jarîr a dit : " Yûnus m'a raconté, d'après Ibn Wahb qui l'a informé, qu'Ibn Zayd lui a dit : " Mon père m'a raconté que le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit :

((مَا السَّمَاوَاتُ السَّبْعُ فِي الْكُرْسِيِّ إِلَّا كَدَرَاهِمَ سَبْعَةِ أَلْفَيْتُ فِي
ثُرْسٍ)).

Les sept cieux comparés au Repose-Pieds (Al Kursîyy) sont semblables à sept pièces d'argents jetées au sol.

Il a dit : Abû Dharr (qu'Allah l'agrée) a dit : " J'ai entendu le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) dire :

((مَا الْكُرْسِيُّ فِي الْعَرْشِ إِلَّا كَحَلْقَةٍ مِنْ حَدِيدٍ أُلْقِيَتْ بَيْنَ ظَهْرَيَّ فَلَاةٍ مِنَ الْأَرْضِ)).

Le Repose-Pieds est, comparé au Trône (Al 'Arch), tel un anneau de fer jeté dans une terre déserte.

Et d'après Ibn Mas'ûd (qu'Allah l'agréee) a dit :

(بَيْنَ السَّمَاءِ الدُّنْيَا وَالَّتِي تَلِيهَا خَمْسُمِائَةِ عَامٍ، وَبَيْنَ كُلِّ سَمَاءٍ وَسَمَاءٍ خَمْسُمِائَةِ عَامٍ، وَبَيْنَ السَّمَاءِ السَّابِعَةِ وَالْكُرْسِيِّ خَمْسُمِائَةِ عَامٍ، وَبَيْنَ الْكُرْسِيِّ وَالْمَاءِ خَمْسُمِائَةِ عَامٍ، وَالْعَرْشُ فَوْقَ الْمَاءِ، وَاللَّهُ فَوْقَ الْعَرْشِ، لَا يَخْفَى عَلَيْهِ شَيْءٌ مِنْ أَعْمَالِكُمْ)

" La distance séparant le premier ciel [d'ici-bas] du deuxième est de cinq cents ans [de cheminement] et entre chaque ciel et le suivant, il y a cinq cents ans. La distance séparant le septième ciel du Repose-Pieds (Al Kursîyy) est de cinq cents ans. La distance séparant le Repose-Pieds de l'eau est de cinq cents ans. Le Trône est au-dessus de l'eau, et Allah est au-dessus du Trône et aucune de vos actions ne Lui échappe. " Rapporté par Ibn Mahdî, d'après Hammâd Ibn Salamah, d'après 'Âsim, d'après Zirr, d'après 'AbduLlah [Ibn Mas'ûd]. Ces propos ont aussi été rapportés par Al Mas'ûdî, d'après 'Âsim, d'Après Abî Wâ'il, d'après 'AbduLlah [Ibn Mas'ûd]. Al Hâfiz Adh-Dhahabî (qu'Allah lui fasse

miséricorde) a dit : " Ce hadith a plusieurs voies.
"

Et d'après Al 'Abbâs Ibn Al Muttalib (qu'Allah l'agréé) a dit : " Le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) a dit : " Connaissez-vous la distance séparant le ciel de la Terre ? " Nous répondîmes : " Allah et Son Messenger sont les plus savants. " Alors, il (paix et salut sur lui) a dit :

((بَيْنَهُمَا مَسِيرَةُ خَمْسِمِائَةِ سَنَةٍ، وَمِنْ كُلِّ سَّمَاءٍ إِلَى سَّمَاءٍ مَسِيرَةُ خَمْسِمِائَةِ سَنَةٍ، وَكَثُفُ كُلِّ سَّمَاءٍ مَسِيرَةُ خَمْسِمِائَةِ سَنَةٍ، وَبَيْنَ السَّمَاءِ السَّابِعَةِ وَالْعَرْشِ بَحْرٌ بَيْنَ أَسْفَلِهِ وَأَعْلَاهُ كَمَا بَيْنَ السَّمَاءِ وَالْأَرْضِ، وَاللَّهُ تَعَالَى فَوْقَ ذَلِكَ، وَلَيْسَ يَخْفَى عَلَيْهِ شَيْءٌ مِنْ أَعْمَالِ بَنِي آدَمَ)).

" La distance les séparant est de cinq cents ans de cheminement, et entre chaque ciel et le suivant, il y a un cheminement de cinq cents ans, et l'épaisseur de chaque ciel est l'équivalent de cinq cents ans de cheminement. Entre le septième ciel et le Trône se trouve une mer dont la distance séparant la surface du fond est équivalente à la distance séparant le ciel de la terre. Et Allah, Elevé soit-Il, est au-dessus de tout cela, et aucune des actions des Fils d'Adam [c'est-à-dire : les êtres humains] ne Lui échappe.
"

Rapporté par Abû Dâwud et d'autres.

Les points à retenir :

Premier : L'exégèse de Sa parole, Elevé soit-Il : {Et au Jour de la Résurrection, Il fera de la Terre entière une poignée.}

Deuxième : Ces sciences - et autres sciences similaires - étaient présentes du temps du Prophète (paix et salut sur lui) dans les écrits des juifs sans que ces derniers ne les désapprouvent ni ne les interprètent.

Troisième : Lorsque le docte mentionna cela au Prophète (paix et salut sur lui), celui-ci l'approuva et des versets du Coran furent révélés pour confirmer cela.

Quatrième : Le Messenger d'Allah (paix et salut sur lui) se mit à rire lorsque le docte mentionna cette immense science.

Cinquième : La déclaration claire de la mention des deux mains [d'Allah] et du fait que les cieux seront dans la Main droite, et les terres dans l'autre Main.

Sixième : La déclaration claire que l'autre main est désignée par la Main gauche.

Septième : La mention des tyrans et les arrogants à ce moment-là.

Huitième : La parole d'Ibn Abbâs : " Semblables à un grain de moutarde dans la paume [de la main] de l'un d'entre vous. "

Neuvième : L'immensité du Repose-Pieds par rapport aux cieux.

Dixième : L'immensité du Trône par rapport au Repose-Pieds.

Onzième : La différence entre le Trône, le Repose-Pieds et l'eau.

Douzième : La distance séparant chaque ciel du ciel suivant.

Treizième : La distance séparant le septième ciel du Repose-Pieds.

Quatorzième : La distance séparant le Repose-Pieds de l'eau.

Quinzième : Le Trône est au-dessus de l'eau.

Seizième : Allah est au-dessus du Trône.

Dix-septième : La distance séparant le ciel de la Terre.

Dix-huitième : L'épaisseur de chaque ciel est de cinq cents ans.

Dix-neuvième : La distance séparant la surface du fond de la mer se trouvant au-dessus des

cieux est équivalente à la distance séparant le ciel de la Terre. Et Allah sait mieux.

Livre du Monothéisme achevé par la grâce d'Allah, Elevé soit-Il.

Le sommaire

Le Livre du monothéisme.....	2
Le livre du monothéisme.....	2
Les points à retenir :	6
Chapitre : Explication du mérite du monothéisme et des péchés qu'il expie.....	10
Les points à retenir :	12
Chapitre : Quiconque concrétise le monothéisme entrera au Paradis sans jugement.	15
Les points à retenir :	18
Chapitre : La crainte du polythéisme.....	20
Les points à retenir :	21
Chapitre : L'appel à l'attestation [de foi] : " Il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah. "	22
Les points à retenir :	25
Chapitre : L'exégèse du monothéisme et de l'attestation qu'il n'y a aucune divinité [digne d'adoration] excepté Allah.....	29
Il s'y trouve le plus grand et le plus important des sujets qui est :	31
Chapitre : Parmi le polythéisme, le fait de porter un anneau, un fil, ou ce qui y ressemble, pour ôter un malheur ou le repousser.	34
Les points à retenir :	36
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les formules de conjuration (" Ar-Ruqâ ") et les amulettes (" At-Tamâ'im ").	38

Les points à retenir :	40
Chapitre : Quiconque recherche la bénédiction des arbres, des pierres, et ce qui y ressemble.	41
Les points à retenir :	43
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le sacrifice pour autre qu'Allah.....	47
Les points à retenir :	49
Chapitre : On ne sacrifie pas pour Allah en un endroit où on sacrifie pour autre que Lui.....	51
Les points à retenir :	52
Chapitre : Le vœu (" An-Nadhr ") pour autre qu'Allah fait partie du polythéisme.	53
Les points à retenir :	54
Chapitre : Chercher la protection auprès d'un autre qu'Allah fait partie du polythéisme.	55
Les points à retenir :	55
Chapitre : Chercher secours ou invoquer un autre qu'Allah fait partie du polythéisme.	56
Les points à retenir :	58
Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :	60
{Lui associent-ils donc [des associés] qui ne créent rien et qui sont eux-mêmes créés (191)60 et qui ne peuvent ni les secourir ni se secourir eux-mêmes ?}.....	60
[Al A'râf : 191-192].	60
Les points à retenir :	63
Chapitre : La parole d'Allah : {Lorsqu'ensuite la frayeur se sera éloignée de leurs cœurs, ils demanderont : " Qu'a dit votre Seigneur ? " Ils	

répondront : " La Vérité et Il est Le Sublime, le Grand. " } [Saba' : 23].	65
Les points à retenir :	68
Chapitre : L'intercession	70
Les points à retenir :	74
Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :	75
{Certes, tu [c'est-à-dire : Muhammad] ne guides pas qui tu aimes, mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Et Il connaît mieux les bien-guidés}.	75
[Le Récit : 56].	75
Les points à retenir :	76
Chapitre : La cause de la mécréance et du délaissement de la religion par les fils d'Adam est l'exagération (" Al Ghulûw ") au sujet des vertueux.	78
Les points à retenir :	80
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la sévère menace pesant sur quiconque adore Allah auprès de la tombe d'un homme vertueux. Que dire donc du fait de l'adorer ?	84
Les points à retenir :	87
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'exagération à l'égard des tombes des vertueux qui transforme ces dernières en monuments adorés (" Awthân ") en dehors d'Allah.	89
Les points à retenir :	91
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la protection du monothéisme par le Prophète élu	

(paix et salut sur lui) et son obstruction de toute voie qui mène au polythéisme.	92
Les points à retenir :	93
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant certains membres de cette communauté qui adoreront les monuments (" Al Awthân ").	94
Les points à retenir :	98
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la sorcellerie.	101
Les points à retenir :	103
Chapitre : Explication de choses concernant certains types de sorcellerie.	104
Les points à retenir :	106
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les devins et ceux qui leur ressemblent [astrologues, marabouts, voyants, etc.]	107
Les points à retenir :	110
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le désenvoûtement (" An-Nuchrah ")	110
Les points à retenir :	112
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les augures.	112
Les points à retenir :	115
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'astrologie.	116
Les points à retenir :	117
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait de demander la pluie (" Al Istisqâ' ") aux étoiles (" Al Anwâ' ").	118

Les points à retenir :	120
Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :	122
{Il est des hommes qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux qu'ils aiment comme on aime Allah.}.....	122
[La Vache : 165].....	122
Les points à retenir :	124
Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :	125
{Certes, c'est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants.}.....	125
[La Famille d'Imrân : 175].....	125
Les points à retenir :	127
Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :	128
{Et c'est en Allah que vous devez avoir confiance si vous êtes croyants.}	128
[La Table servie : 23].	128
Les points à retenir :	130
Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :	131
{Se sont-ils sentis à l'abri du stratagème d'Allah ? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du stratagème d'Allah.}	131
[Al A'râf : 99].	131
Les points à retenir :	132
Chapitre : La patience sur les décrets divins fait partie de la foi en Allah.	132
Les points à retenir :	134
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'ostentation.....	135

Les points à retenir :	137
Chapitre : Fait partie du polythéisme la volonté de l'homme d'œuvrer par intérêt mondain.	138
Les points à retenir :	139
Chapitre : Quiconque obéit aux savants et aux gouvernants dans	140
l'interdiction de ce qu'Allah a rendu permis et dans la légitimation de ce qu'Allah a interdit revient à les considérer comme des seigneurs en dehors d'Allah.	140
Les points à retenir :	142
Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :	143
{N'as-tu pas vu ceux qui prétendent avoir cru à ce qui t'a été révélé et à ce qui a été révélé avant toi ? Ils veulent prendre comme juge de fausses divinités (" Tâghût ") alors qu'il leur a été ordonné de mécroire en elles. Et Satan veut les égarer loin dans l'égarement.(60).....	143
Et lorsqu'on leur dit : " Venez vers ce qu'Allah a fait descendre et vers le Messager ! ", tu vois alors les hypocrites s'écarter loin de toi. (61).....	143
Comment (agiront-ils) lorsqu'un malheur les atteindra, à cause de ce qu'ils ont avancé de leurs propres mains ? Ensuite, ils viendront à toi, en jurant par Allah : " Nous n'avons voulu que la bienfaisance et la réussite. " (62) }.....	143
[Les Femmes : 60-62]......	143
Les points à retenir :	146

Chapitre : Quiconque renie quoique ce soit parmi les Noms et les Attributs [d'Allah].....	147
Les points à retenir :	148
Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :	149
{Ils connaissent les bienfaits d'Allah mais ensuite ils les renient. Et la plupart d'entre eux sont des ingrats.}.....	149
[Les Abeilles : 83].....	149
Les points à retenir :	150
Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :	151
{N'attribuez donc pas à Allah des égaux tandis que vous savez !}.....	151
[La Vache : 22].....	151
Les points à retenir :	153
Chapitre : Ce qui a été rapporté de quiconque n'est pas satisfait du serment par Allah.	153
Les points à retenir :	154
Chapitre : La parole : " Ce qu'Allah a souhaité et ce que tu as souhaité. "	154
Les points à retenir :	156
Chapitre : Quiconque insulte le temps a causé du tort à Allah.....	157
Les points à retenir :	158
Chapitre : Se faire appeler : " Le juge des juges " ou ce qui y ressemble.....	159
Les points à retenir :	160
Chapitre : Le respect des noms d'Allah, Elevé soit-Il, et le changement.....	160
de nom [d'une personne] en raison de cela. .	160

Les points à retenir :	161
Chapitre : Quiconque tourne en dérision une chose dans laquelle il y a la mention d'Allah, du Coran ou du Messager.	161
Les points à retenir :	163
Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :	164
{Et si nous lui faisons goûter une miséricorde de Notre part, après qu'une détresse l'ait touché, il dit certainement : " Cela m'est dû ! Et je ne pense pas que l'Heure se lèvera [un jour]. Et si je suis ramené vers mon Seigneur, alors je trouverai, auprès de Lui, la plus belle part. " Et Nous informerons ceux qui ont mécré de ce qu'ils ont oeuvré et Nous leur ferons sûrement goûter à un châtiment sévère.}	164
[Versets détaillés : 50].....	164
Les points à retenir :	169
Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :	170
{Puis, quand Il leur eut donné un fils bien portant, tous les deux Lui assignèrent des associés en ce qu'Il leur avait donné. Mais, Allah est bien au-dessus de ce qu'ils Lui associent !}.....	170
[Al A'râf : 190].	170
Les points à retenir :	172
Chapitre : La parole d'Allah, Elevé soit-Il :	172
{C'est à Allah qu'appartiennent les plus Beaux Noms. Alors, invoquez-Le par ces Noms et abandonnez ceux qui profanent Ses Noms.} .	172
[Al A'râf : 180].	172

Les points à retenir :	173
Chapitre : On ne dit pas : " Que le salut (" As-Salâm ") soit sur Allah. "	173
Les points à retenir :	174
Chapitre : La parole : " Ô Allah ! Pardonne-moi, si Tu le souhaites. "	174
Les points à retenir :	175
Chapitre : On ne dit pas : " Mon esclave " à son serviteur ou sa servante.....	176
Les points à retenir :	176
Chapitre : On ne repousse pas quiconque demande [quoique ce soit] en Allah.....	177
Les points à retenir :	178
Chapitre : On ne demande à Allah - par Son Visage - que le Paradis.....	178
Les points à retenir :	179
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant l'expression " Si "	179
Les points à retenir :	180
Chapitre : L'interdiction d'insulter le vent.....	181
Les points à retenir :	181
Chapitre : Sa parole, Elevé soit-Il :	181
{Puis Il fit descendre sur vous, après l'affliction, une quiétude et un sommeil enveloppant une partie d'entre vous, cependant qu'une autre partie, se préoccupant d'elle-même, nourrissait d'Allah des opinions autres que la vérité, (rappelant) celles du temps de l'ignorance (préislamique : Jâhiliyya). Ceux-là disaient : "	

Avons-nous donc une quelconque part avec ce commandement ? " Dis : " Le commandement tout entier revient à Allah. " Ils dissimulent au fond d'eux-mêmes ce qu'ils ne te montrent pas. Ils disent : " Si nous avons pris part au commandement, nous ne nous serions pas fait tuer ici même. " Dis : " Même si vous étiez restés dans vos maisons, ceux pour qui il était écrit de mourir, seraient quand même sortis vers leurs dernières demeures. Tout cela, pour qu'Allah éprouve ce qu'il y a dans vos poitrines et purifie ce qu'il y a dans vos cœurs. En effet, Allah Sait parfaitement ce qu'il y a dans les poitrines.} .. 181

[La Famille d'Imrân : 154]..... 182

Les points à retenir : 185

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant ceux qui renient le destin..... 185

Les points à retenir : 188

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant ceux qui façonnent des images [d'êtres animés]. ... 189

Les points à retenir : 191

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le fait de souvent prêter serment. 192

Les points à retenir : 194

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant le pacte de sécurité (" Adh-Dhimmah ") pris au nom d'Allah et de Son Prophète. 195

Les points à retenir : 198

Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant les jurons sur Allah.	199
Les points à retenir :	200
Chapitre : On ne demande pas à Allah d'intercéder auprès de Ses créatures.	200
Les points à retenir :	201
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la protection du domaine sacré du monothéisme par le Prophète élu (paix et salut sur lui) et son obstruction des voies du polythéisme.	202
Les points à retenir :	203
Chapitre : Ce qui a été rapporté concernant la parole d'Allah, Elevé soit-Il :.....	204
{Il n'ont pas estimé Allah à Sa juste valeur ; et au Jour de la Résurrection, Il fera de la Terre entière une poignée et les cieux seront pliés dans Sa [Main] droite . Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de ce qu'ils Lui associent.}.....	204
[Les Groupes : 67].	204
Les points à retenir :	209